

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL 2016

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2016
Supplément n°18**



NATIONS UNIES

Table des matières

Introduction.....	1
I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	1
II. Activités de la Commission depuis sa quarante-huitième session	2
A. Activités des organes subsidiaires	2
B. Autres activités	2
1. <i>Division des politiques macroéconomiques</i>	2
2. <i>Division de l'intégration régionale et du commerce</i>	6
3. <i>Division des initiatives spéciales</i>	11
4. <i>Centre africain pour la statistique</i>	15
5. <i>Division du renforcement des capacités</i>	18
6. <i>Coopération technique: programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies et Compte de l'ONU pour le développement</i>	20
7. <i>Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement</i>	24
8. <i>Activités sous-régionales de développement (bureaux sous-régionaux)</i> .	28
9. <i>Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)</i>	43
10. <i>Division du développement social</i>	46
11. <i>Appui aux programmes</i>	50
12. <i>Projet de plan-programme biennal pour 2018-2019</i>	50
13. <i>Tableau de bord des réalisations</i>	51
14. <i>Plan d'activité annuel pour 2016</i>	52
15. <i>Politique et plan d'évaluation</i>	52
16. <i>Politique et plan de qualité opérationnelle pour la période 2014-2017</i> .	53
17. <i>Manuel d'assurance qualité</i>	54
18. <i>Administration</i>	54
19. <i>Division de l'information et de la gestion du savoir</i>	56
III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	59
A. Organes traitant de questions générales de développement	59
1. <i>Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts</i>	59
2. <i>Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux</i> ..	60
B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission	60

C.	Réunions tenues pendant la période considérée	60
1.	<i>Neuvième réunion du Comité du développement durable</i>	60
2.	<i>Première réunion du Comité du genre et du développement social</i>	62
3.	<i>Neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales</i>	64
4.	<i>Trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale</i>	65
5.	<i>Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est</i>	67
6.	<i>Trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord</i>	70
7.	<i>Vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe</i>	72
8.	<i>Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest</i>	75
IV.	Rapport de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	77
A.	Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	77
B.	Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour).....	82
C.	Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la neuvième réunion annuelle conjointe: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » (point 3 de l'ordre du jour)	82
D.	Tables rondes de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour).....	85
E.	Examen du rapport et des grandes recommandations de la réunion du Comité d'experts, et examen et adoption des projets de résolution (point 5 de l'ordre du jour).....	95
F.	Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle (point 6 de l'ordre du jour).....	95
G.	Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	95
H.	Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour).....	95
	Annexe I: Déclaration ministérielle	97
	Annexe II: Résolutions	101
	Annexe III: Rapport du Comité conjoint d'experts	120

Introduction

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) couvre la période allant du 31 mars 2015 au 31 mars 2016 et a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission. Il a été adopté à la quarante-neuvième session de la Commission, qui s'est tenue dans le cadre de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à Addis-Abeba, les 4 et 5 avril 2016.

I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. La Commission a débattu du thème de la neuvième Réunion annuelle conjointe: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ». et formulé plusieurs recommandations à cet égard. Les débats et les recommandations se sont axés sur les implications de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la transposition au plan national de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre; sur l'élaboration d'un cadre intégré et cohérent pour le suivi et l'évaluation des deux programmes; et sur l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, programmes et plans d'action nationaux.

3. La Commission a également examiné un certain nombre d'autres questions présentant un intérêt pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la réunion du Comité conjoint d'experts et de la session ministérielle de la neuvième Réunion annuelle conjointe. Parmi ces questions figuraient: les progrès de l'intégration régionale en Afrique; le premier programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif; le défi des migrations internationales; la situation du développement de la statistique en Afrique; les résultats de la deuxième enquête annuelle sur l'opinion des partenaires de la CEA à propos des activités de la Commission; le cadre stratégique de la Commission pour 2018-2019; un rapport intérimaire sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP); les conclusions de la première réunion du Comité du genre et du développement social, de la neuvième réunion du Comité du commerce et de l'intégration régionale et de la neuvième réunion du Comité du développement durable; les rapports des réunions des comités intergouvernementaux d'experts; Rapport sur l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); la nécessité d'une approche cohérente du développement et l'intégration du cadre de résultats, de suivi et d'évaluation; et le financement du développement.

4. À la fin de sa session, la Commission a adopté une Déclaration ministérielle, figurant à l'annexe I du présent rapport, et sept résolutions, reprises à l'annexe II, qui donnent à la CEA mandat pour entreprendre des travaux dans les domaines essentiels intéressant le développement de l'Afrique (l'Annexe II contient aussi 10 résolutions de l'Union africaine).

II. Activités de la Commission depuis sa quarante-huitième session

A. Activités des organes subsidiaires

5. Au cours de la période considérée, le secrétariat a veillé aux préparatifs et fourni les services des réunions des différents organes subsidiaires de la Commission, dont les réunions du Comité intergouvernemental d'experts des cinq bureaux sous-régionaux. Les conclusions de ces réunions, y compris les dates et les lieux, sont reprises au chapitre III du présent rapport.

B. Autres activités

1. Division des politiques macroéconomiques

6. Le sous-programme sur les politiques macroéconomiques vise à promouvoir des politiques, stratégies et programmes qui favorisent la croissance et le développement durables en Afrique. Il a pour objectif stratégique principal d'accélérer le passage des pays africains du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Un élément important de cette stratégie est la réalisation de travaux de recherche appliquée en vue de formuler des recommandations destinées à aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes macroéconomiques propres à assurer une forte croissance qui profite à tous et soit écologiquement viable, et permette de créer des emplois et d'accélérer le processus de développement économique global dans un contexte de bonne gouvernance et de stabilité.

7. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la CEA au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a influencé les processus de formulation de politiques et de développement en diffusant ses résultats de recherche sur les politiques et les recommandations connexes, utilisant à cet effet ses produits de savoir tels que sa publication phare, à savoir le *Rapport économique sur l'Afrique*, l'étude intitulée *Incidences socioéconomiques d'Ébola en Afrique* et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. La CEA a produit les éditions 2014 et 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique*, dont les thèmes ont été pour l'édition de 2014 « Politique dynamique industrielle en Afrique » et « L'industrialisation par le commerce » pour 2015. Le rapport de 2015 fait fond sur les précédentes éditions qui soulignaient la nécessité d'un « État développementaliste » et de plans de développement pour favoriser la transformation structurelle de l'Afrique, en mettant les ressources naturelles du continent au service d'une industrialisation fondée sur les produits de base et en adoptant des cadres de politique industrielle dynamique reposant sur des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes souples. Les messages et recommandations clefs du rapport ont été largement diffusés à l'occasion de diverses manifestations de lancement organisées dans plus de 20 grandes villes en Afrique et ailleurs dans le monde.

9. Le modèle de prévision de la CEA a été établi et affiné au cours de la période considérée. Il vise à améliorer l'élaboration des politiques et la planification dans les pays africains. Neuf pays ont utilisé les produits de savoir de la CEA pour la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et des cadres nationaux de planification du développement, ce qui représente un taux de réalisation de 90 % par rapport à la cible de dix pays et partant de zéro pays en 2012-2013. Les pays bénéficiaires sont la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, pour lesquels la CEA a produit un rapport d'étude sur les incidences socio-économiques de la maladie à virus

Ébola, rapport contenant des prévisions de croissance économique les concernant, l'Angola et le Rwanda, auxquels la CEA a fourni des conseils en politique macroéconomique, et l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et le Nigéria, pour lesquels le modèle de prévision de la CEA a été adapté et adopté. La CEA a organisé un atelier de formation auquel ont participé des représentants d'institutions de recherche de quatre de ces six derniers pays, ainsi que des membres du personnel de la CEA venant de diverses divisions et bureaux sous-régionaux pour comprendre la méthode de conception technique du modèle et son mode de fonctionnement. L'atelier a donné aux participants l'occasion de se familiariser avec les aspects théoriques et techniques de la conception et de la mise au point du modèle, destinées à produire des prévisions crédibles aussi bien pour l'Afrique en tant que région que pour les pays spécifiquement concernés.

10. Au cours de l'exercice biennal, la CEA a également contribué à l'établissement et au lancement de l'édition 2015 du rapport « *Situation et perspectives de l'économie mondiale* », publication annuelle conjointe du Département des affaires économiques et sociales, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des cinq commissions régionales. L'Organisation mondiale du tourisme y a aussi contribué. Le rapport donne un aperçu de la performance économique mondiale récente, en indique les perspectives à court terme et traite d'un certain nombre de questions-clefs de politique économique et de développement.

11. Dans le domaine du renouveau de la planification, la CEA a entrepris des études de cas par pays afin de tirer des enseignements en matière de planification du développement en Afrique. Le rapport intitulé « *Economic development planning in Africa: 50 years of experience* » (*Planification du développement économique en Afrique: 50 ans d'expérience*) a été révisé et achevé en 2015, sa traduction et son impression étant prévues pour 2016. Il est le résultat d'un important travail de recherche fondé sur l'expérience en matière de planification de neuf pays africains appartenant à toutes les cinq sous-régions du continent et de huit pays d'Asie. L'objectif du rapport est d'informer les décideurs de la valeur de la planification du développement, tout en attirant leur attention sur les pièges que pourraient receler ses pratiques et ses orientations stratégiques. Le document est déjà utile. Il a notamment aidé, en octobre 2015, la Direction de la planification du Sénégal dans la restructuration du système de planification nationale du pays. Les résultats de ce travail, ajoutés à une étude similaire sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ont fourni la base analytique de l'appui apporté aux États membres pour la transition vers les objectifs de développement durable et la mise en œuvre de ces derniers. La redynamisation du réseau des planificateurs du développement en 2015 a créé un cadre de transmission du savoir entre pairs et de partage d'expériences entre les praticiens du développement basés en Afrique.

12. Pour promouvoir l'objectif de la CEA de devenir le centre de réflexion de référence en Afrique, le sous-programme a représenté la Commission à la conférence sur les innovations des centres de réflexion, organisée par l'Institut Lauder de l'Université de Pennsylvanie. Il a pris part à l'examen d'un ouvrage sur les centres de réflexion et les objectifs de développement durable¹, qui examine les possibilités offertes et les défis posés par ces objectifs et met en lumière le rôle que jouent les centres de réflexion dans la mobilisation du public et des décideurs autour de ces objectifs. Le livre met en évidence les stratégies et programmes spécifiques que 14 centres de réflexion, dont la CEA, ont mis au point dans le monde entier pour aider à mettre en œuvre les objectifs de

¹J. McGann, ed., *Think Tanks and SDGs: Catalysts for Analysis, Innovation and Implementation* (Université de Pennsylvanie, 2016).

développement durable. Les stratégies et les idées contenues dans le livre seront, de toute évidence, utilisées par les centres de réflexion et les groupes d'action politique dans le monde entier, du fait qu'elles facilitent la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

13. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a publié le rapport annuel de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, lequel non seulement évalue les résultats des pays africains en matière de mise en œuvre des OMD, mais souligne aussi les interventions réussies en Afrique qui devraient désormais guider la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport a été officiellement lancé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2015. Il a également été largement diffusé à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, notamment à la dixième Conférence économique africaine, tenue à Kinshasa en 2015.

14. La CEA s'est beaucoup investie dans l'appui à la conception, à l'adoption et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2063 qui constituent le schéma directeur du développement continental. En détachant un membre du personnel auprès du Groupe des négociateurs africains à New York, la CEA a aidé ce dernier à faire prendre dûment en compte les priorités de l'Afrique dans les objectifs et le Programme d'action. En effet, les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015 et le financement du développement ont été guidées par la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (comme souligné dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2014), document élaboré avec l'aide de la CEA. La CEA a, en outre, apporté un appui technique à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour la conception de l'Agenda 2063, adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains au début de 2015. Par la suite, la CEA a aidé la Commission de l'Union africaine et les États membres africains à affiner les indicateurs mondiaux pour les objectifs de développement durable en prélude à la réunion de la Commission de statistique à Bangkok en novembre 2015. La Commission travaille actuellement avec l'Union africaine à l'élaboration d'un ensemble intégré d'indicateurs pour suivre les résultats de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Une telle collaboration assurera une démarche cohérente et intégrée de la mise en œuvre et du suivi des deux programmes.

15. Dans le cadre des efforts visant à aider les pays africains les moins avancés, le sous-programme a organisé en mai 2015 à Alger une réunion technique régionale pour préparer ces pays à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui se tiendra en juin 2016 à Antalya, en Turquie. Les participants à la réunion d'Alger ont examiné les voies et moyens d'améliorer les résultats en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le contexte africain.

16. La CEA a également, par le biais de ses travaux de recherche et de plaidoyer, influé sur les politiques dans dix pays (sur les dix qui étaient l'objectif cible de l'exercice biennal) concernant le développement du secteur privé et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au service du développement. Les pays sont l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Ghana, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Swaziland et le Tchad. Ce résultat représente une augmentation de 100 % par rapport à la situation de départ de zéro pays ayant adopté de nouvelles politiques sur le développement du secteur privé et la mobilisation de ressources au service du développement.

17. Le sous-programme a par ailleurs beaucoup contribué à la sensibilisation du public aux priorités de financement du développement de l'Afrique et faciliter la réalisation d'un consensus sur ce sujet. Il a fourni un appui technique aux consultations régionales en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en 2015. L'appui apporté par la CEA a consisté à élaborer des documents d'analyse qui ont aidé à renforcer les stratégies de négociation du Groupe Afrique durant la Conférence et à préciser davantage les engagements qui façonneront l'orientation stratégique du continent pour les années à venir. Lors de la conférence, la CEA a organisé, en partenariat avec le Gouvernement éthiopien et le cabinet de conseil McKinsey and Co., une manifestation parallèle sur le thème: « Accroître la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique ». Ont pris part à la réunion plus de 130 participants représentant des gouvernements africains, le secteur privé, des chercheurs et la société civile. Le sous-programme a également contribué à une manifestation parallèle organisée par les cinq commissions économiques régionales sur le thème: « Perspectives régionales sur la mise en œuvre d'un programme de développement ambitieux, transformateur et durable ».

18. Le sous-programme a entrepris une étude intitulée « Renforcement du développement du secteur privé national en Afrique: cas du secteur des énergies renouvelables ». L'étude examine dans quelle mesure les pouvoirs publics en Afrique pourront utiliser efficacement une politique industrielle interventionniste pour développer l'entreprise privée et stimuler la production nationale, en particulier dans des secteurs tels que la construction et l'énergie. Comme suite donnée au Consensus de Marrakech, qui a sous-tendu les délibérations de l'Afrique sur le financement du développement en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, en conséquence, du Programme d'action d'Addis-Abeba, le sous-programme a également préparé une étude sur les « Stratégies de mobilisation de ressources et d'investissement en faveur de la transformation structurelle ». S'appuyant sur des études de cas concernant l'Éthiopie, le Maroc et le Nigéria, le rapport a fourni des exemples d'approches stratégiques et de pratiques optimales en matière de mobilisation de ressources et d'investissement pour la transformation structurelle. En outre, une étude sur la viabilité et l'utilisation des investissements d'impact, est en cours. Le Consensus de Marrakech a aussi facilité l'établissement du rapport de 2015 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, en orientant les efforts déployés pour instaurer des partenariats afin d'inverser les flux financiers illicites en provenance du continent.

19. Dans le cadre du suivi de l'élaboration du rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, et en collaboration avec le Centre africain de développement minier, le sous-programme a entrepris de nouvelles études sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique. Les travaux de recherche permettront d'améliorer la compréhension actuelle de la nature de ces sorties illicites de capitaux et de leurs sources principales. Elle contient des recommandations sur la façon de relever les défis politiques que posent ces flux financiers illicites, notamment dans le secteur minier.

20. Le sous-programme, conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a produit les éditions 2014 et 2015 de l'*Examen mutuel de l'efficacité du développement*, prescrit par les chefs d'État et de gouvernement du Comité de mise en œuvre du NEPAD en 2003. L'examen porte sur 19 sujets répartis en quatre grands groupes: croissance économique durable, investissement dans le capital humain, bonne gouvernance et financement du développement. L'édition de 2014 a été lancée lors de la manifestation parallèle du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique

tenu à Marrakech, au Maroc, alors que l'édition de 2015 a été officiellement lancée à la dixième Conférence économique africaine, tenue à Kinshasa. Les deux éditions ont été largement diffusées lors des manifestations de lancement et d'autres événements organisés par la CEA et l'OCDE sur le continent et hors d'Afrique. L'édition de 2014 a également été envoyée par courrier postal à la plupart des universités en Afrique.

21. Le sous-programme a facilité l'échange d'idées et favorisé la recherche à l'occasion de la dixième Conférence économique africaine. La Conférence, qui a eu pour thème « S'attaquer à la pauvreté et aux inégalités dans le programme de développement pour l'après-2015 » a été organisée conjointement avec la BAD et le PNUD. Elle a attiré un total de 250 participants, dont des ministres en charge de la planification économique et des finances, des responsables gouvernementaux de haut niveau et des praticiens du développement en Afrique. Elle s'est achevée sur la publication du Document final de Kinshasa, qui a fait ressortir la sévérité de la pauvreté, le coût élevé de la conduite des affaires sur le continent, les problèmes de gouvernance, les inégalités entre les sexes et l'état médiocre des infrastructures en matière de santé et la qualité de l'éducation, entre autres facteurs qui empêchent de réaliser actuellement la croissance économique inclusive en Afrique.

22. Dans le domaine de la gouvernance économique, la CEA a atteint pleinement son objectif de l'exercice biennal consistant à porter de 18 à 24 le nombre de pays africains utilisant ses travaux de recherche et de plaider pour améliorer les pratiques, politiques et normes en matière de bonne gouvernance économique. Les six nouveaux pays sont les suivants: Cameroun, Djibouti, Ghana, Sierra Leone, Swaziland et Tchad. La CEA a, en outre aidé quatre autres pays (Cameroun, Djibouti, Ghana et Tchad) à adopter des politiques sur la gouvernance économique, ce qui porte le nombre total des pays à 22.

23. En outre, la CEA a établi le quatrième Rapport sur la gouvernance en Afrique ayant pour thème « Mesurer la corruption en Afrique: prendre en compte la dimension internationale ». Le rapport comporte une critique des mesures actuelles de la corruption fondées sur la perception, faisant observer que celles-ci ne tiennent pas compte de la dimension internationale du phénomène. Les pays africains et les partenaires y sont exhortés à mettre l'accent sur les approches en matière de mesure de la corruption fondées sur des faits et sur des critères quantitatifs plus objectifs, en prêtant une attention particulière à la dimension internationale.

24. Sur la question de la corruption, le sous-programme a également réalisé deux études – « Étude sur la corruption dans la passation des marchés publics: le cas des infrastructures » et « Corruption dans les collectivités décentralisées et les institutions traditionnelles », qui contiennent d'importantes recommandations aux pays africains dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour réduire la corruption.

2. Division de l'intégration régionale et du commerce

25. Dans le cadre de son sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, la CEA a pour objectif de promouvoir une coopération efficace et l'intégration régionale des États membres, notamment par l'application d'approches régionales à la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion foncière. Le discours actuel sur la transformation structurelle des économies africaines et le lancement récent, tant de la Zone de libre-échange tripartite [entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)] que des négociations sur la Zone de libre-

échange continentale, donnent une idée claire de l'important objectif en cours de réalisation.

26. La CEA continue de manière significative d'aider les États membres à adopter des politiques et des initiatives régionales visant à promouvoir le commerce intra-africain et à tirer un meilleur parti d'autres initiatives de développement des échanges tels que les accords de partenariat économique (APE). Elle s'est aussi beaucoup investie dans des initiatives majeures concernant le commerce en Afrique, auxquelles elle a apporté un appui technique. L'appui apporté aux trois communautés économiques régionales participant aux négociations sur la Zone de libre-échange tripartite, illustre bien cet engagement. Les efforts ayant abouti au lancement de la Zone de libre-échange tripartite en juin 2015 et au coup d'envoi des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). En coopération avec la Commission de l'Union africaine et la BAD, et dans le cadre d'un processus de consultation associant les communautés économiques régionales et les États membres, la CEA a mis la dernière main à la première édition de l'Indice africain d'intégration régionale. Elle a également produit la septième édition du rapport État de l'intégration régionale en Afrique, qui souligne la nécessité de promouvoir l'innovation en Afrique pour une transformation structurelle réussie. L'étude d'impact de la Zone de libre-échange continentale sur les droits de l'homme menée par la CEA et axée sur l'emploi, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux, devrait examiner les vulnérabilités à prendre en compte dans les négociations en cours sur la Zone. À cet égard, la CEA a dépassé ou atteint ses objectifs, avec 29 pays et trois communautés économiques régionales élaborant ou mettant en œuvre actuellement des politiques ou programmes dans le cadre de Zones de libre-échange ou d'unions douanières.

27. Une assistance technique a été apportée pour l'élaboration et la validation du plan d'action national et régional pour l'accélération du commerce intra-africain et de la Zone de libre-échange continentale (dont ont bénéficié le Gabon, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie, la CAE, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) la CEDEAO, la SADC et l'Union du Maghreb arabe), ainsi que pour la formulation et la validation de la stratégie nationale d'adaptation à l'African Growth Opportunity Act (AGO) pour l'Éthiopie et le Lesotho. Afin d'aider les États membres à conclure des accords commerciaux plus inclusifs et équitables, il leur a été fourni des données sur les incidences économiques non seulement des accords de partenariat économique, mais aussi des « méga-accords » commerciaux régionaux. Un appui technique a également été apporté au Groupe africain à l'OMC lors des préparatifs de la dixième Conférence ministérielle, tenue à Nairobi, la première du genre en Afrique. Le nombre de positions communes adoptées ou mises en œuvre par les États membres dans le domaine du commerce international ou de la négociation commerciale, qui est passé de 10 pendant la période biennale 2012-2013 à 16 durant la période 2014-2015 (comparé à l'objectif de 15 pour l'exercice biennal).

28. En plus de tenir les États membres informés de la situation de la sécurité alimentaire en Afrique, la CEA a lancé une initiative qui vise à promouvoir et à développer des chaînes de valeur de produits de base stratégiques, qui seront coordonnées au niveau régional, en vue de renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer des politiques et des stratégies efficaces de développement de chaînes de valeur agricoles régionales. L'initiative, tout comme les résultats obtenus, a été vivement saluée et soutenue par l'Union africaine. Elle cadre parfaitement avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine visant à promouvoir et à développer des chaînes de valeur, l'agroalimentaire et les agro-industries. L'initiative prévoit la réalisation d'un certain nombre de produits, notamment

cinq études régionales d'évaluation de la création de chaînes de valeur agricoles et de groupements d'industries agroalimentaires régionaux; un cadre de renforcement des capacités pour développer et mettre en œuvre des chaînes de valeur agricoles et des groupements agro-industriels régionaux; cinq études de base sur les groupements et un projet de cadre stratégique et de lignes directrices pour le développement et la promotion des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique, à soumettre aux chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour une adoption éventuelle.

29. Sur les questions agricoles, la CEA a atteint pleinement son objectif d'augmenter de cinq à six le nombre des pays (avec l'ajout la République démocratique du Congo) et de deux à cinq celui des communautés économiques régionales (CAE, CEDEAO, CEEAC, COMESA et SADC) qui ont élaboré ou exécuté des politiques ou des programmes visant à développer l'agriculture et à assurer la sécurité alimentaire.

30. La CEA a entrepris une étude à l'échelle de l'Afrique pour déterminer si les conditions nécessaires à la transformation de l'agriculture sont réunies. Les résultats de l'étude pourraient être pris en compte dans l'élaboration d'un cadre stratégique pour promouvoir une transformation agricole et rurale réussie, qui sera adopté au niveau politique le plus élevé en Afrique. L'étude devrait être lancée en 2016. L'analyse des systèmes de culture est essentielle pour le développement du secteur de l'agriculture en Afrique et elle devrait aider à réaliser des gains économiques considérables dans les secteurs agricole et agroalimentaire du continent. Dans ce contexte, la CEA a établi un rapport d'étude global sur l'examen approfondi des systèmes de production agricole et alimentaire en Afrique dans le contexte des nouvelles tendances. La contribution de la CEA a permis d'éclairer le débat sur la réforme de ces systèmes dans le contexte de l'après-Malabo et à la lumière de l'Agenda 2063.

31. Consciente du rôle que peut jouer le capital-investissement envisagé comme une éventuelle source complémentaire d'investissement pouvant soutenir les efforts de développement en Afrique, la CEA a évoqué, entre autres initiatives, les possibilités qu'offre le capital-investissement pour la croissance économique en Afrique. À cet égard, elle a réalisé une étude panafricaine intitulée « Le capital-investissement et son rôle potentiel dans la croissance économique en Afrique: démystifier cette catégorie d'actifs aux yeux des décideurs ». Le neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IX) a donné l'occasion à la CEA de faire connaître les conclusions de l'étude aux parties prenantes, notamment les États membres, le secteur privé et les organisations de la société civile. Les recommandations du Forum sur cette question ont été tirées du corpus de connaissances figurant dans un ouvrage² de la CEA qui, outre sa large diffusion, a alimenté les débats à la troisième Conférence sur le financement du développement. Tous ces efforts devraient à terme renforcer considérablement l'influence politique de la Commission. L'on peut d'ores et déjà affirmer que l'étude a permis de sensibiliser les États membres à l'existence et à la viabilité du capital -investissement en tant que source de financement pour le développement de l'Afrique. Elle a contribué aussi à démystifier cette classe d'actifs aux yeux des décideurs, ce qui était de fait un des objectifs poursuivis.

32. La CEA a également initié un dialogue sur les accords bilatéraux d'investissement et les politiques d'investissement, tant au niveau national que continental. Au centre du débat se trouve la question de savoir si ces accords ont eu un impact significatif sur les niveaux des échanges dans les États africains signataires.

²Abdalla Hamdok (éd.). *Financements novateurs et transformation économique en Afrique* (CEA, Addis-Abeba, 2015).

33. Dans le domaine de l'énergie, la CEA a continué de fournir un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales (comme la CAE et la CEDEAO) aux fins de l'adoption de technologies énergétiques non polluantes et de politiques de promotion des énergies propres, en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif de l'énergie durable pour tous. Elle a lancé une initiative à l'échelle du continent visant à renforcer la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables afin de réaliser le développement durable et faire reculer la pauvreté. Le projet portait sur le potentiel des bioénergies et sur les politiques susceptibles d'en appuyer le développement dans le contexte africain, un accent particulier étant mis sur les biocarburants liquides en raison de leurs effets positifs de grande portée.

34. La CEA, surnommée le « champion » de la transformation structurelle de l'Afrique, examine actuellement un grand nombre de politiques industrielles et commerciales en place dans des États membres et organisations, dont le Swaziland et la Guinée-Bissau, et le COMESA. Par exemple, la CEA a aidé à élaborer une politique industrielle et commerciale détaillée et autonome pour le Swaziland qui expose la position économique du Gouvernement sur l'industrie et les mesures d'intervention commerciale et définit les stratégies devant aboutir au développement durable du pays pour appuyer d'autres programmes visant à réaliser ses objectifs pour 2022.

35. La CEA a également procédé à un examen des politiques et des stratégies industrielles en Afrique, qui a permis d'avoir des renseignements sur le renforcement des capacités industrielles sur le continent dans l'objectif de combler les lacunes observées dans ce domaine. L'examen comprenait des analyses quantitatives et qualitatives des politiques et initiatives actuelles concernant le développement industriel, ainsi que de l'état et des tendances des indicateurs industriels. La CEA a, dans ce cadre, organisé la neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionale sur le thème « Promouvoir l'intégration productive aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique ». Outre la présentation des réalisations et des résultats saillants du sous-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, la réunion visait à sensibiliser les décideurs africains à l'importance de l'industrialisation et de l'intégration productive, en tant que soubassement du processus de transformation de l'Afrique. Quarante-neuf États membres et six communautés économiques régionales y ont pris part. Parallèlement à la réunion, un dialogue sur la transformation structurelle dans le nouveau paysage mondial, a été conjointement organisé par la CEA, la CEPALC et l'OCDE, avec la participation de l'Agence allemande de coopération internationale. Le dialogue portait sur l'application de mesures concrètes pour faciliter le partage des connaissances en matière de politique de développement devant aider à mieux comprendre les défis sur le plan politique qui se posent dans les domaines de la transformation et du développement de la production. La manifestation a vu la participation de plus de 100 acteurs venant d'organisations internationales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des responsables africains et des organisations non gouvernementales.

36. Sur le plan des infrastructures, la CEA a contribué à l'élaboration du modèle de suivi et d'évaluation du Programme de développement des infrastructures en Afrique destiné à des projets d'infrastructure transafricains et visant à améliorer la mise en œuvre des projets régionaux. Une feuille de route pour l'application accélérée du Plan africain pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, a été adoptée par la Commission de l'Union africaine lors de la réunion régionale d'examen de la sécurité routière, tenue en juillet 2015. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale, a organisé une manifestation parallèle sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de la Décennie, notamment les défis et perspectives

pour l'Afrique, lors de la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, organisée en novembre 2015.

37. De manière générale, de grands progrès ont été réalisés en vue de porter le nombre de pays et de communautés économiques régionales qui élaborent des politiques ou des programmes dans les domaines de l'industrialisation, des infrastructures, de l'énergie ou de l'investissement, de 8 à 17, et de 1 à 3 respectivement.

38. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui conçoivent ou mettent en œuvre des politiques et programmes pour relever les défis de la gouvernance foncière. Les 11 nouveaux pays étaient l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Niger, la Somalie, le Soudan du Sud, le Swaziland et la Zambie, et les communautés économiques régionales étaient l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la CEDEAO et le COMESA. Le sous-programme a contribué à ce succès en renforçant les capacités des États membres et des communautés par la mise en œuvre de programmes conjoints visant à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les stratégies et programmes; en menant des travaux de recherche destinés à produire des preuves factuelles à l'appui des choix de politique foncière et en mettant au point un cadre de suivi des progrès accomplis en matière de politique foncière.

39. La CEA a institué une conférence biennale sur la politique foncière en Afrique, qui a réuni plus de 350 participants et produit 85 communications. Elle a également créé un site Web dédié à son Initiative de politique foncière, qui est une source utile pour l'accès à l'information foncière et comme base de données d'informations foncières.

40. Pour renforcer les capacités des parties prenantes du secteur foncier et des institutions de gouvernance/administration foncière en Afrique, la CEA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a établi un document d'information et un cadre pour le renforcement des capacités et organisé plusieurs stages de formation avec des partenaires tels que le Parlement panafricain et le Centre régional de la cartographie des ressources pour le développement, à l'intention des parlementaires de la CEDEAO et de plus de 50 acteurs du secteur foncier de 20 pays anglophones et francophones. Elle a en outre élaboré des programmes de formation sur l'égalité des sexes et la participation populaire dans les politiques foncières. Elle a par ailleurs mené un certain nombre d'études couvrant un large éventail de questions foncières, dont le rôle des parlementaires dans la gouvernance foncière, les droits fonciers des femmes et l'élaboration de directives concernant les programmes de formation en gouvernance foncière dans les universités et établissements d'enseignement supérieur. La CEA a également obtenu du Gouvernement allemand un appui financier pour la création d'un réseau panafricain d'excellence en matière de gouvernance foncière. Elle a mené des activités d'information dans divers forums ou manifestations internationales de haut niveau sur l'agriculture en Afrique et ailleurs pour mieux sensibiliser le public à la gouvernance foncière. La Commission examine actuellement plus de 20 demandes d'assistance technique venant d'États membres et de partenaires et continue de soutenir une série de projets pilotes nationaux et régionaux relatifs à la gouvernance foncière et à l'intégration des questions foncières, avec des partenaires comme les organisations de la société civile, la Pan-African Farmers' Organization (PAFO), le Fonds international de développement agricole, l'Union européenne et l'IGAD. La CEA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, apporte un soutien multisectoriel à dix pays africains pour la mise en œuvre intégrée des Directives volontaires pour une

gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, afin d'améliorer la gouvernance foncière dans ces pays et renforcer ainsi la sécurité alimentaire.

41. Suite à un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, qui a été présenté à la Conférence inaugurale du Comité technique spécialisé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement en octobre 2015, la Conférence des ministres de l'Union africaine a approuvé un certain nombre de recommandations sur les politiques foncières, qui portaient notamment sur la création d'un centre africain pour les politiques foncières et d'un fonds pour faciliter la mobilisation de ressources en faveur du centre, l'adoption d'un cadre de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en matière de politique foncière, l'attachement aux Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique³, dans le but de promouvoir les investissements agricoles et la réalisation de l'objectif consistant à allouer 30 % des terres aux femmes et de garantir les droits fonciers de celles-ci par des réformes législatives et d'autres mécanismes.

3. Division des initiatives spéciales

42. Ce sous-programme continue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et des nouvelles technologies et innovations pour soutenir la transformation économique et sociale de l'Afrique. C'est ainsi qu'au cours de la période biennale 2014-2015, la CEA a renforcé ses activités de recherche, d'élaboration de politiques et d'analyses sur les innovations et les technologies, la transformation verte, les industries minières et extractives et le changement climatique. Ces activités visent à instaurer des politiques favorables aux pauvres et des processus judicieux de prise des décisions et de formulation des politiques en tant que moyens de réaliser le développement durable. Le sous-programme a permis d'augmenter le nombre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales exploitant des technologies nouvelles et des innovations au service du développement, lequel est passé de 15 initiatives en 2012-2013 à 28 en 2014-2015. Ces initiatives comprennent des services techniques et consultatifs pour la formulation, l'examen et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales et régionales relatives aux technologies de l'information et de la communication et un appui à l'élaboration de stratégies et de cadres de mesure en matière de gouvernement en ligne fournis à huit pays (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Maroc, Mozambique et Namibie). Le principal objectif de ces initiatives est d'améliorer considérablement les résultats des gouvernements en matière de prestation de services et d'appui à la gouvernance.

43. Durant la période considérée, la CEA a organisé de nombreuses manifestations relatives aux technologies de l'information et de la communication, dont le troisième Forum africain sur la gouvernance d'Internet, organisé en partenariat avec le Ministère nigérian des technologies de la communication, et qui a eu des répercussions sur la réunion mondiale multipartite sur le Forum sur la gouvernance d'Internet, tenue à Istanbul, en Turquie.

44. Dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, la CEA a commandé un certain nombre d'études de pays pour évaluer l'état de la mise en

³ Union africaine, BAD et CEA, *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique* (Addis-Abeba, 2014).

œuvre de ces conclusions en Afrique. Sur la base des résultats des rapports de pays, un rapport a été établi sur les résultats et perspectives pour l'Afrique, qui contient des recommandations à l'intention des décideurs.

45. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la CEA a pleinement atteint son objectif d'augmenter le nombre des institutions et des réseaux d'innovateurs et d'inventeurs soutenus par les États membres et les communautés économiques régionales, en conséquence du travail de recherche et de sensibilisation de la CEA. Ce résultat a été obtenu en favorisant l'élaboration de programmes d'enseignement en ingénierie biomédicale dans les universités africaines, qui ont été adoptés par 11 universités vers la fin de 2015. Près de 220 étudiants se sont inscrits à ce genre de programmes, et 33 ont obtenu leur diplôme à la fin de l'année 2015. L'ampleur et la pertinence de la composante du programme sur l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes continuent de croître. En 2015, la CEA a organisé la troisième université d'été sur l'innovation en ingénierie biomédicale et l'entrepreneuriat, destinée à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes. Ces programmes ont connu un succès remarquable en Ouganda, où tous des étudiants diplômés des universités utilisant le programme général ont trouvé un emploi ou créé leur propre entreprise et fournissent des services précieux aux hôpitaux, tout en concluant des partenariats avec de grands fournisseurs dans les pays développés. La composante recherche du programme d'ingénierie biomédicale met l'accent sur le marché des matériels et produits biomédicaux, la réglementation et les possibilités d'émergence d'une industrie des matériels et produits biomédicaux. Les études de cas sur le Kenya et le Malawi ont commencé, et deux études supplémentaires sur l'Égypte et le Nigéria ont été lancées.

46. La CEA a également lancé un dialogue annuel d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et le programme de transformation de l'Afrique, qui devrait servir de cadre, d'une part, à la formulation des politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et, d'autre part, à l'apprentissage et au partage d'expériences et de connaissances entre décideurs, experts et acteurs du secteur privé africains. Le dialogue d'experts de haut niveau a permis aux États membres d'apporter une contribution aux programmes de science, de technologie et d'innovation de la CEA et à la Commission de diffuser ses produits. Le dialogue de 2015 a été organisé conjointement avec le Gouvernement du Kenya et accueillie par celui-ci, et il a porté sur le rôle des pôles d'innovation, des regroupements d'entreprises innovantes et des parcs d'innovation dans le processus d'industrialisation. La réunion a fait fond sur la recherche en cours de la CEA, qui était un des produits du premier dialogue tenu au Nigéria en 2014 sur le thème: Science, technologie, innovation et programme de transformation de l'Afrique.

47. Dans le domaine de l'économie verte, deux pays ont commencé à élaborer ou à mettre en œuvre des réformes politiques visant à réaliser la transformation verte. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de produits de savoir destinés à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes en faveur de l'économie verte. À cet égard, des études de cas ont été réalisées dans cinq pays (Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mozambique et Tunisie), dont trois (Éthiopie, Mozambique et Tunisie) ont entamé des réformes en matière d'économie verte. Trois principaux produits de savoir ont été réalisés, dont le premier, un rapport intitulé « Promotion de l'économie verte et de la transformation structurelle dans certains pays africains », a été établi sur la base d'études de cas réalisées au Burkina Faso, en Éthiopie, au Gabon, au Mozambique et en Tunisie.

48. Le rapport a examiné les liens entre les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle aux fins de promouvoir la cohérence politique nécessaire pour une transition en douceur. Le deuxième rapport,

intitulé « Méthodes et outils intégrés d'évaluation des politiques d'économie verte inclusive en Afrique », expose une méthode et un outil fondés sur des faits concrets pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie verte inclusive, ainsi que l'évaluation de leur impact. Un troisième rapport, intitulé « Mesures favorisant une économie verte inclusive en Afrique », a mis en exergue des mesures favorisant la transition vers une croissance verte. En outre, des notes d'orientation sur les trois produits de savoir ont été établies. La CEA a également produit un rapport intitulé « Améliorer la gestion des ressources en eau grâce à une économie verte inclusive: étude de projets choisis dans le bassin du lac Victoria ».

49. La cinquième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique* a été élaborée sur le thème « Réaliser le développement durable en Afrique au moyen d'une croissance verte inclusive ». En plus de présenter une évaluation globale des progrès en direction du développement durable en Afrique, le Rapport a mis l'accent sur le fait qu'il importait de promouvoir une croissance verte inclusive dans des secteurs donnés. Dans le cadre de la mise au point de cette cinquième édition, des rapports nationaux portant sur des études de cas relatives à la croissance verte inclusive ont été rédigés pour l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana et le Maroc. Le sous-programme a également mené à bien un projet qui consiste à renforcer les capacités dont disposent les décideurs africains pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies nationales et régionales de développement en Afrique, notamment en produisant deux rapports sous-régionaux (sur l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest) et quatre rapports nationaux (sur le Burkina Faso, le Malawi, le Mozambique et le Nigéria).

50. Le sous-programme a aussi joué un rôle d'appui aux pays africains dans les discussions internationales sur le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il a élaboré des rapports régionaux et sous-régionaux concernant les objectifs de développement durable. En juin 2015, le sous-programme a par ailleurs prêté un concours substantiel à l'organisation et au service du Forum régional africain pour le développement durable. Le document final issu de cette manifestation a constitué la contribution collective de l'Afrique à la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

51. La Commission a encouragé l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives en lien avec la Vision africaine des mines. Cinq pays (Guinée, Lesotho, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone) ont adopté des politiques ou cadres réglementaires pour une gestion des ressources minérales qui soit conforme à la Vision.

52. La Guinée a défini pour son secteur minéralier un certain nombre de priorités stratégiques alignées sur la Vision africain des mines. Par suite, en collaboration avec le PNUD et la Chambre nationale des mines, la CEA travaille à la mise au point d'une politique générale concernant la responsabilité sociale des entreprises, qui reflètera les priorités fixées par le Gouvernement. La demande en a émané directement de la Présidence. Le Lesotho a quant à lui lancé une réforme législative de son secteur minier, dans le droit fil de la Vision, tandis que la Sierra Leone a entamé l'élaboration d'un cadre stratégique sur les minéraux qui s'inspire aussi de la Vision. En outre, la CEA a commandé des études sur l'égalité des sexes dans le secteur de l'exploitation minière, y compris l'activité minière artisanale africaine et à petite échelle, qui doivent également faire le point sur les considérations y afférentes en matière de politiques. Ce projet a abouti à la publication d'un recueil présentant les possibilités qui s'offrent aux femmes et les difficultés qu'elles rencontrent, en tant qu'agents principaux de l'activité minière artisanale, ainsi que les mécanismes de financement de la transition vers une exploitation minière à petite échelle.

53. Enfin, la CEA procède actuellement à une évaluation des politiques de valorisation des ressources minérales dans les 15 États membres de la SADC, recensant les meilleures pratiques en vigueur et les enseignements tirés dans la région, avec pour objectif ultime de promouvoir le programme de valorisation de ces ressources qui est mené par le COMESA. Les connaissances et capacités des bénéficiaires, s'agissant de tirer profit du secteur minéralier, sont également renforcées par des initiatives régionales en faveur des industries extractives en Afrique: une exploitation de la Vision africaine des mines aux fins de rehausser la qualité de la gouvernance; un guide sur les ambitions minières nationales pour l'intégration de la Vision et l'établissement de cadres politiques et réglementaires nationaux conformes à la démarche qu'elle propose; des analyses des lacunes dans les moyens des bureaux africains de recherches géologiques; et une enquête sur les flux financiers illicites. Une étude a également été entreprise au sujet de l'activité minière à petite échelle en Afrique, y compris des travaux de terrain et la collecte de données, qui rend compte de cette activité en Afrique sur la base d'éléments recueillis dans 16 pays, à savoir l'Angola, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

54. Par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique en matière de climat, la CEA a maintenu son appui aux États membres en s'attaquant aux difficultés que les changements climatiques posent aux secteurs de développement vulnérables. Parmi les grandes réalisations à cet égard figure l'augmentation, de 10 à 27, du nombre de pays qui intègrent les questions relatives à l'évolution du climat dans leurs cadres et politiques de développement en puisant dans les recherches et les travaux consultatifs de la CEA. Au total, 58 activités d'appui technique ont été menées, dont 33 ont consisté dans des formations, des ateliers, des efforts de sensibilisation, des démarches de formation de consensus et des dialogues de politique générale.

55. En 2015, les principales réalisations ont eu trait à l'appui technique et consultatif apporté aux pays africains avant et durant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Paris, dont une contribution notable à une réunion tenue sur le thème « Comprendre l'évolution du paysage africain dans le cadre des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: de Kyoto à Paris ». La manifestation a débouché sur la parution de grandes conclusions qui approfondiront la compréhension de différents éléments des négociations. La CEA a également créé une plate-forme destinée à promouvoir les échanges entre les décideurs, les chercheurs et la société civile au sujet des changements climatiques et du développement durable en Afrique. La réunion, convoquée en préparation de la Conférence et officieusement appelée Pourparlers africains sur le climat, était organisée conjointement avec l'Université de Dar-es-Salaam sur le thème « Démocratiser la gouvernance mondiale des changements climatiques et réunir un consensus africain en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà ».

56. La cinquième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique a eu lieu à Victoria Falls (Zimbabwe) sur le thème « Afrique, changements climatiques et développement durable: quels enjeux à Paris et au-delà ? ». La Conférence a été l'occasion d'une réflexion sur les progrès concernant les objectifs déclarés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, énoncés à son article 2, qui consistent à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et à favoriser le développement durable.

57. La CEA a aussi élaboré un cadre méthodologique pour accroître les contributions prévues déterminées au niveau national, qui indique les ambitions et contributions nationales des États parties en matière de réduction des émissions. Ce cadre méthodologique a été approuvé par le Groupe africain de négociateurs et mis à la disposition des États membres, la Commission apportant une assistance au Cameroun, au Libéria, au Malawi et au Swaziland pour la préparation de leurs contributions prévues.

58. La CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement afin d'organiser plus de 100 manifestations, notamment une manifestation de haut niveau à l'occasion de la Journée de l'Afrique et un dîner-dialogue consacré aux différents points de vue sur les difficultés propres à l'Afrique face aux changements climatiques. Le Pavillon africain de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, est ainsi devenu, le temps de la manifestation, un espace intellectuel et physique où l'Afrique a pu s'exprimer d'une seule voix et faire en sorte que ses priorités concernant les changements climatiques et le développement soient dûment prises en considération dans l'Accord de Paris.

4. Centre africain pour la statistique

59. Les travaux de la CEA en matière de statistique visent à renforcer les capacités statistiques des pays africains pour qu'ils aient les moyens de recueillir, de compiler et d'utiliser des données de qualité, comparables et harmonisées à l'appui des efforts déployés au niveau national, régional et international en faveur du développement.

60. Durant la période considérée, 24 États membres ont bénéficié d'une assistance technique de la CEA (avec la contribution d'autres partenaires) pour concevoir et mettre en œuvre la version actuelle de la stratégie nationale de développement de la statistique, dépassant l'objectif biennal de 21, avec un seuil de référence fixé à 14. Il a notamment été procédé à des évaluations détaillées des systèmes offices nationaux dans les pays suivants: Afrique du Sud, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Nigéria et Zimbabwe. Les évaluations ont abouti à des recommandations et réalisations essentielles et poussé certains pays à faire une nouvelle demande d'assistance technique pour l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités en vue de consolider les cadres juridiques et institutionnels, les moyens humains et les activités de plaidoyer pour mobiliser des ressources au profit de la production statistique.

61. La Journée africaine de la statistique, largement célébrée chaque année le 18 novembre, contribue à mieux faire connaître à l'opinion publique le rôle important que la statistique joue dans tous les aspects de la vie économique et sociale en Afrique. En 2015, durant ces célébrations, la Commission a par ailleurs procédé au lancement officiel du réseau de la communauté africaine de statistique.

62. Dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, la capacité des pays à entreprendre des enquêtes agricoles sur la base d'échantillons a été améliorée grâce à des ateliers de formation pratique à Cabo Verde, au Cameroun, en Guinée équatoriale, au Maroc, au Mozambique, au Rwanda et en Zambie. Six bourses d'études longues au niveau de la maîtrise ont été octroyées en statistique agricole et un programme harmonisé de formation spécialisée dans le même domaine a été mis au point et communiqué aux centres de formation à la statistique.

63. La CEA a continué de jouer un rôle de chef de file dans l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Programme est conçu pour aider les pays à évaluer leurs systèmes de façon rigoureuse et, si

nécessaire, à les revoir complètement en modifiant les lois existantes, en changeant les structures organisationnelles, en repensant le processus d'enregistrement et de circulation de l'information et des registres, en formant le personnel et en utilisant les moyens informatiques pour l'enregistrement et la compilation des statistiques de l'état civil et des données sur les causes de décès. L'une des principales fonctions du Programme consiste à élaborer des outils et des directives pour aider les pays à mettre en place et renforcer leurs registres et statistiques d'état civil sur la base des principes et recommandations de l'ONU. La CEA a établi, conformément à ces principes et recommandations, des outils et orientations concernant les évaluations détaillées, dont: a) un cadre politique et juridique; l'organisation et la tenue des registres des naissances, des décès, des mariages et des divorces; c) les statistiques de l'état civil; et d) les causes de décès. Au total, 22 pays ont déjà effectué une évaluation de leur système d'état civil ou défini voire lancé le processus requis et l'élaboration d'un plan d'action national pour donner suite à l'évaluation. Ces pays sont les suivants: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Tunisie et Zambie.

64. La Commission a réalisé un manuel sur la numérisation des registres et statistiques de l'état civil, qui servira de guide pour la mise en place de systèmes numérisés dans les pays africains et ailleurs. Le manuel a paru durant le onzième Symposium africain sur le développement de la statistique, tenu à Libreville en novembre 2015. En outre, afin d'améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès en Afrique, la CEA, l'OMS et le Symposium (sous la direction de Statistics South Africa, le bureau national de statistique de l'Afrique du Sud) ont élaboré ensemble une stratégie technique d'amélioration des statistiques concernant la mortalité en Afrique pour la période 2016-2020.

65. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, la CEA a créé une boîte à outils pour la formation en ligne aux statistiques ventilées par sexe, instrument d'apprentissage interactif à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques de ce type. Un guide sur la mise au point d'un programme national de statistiques ventilées par sexe a également été élaboré pour aider les pays à adopter une approche plus systémique et systématique de la production et de l'utilisation de ces statistiques.

66. La CEA s'est portée à la tête de l'entreprise de coordination des pays africains dans la formulation d'indicateurs mondiaux pour les objectifs de développement durable. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et Statistics South Africa, elle a organisé une série d'ateliers à l'intention des membres africains du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour mettre la dernière main à la contribution africaine. En outre, les cibles et indicateurs mondiaux concernant les objectifs ont été mis en correspondance avec les objectifs, aspirations et indicateurs de l'Agenda 2063.

67. Dans le domaine de l'information géographique, la CEA a dirigé la mise en place du Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a établi de nouveaux partenariats avec les responsables nationaux de tous les champs de l'activité géospatiale ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les instituts de recherche et le secteur privé. Grâce aux travaux menés dans le cadre de l'Initiative, les États membres du Comité régional se sont accordés sur un ensemble fondamental de concepts, pratiques, normes et directives pour le développement et la gestion de l'information géospatiale en Afrique. De plus, la Commission a coordonné le déploiement de 10 nouvelles stations de référence du système mondial de navigation par satellite dans les

pays suivants: Burundi, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Namibie, République démocratique du Congo, Tchad, Zambie et Zimbabwe. L'installation des stations est en cours avec Trimble Inc. La CEA a également soutenu la définition de critères pour l'établissement, au niveau national et régional, de centres de stockage et d'analyse de données pour le Référentiel géodésique africain. La mise en œuvre du Référentiel contribue à l'harmonisation des données et statistiques géographiques en Afrique.

68. La Commission a produit un document sur l'information géographique volontaire en Afrique, où sont décrits les principes directeurs qui pourraient être appliqués pour sensibiliser les organismes nationaux de cartographie et incorporer ladite information dans les programmes nationaux pertinents. Le document a été validé par un groupe d'experts, qui a également soulevé des interrogations quant à l'exploitation de cette information et examiné certaines bonnes pratiques, de même que la situation actuelle concernant sa cartographie.

69. La Commission a amélioré les capacités de six pays africains pilotes (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Kenya, Tunisie et Zimbabwe) en matière d'utilisation des technologies mobiles pour les opérations de statistique. Cette activité a renforcé les moyens dont disposent les bureaux offices nationaux pour travailler avec les organismes de formation et de recherche en vue de mettre au point des méthodes et systèmes de collecte de données mobile, ainsi que l'aptitude de ces bureaux à concevoir des systèmes de collecte de données reposant sur des renseignements géographiques et fonctionnant sur des appareils mobiles. Dans le cadre du projet, la CEA a publié des orientations relatives à l'utilisation des appareils mobiles pour la collecte de données. Une conférence régionale sur l'emploi des technologies mobiles à des fins statistiques a été organisée pour partager l'expérience acquise et les enseignements tirés avec les praticiens et les universitaires.

70. En collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, la CEA a publié l'édition 2015 de l'*Annuaire statistique pour l'Afrique*, qui contribue à réduire autant que possible le risque d'incohérence entre les informations produites par ces trois institutions, allège le fardeau des États membres en termes d'établissement de rapports et facilite la mise à disposition de données africaines. L'élaboration de l'Annuaire passe par une validation externe des données; à cet égard, l'exercice portant sur l'édition 2016 est achevé.

71. La CEA poursuit ses travaux avec la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires en vue de la révolution des données en Afrique. Après l'organisation de la conférence de haut niveau sur la question, en marge de la conférence conjointe Union africaine-CEA en mars 2015, et les activités de suivi y relatives, une réunion spéciale d'experts s'est tenue à l'intention des directeurs généraux des bureaux offices nationaux. La réunion d'experts a permis des échanges cadrés sur les conclusions de la conférence de haut niveau et le rôle des bureaux offices nationaux dans la concrétisation de la révolution des données et son intégration à la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

72. La CEA a continué de diriger la mise en place du Système de comptabilité nationale en Afrique afin de remédier aux difficultés rencontrées par les pays africains dans la production en temps utile de données comptables et de statistiques économiques nationales. À cet égard, la Commission a enregistré une progression de 100 % au regard de l'objectif qui consiste à accroître le nombre de pays pour lesquels des ensembles comparables de données comptables nationales figurent dans la base de données statistiques africaine, passant de 38 à 44. Six États membres (Gabon, Mauritanie, Namibie, République démocratique du Congo, Sénégal et Soudan) ont bénéficié d'une assistance technique visant à renforcer les plans nationaux et les mesures de

suivi pour améliorer la compilation des comptes nationaux et à appliquer le Système de comptabilité nationale de 2008.

73. En outre, deux documents techniques ont été élaborés: un manuel sur les tableaux des ressources et des emplois et un guide d'utilisation des données administratives dans la comptabilité nationale. La Commission a également publié un rapport sur les besoins des États membres aux fins de l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 compte tenu des moyens dont disposent les partenaires pour fournir assistance technique et formation. Le document contribue à un meilleur ciblage de la formation, de l'assistance technique et des autres formes d'appui apportées par la CEA et les autres partenaires.

74. Enfin, la Commission a continué d'assurer le secrétariat du comité directeur continental du projet africain de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. À sa quatrième réunion, le comité directeur a examiné le rapport d'étape concernant la première phase du projet (pour l'exercice biennal 2014-2015) et un document de projet relatif à la deuxième phase (pour 2016-2018).

75. La CEA a pleinement rempli son objectif consistant à faire passer de 50 à 54 le nombre d'États membres pour lesquels 30 indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ou davantage ont au moins trois points de mesure depuis 1990.

5. Division du renforcement des capacités

76. La CEA s'est donné pour but de renforcer les capacités sur lesquelles peuvent s'appuyer la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre leurs priorités de développement conformément aux priorités et à la vision de l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

77. En 2015, la Commission a continué de promouvoir les idéaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aidé les pays à se doter de plans d'action nationaux. Par exemple, elle a fourni un soutien administratif à la préparation du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme. En tant que membre de l'équipe technique, elle a contribué aux documents de réflexion et au document final du sommet. Elle a également participé à trois réunions techniques tenues respectivement en Afrique du Sud le 26 juillet 2015 et au Kenya le 7, 23 et 24 août 2015. Les réunions étaient organisées par le coordonnateur national du Mécanisme pour le Kenya, le Ministère de la planification et de la décentralisation, l'actuel président du comité des coordonnateurs du Mécanisme et le secrétariat kényan du NEPAD et du Mécanisme.

78. En août 2015, la Commission a fourni une assistance technique au coordonnateur national du Mécanisme pour le Soudan et au conseil d'administration national pour achever l'établissement du rapport d'autoévaluation du pays. La mission a été l'occasion d'examiner la composition du conseil d'administration et de passer en revue les projets de chapitre du rapport, qui sera communiqué au secrétariat continental du Mécanisme pour servir aux préparatifs de l'examen externe.

79. La Commission a également pris part à la mission externe d'évaluation du pays qui a été effectuée à Djibouti en août 2015. Les experts de la CEA ont contribué à l'élaboration du rapport d'évaluation du pays, principalement sur les aspects relatifs à la planification du développement, au cadre de dépenses à moyen terme et à la gestion des ressources naturelles. Le rapport a été présenté

au sommet de l'Union africaine de janvier 2016, et a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

80. Un atelier de formation technique a été organisé au Sénégal en avril 2015, sur les méthodes et questionnaires relatifs au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de manière à donner aux acteurs nationaux une bonne compréhension de la procédure d'autoévaluation et de leurs rôles et attributions, de la structure du questionnaire et des enquêtes sur les ménages et autres groupes cibles et du processus général d'élaboration du rapport et du programme d'action nationaux.

81. En décembre 2015, dans le cadre de la relance des activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission a organisé, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD pour le Kenya, un atelier régional de sensibilisation et de revitalisation consacré au Mécanisme à l'intention des pays participants et non participants d'Afrique de l'Est. Il s'est notamment agi de donner aux pays non participants des renseignements sur la manière d'adhérer au processus, et de renforcer les capacités des États membres appelés à réaliser leur premier examen national. L'accent a été mis sur un certain nombre de recommandations tendant à revigorer le Mécanisme, telles qu'une révision des critères de sélection des membres du Groupe de personnalités éminentes ou encore une participation accrue des chefs d'État au sommet de l'Union africaine et du Mécanisme. Ces recommandations alimenteront les débats sur les questions qui seront abordées lors du sommet extraordinaire.

82. Une réunion de groupe d'experts s'est tenue à Lagos, les 15 et 16 décembre 2015, pour examiner et valider une étude sur la prise en compte systématique de la gouvernance des ressources naturelles dans les activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La réunion, qui a vu la participation d'environ 40 experts des pays participants spécialistes des industries extractives, a permis de partager les expériences du Botswana, du Chili et de l'Australie.

83. Conformément aux recommandations de la quinzième réunion du MCR-Afrique, les résultats ont été les suivants: l'alignement des groupes thématiques du MCR-Afrique sur les réalisations stratégiques du plan stratégique de l'Union africaine pour la période 2014-2017 et son Agenda 2063; la mise au point d'un cadre de coopération régionale pour le développement qui traite de tous les aspects et soit axé sur les résultats; l'établissement d'un groupe de travail technique – comprenant l'Union africaine, l'ONU, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement – qui formulera un programme d'appui à long terme des Nations Unies à l'Union africaine au titre du cadre stratégique de l'Agenda 2063 et de l'instrument qui succèdera au programme décennal de renforcement des capacités après que celui-ci sera arrivé à expiration en 2016; le maintien des futures réunions du MCR-Afrique en marge des futures éditions de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique; et l'harmonisation par le MCR-Afrique de son plan décennal de renforcement des capacités avec l'Agenda 2063.

84. S'agissant du Mécanisme de coordination sous-régionale, les principales réalisations de l'exercice biennal ont été les suivantes: une étude sur la faisabilité d'un mécanisme d'autofinancement pour l'intégration régionale, réalisée à propos du renforcement des capacités de l'Union du Maghreb arabe; et un programme régional sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est, couvrant six pays pilotes et intégrant des systèmes de transport intelligent dans une infrastructure en couloir. De plus, tout au long de l'année, le MCR-Afrique

a poursuivi la mise en œuvre conjointe de plans d'affaires axés sur la demande et traitant des activités essentielles des groupes thématiques qui répondent aux priorités de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales. Des mécanismes de coordination sous-régionale sont opérationnels dans l'ensemble des cinq sous-régions; plus récemment, un mécanisme a été officiellement créé en Afrique du Nord (juin 2014) qui comprend sept groupes thématiques.

85. En 2015, la CEA a joué un rôle essentiel dans l'approbation du Cadre pour un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, par l'intermédiaire d'une résolution de la Conférence de 2015 des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Le Cadre a également été approuvé dans une décision du Sommet de l'Union africaine de juin 2015. Le Partenariat a été mis au point par le MCR-Afrique, avec la coordination de la CEA en sa qualité de secrétariat du Mécanisme.

86. La Commission a également influencé les politiques nationales à l'égard du NEPAD. Par exemple, elle est intervenue pour qu'une équipe technique du NEPAD Nigéria rende visite au NEPAD Kenya afin que la première étudie le fonctionnement de la seconde et que les deux s'accordent sur les modalités de leur collaboration. La Commission a par ailleurs aidé à la formulation, dans les réunions techniques à l'intention du Président, des éléments – justifications, arguments et logique – plaidant en faveur d'un renforcement du NEPAD Nigéria.

87. En outre, les produits de recherche et de savoir de la CEA ont été diffusés dans les 15 États membres de la SADC et les communautés économiques régionales. L'industrialisation a formé le thème central de l'édition 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique* et, en conséquence, la majorité des demandes d'appui technique ont eu trait à l'industrialisation et au développement.

88. La Commission a aussi fourni une assistance technique sous la forme d'une évaluation afin de mettre la dernière main au Cadre stratégique de la CEDEAO pour la période 2016-2020.

89. Dans l'ensemble, la CEA a soutenu la bonne réalisation de 20 projets dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine, du NEPAD, des communautés économiques régionales et des États membres (l'objectif avait été fixé à 15). Les projets visaient à renforcer l'aptitude de ces entités à appliquer, suivre et évaluer les priorités et programmes des organes et institutions de la Commission.

6. Coopération technique: programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies et Compte de l'ONU pour le développement

a) Programme ordinaire de coopération technique

90. Le programme ordinaire de coopération technique sert à aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités. Ces efforts sont axés sur un développement économique et social inclusif et durable pour accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision définies dans l'Agenda 2063, le NEPAD et les recommandations d'autres grandes conférences des Nations Unies et accords internationaux conclus depuis 1992. En synergie avec les projets du Compte pour le développement, le programme ordinaire de coopération technique permet à la CEA de mettre son expertise et ses connaissances à la disposition des États membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes tournées

vers le développement. Le programme est exécuté suivant quatre axes, à savoir la politique macroéconomique, le commerce et l'intégration à l'échelle régionale, la planification du développement et la négociation des contrats relatifs aux ressources naturelles, et contribue aux résultats obtenus par l'entremise du programme de travail ordinaire de la CEA.

91. La CEA a continué d'œuvrer avec l'Agence du NEPAD à l'étude sur la mobilisation des ressources nationales en Afrique et à la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar en reformulant, dans une nouvelle publication intitulée Projets d'infrastructure pour l'intégration régionale, les 16 projets transfrontières adoptés en 2014 au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures de l'Afrique, aux fins des activités de plaidoyer. La publication sera présentée à des manifestations régionales et mondiales de haut niveau, avec pour objectif premier de susciter un vif intérêt de la part d'investisseurs très fortunés du monde entier et de promouvoir les partenariats public-privé dans la mise en œuvre des 16 projets.

92. Comme suite donnée à l'étude technique sur l'amélioration de l'environnement politique, juridique et réglementaire pour le financement des infrastructures régionales en Afrique, la Commission a réalisé une étude destinée à renforcer l'investissement privé dans les infrastructures transfrontières grâce à l'harmonisation des politiques, lois et réglementations relatives à l'investissement privé dans les infrastructures régionales en Afrique. Elle s'emploie aussi à recueillir des données afin de mettre au point une initiative spéciale pour renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine en amenant tous les acteurs au même niveau de compréhension et de connaissance et ainsi obtenir la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale d'ici à 2017.

93. À la faveur de son appui à des réunions concernant organisations intergouvernementales et organismes régionaux, la Commission a été en mesure de faire part de ses analyses sur diverses questions liées à l'Agenda 2063. Parmi ces réunions figuraient les suivantes:

- a) Session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine, tenue en mai 2015 à Addis-Abeba;
- b) Dialogues politiques de haut niveau sur la révolution des données, l'industrialisation intelligente, les difficultés du secteur minier africain et les contrats pétroliers;
- c) Dialogue politique de haut niveau sur les conflits et le développement en Afrique;
- d) Cours de formation de haut niveau à la négociation de contrats économiques.

94. De plus, la Commission a influencé les politiques commerciales et industrielles des pays africains et des communautés économiques régionales. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu à Harare en mars 2015, a approuvé la stratégie et le plan d'étapes pour l'industrialisation dans la région de la SADC et réaffirmé l'importance du développement industriel pour l'atténuation de la pauvreté et l'émancipation économique des populations de la région. Les deux instruments, élaborés avec le soutien de la CEA, faciliteront une industrialisation accélérée grâce à des interventions efficaces et concrètes tout en encourageant la région à faire usage de ses ressources diverses, et en lui donnant les moyens de le faire, pour réaliser son développement économique et social par l'intermédiaire des processus de valorisation et de création de valeur ajoutée.

95. La définition de la politique du Swaziland en matière de commerce et d'industrialisation a constitué une autre réalisation de la CEA sur le plan

stratégique. Dans cette entreprise, la Commission a appuyé l'élaboration d'un plan d'action et d'un plan d'application de la politique en vue de présenter aux autorités du pays les choix qui s'offraient à elles quant à la marche à suivre. Le cadre politique a été formulé à la faveur d'un processus ouvert qui a vu la participation des principaux acteurs publics et privés à la fois aux consultations préliminaires et à la mise au point des interventions concrètes.

96. La lutte contre les flux financiers illicites est un autre domaine où la CEA a su exercer une influence stratégique notable durant la période considérée. La Commission a fourni un appui technique et fonctionnel au Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, pour la production de son rapport sur cette pratique qui a de sérieuses répercussions sur le programme de développement et de gouvernance du continent. Les flux financiers illicites épuisent les réserves en devises, réduisent les recettes fiscales, découragent l'investissement et aggravent la pauvreté. Des éléments préliminaires tendent à démontrer que des mesures promptes de lutte contre ces flux en provenance d'Afrique permettraient de rediriger des sommes considérables vers les programmes de développement du continent. C'est dans cette optique que la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA ont adopté, à leur quatrième réunion annuelle conjointe en 2011, une résolution appelant à la création d'un groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites. Dans son rapport, le Groupe examine diverses options en matière de politiques et ce qu'elles impliqueraient au vu de l'impact des flux financiers illicites sur le paysage macroéconomique de l'Afrique.

97. Dans le but d'améliorer la compréhension des coûts de développement et des conséquences des conflits et de promouvoir la prévention des conflits, la paix et les initiatives de consolidation de l'État, la Commission a élaboré un rapport d'étude sur le conflit au Sahel. Avec le même objectif à l'esprit, une étude sur les conflits en République démocratique du Congo et leurs causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs a été présentée à Accra lors de la conférence de haut niveau sur les conflits et le développement tenue les 2 et 3 octobre 2015. En outre, une réunion de groupe d'experts a eu lieu à Nairobi, en septembre 2015, pour valider le programme de recherche mené dans la Corne de l'Afrique sur les causes profondes, l'incidence et le coût humain et économique des conflits. L'étude a porté sur les questions de fond qui sous-tendent les causes des conflits dans la Corne de l'Afrique et sur les moyens de mesurer le coût des conflits en termes sociaux, économiques et humains.

98. La CEA a reçu plusieurs demandes tendant à entreprendre des recherches sur les causes des conflits et leurs conséquences sur le développement dans les communautés pastorales. En réponse, elle s'est donné pour priorité d'examiner les problèmes et défis sous-jacents auxquels sont confrontées ces communautés pour prévenir les conflits et favoriser la paix, conditions cruciales de la croissance et du développement durables. À cette fin, elle achève actuellement la rédaction d'une étude intitulée « Le nouveau pastoralisme: promesse et péril d'une Afrique œuvrant en réseau et mobile à l'échelle mondiale ».

99. Dans le contexte de la planification du développement et de l'administration publique, la Commission a prêté un concours notable à la Guinée pour l'aider à surmonter les effets de l'épidémie d'Ébola. Une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes techniques de toutes les divisions de la CEA a fourni une assistance technique au pays pour la conception et l'exécution d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques au profit de l'Agence guinéenne de coordination des projets d'infrastructure, qui est chargée d'harmoniser le relèvement économique national post-Ébola. Par ailleurs, la Commission a

apporté un soutien technique au Gouvernement béninois pour la réalisation d'études de faisabilité concernant de grands projets d'infrastructure à l'appui de la stratégie générale du pays en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. L'aide fournie au Gouvernement est harmonisée avec les initiatives régionales et sous-régionales en cours dans le domaine du développement des infrastructures, qui constitue un moteur essentiel de la transformation économique, et elle est conforme à l'Agenda 2063 et à l'accent mis sur cette question dans la position africaine commune pour l'après-2015.

100. Au niveau sous-régional, la CEA a concouru à l'élaboration de la Vision 2050 de la CAE, qui donne des orientations générales au profit des efforts visant à exploiter les ressources de l'Afrique de l'Est dans le but d'atténuer les différences en termes de bien-être social et de productivité. Il y est décrit pour l'Afrique de l'Est un avenir caractérisé par la prospérité individuelle dans des sociétés unies, par des économies compétitives et par des interactions fortes entre les régions. D'ici à 2050, on anticipe un décuplement du revenu par habitant, ce qui situerait la région dans la tranche haute des revenus intermédiaires.

b) *Compte de l'ONU pour le développement*

101. Le Compte de l'ONU pour le développement est un programme de développement des capacités du Secrétariat visant à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de développement de l'Organisation. Il est financé au titre du budget ordinaire du Secrétariat et mis en œuvre par dix entités du Secrétariat (le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). Les projets exécutés à la CEA au titre du Compte pour le développement servent à lier les travaux normatifs et analytiques de la Commission avec ses activités opérationnelles et à créer des synergies fortes avec d'autres entités des Nations Unies, en s'appuyant sur les forces et les avantages comparatifs de chacun. Le Compte pour le développement est une source essentielle de financement, en complément du budget ordinaire de la CEA, pour aider les États membres à répondre à leurs priorités de développement des capacités.

102. Au cours de la période considérée, la CEA a lancé quatre nouveaux projets portant respectivement sur les cadres de responsabilisation, le soutien aux États membres pour la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015, les données et statistiques et la planification et les politiques reposant sur des données factuelles.

103. Au total, les 13 projets actuellement exécutés par la CEA au titre du Compte pour le développement bénéficient à plus de 40 États membres, dans le but d'élaborer des politiques nationales, axées sur les trois dimensions du développement durable.

104. Plus précisément, les projets opérationnels actuels ont contribué à l'accumulation de connaissances dans des domaines clés pour la transformation de l'Afrique, comme le développement des chaînes de valeur agricoles régionales concurrentielles, l'utilisation des énergies renouvelables, la mise en œuvre effective du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la capacité pour les gouvernements africains de négocier des contrats équitables, transparents et durables dans les industries extractives. Les projets exécutés au titre du Compte pour le développement contribuent également à la création de savoir grâce à la recherche sur les politiques et pratiques dans le domaine de la planification du développement et la production de données continues et fiables,

en renforçant les capacités des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique.

7. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

105. Le sous-programme 6, sur la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement, vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des engagements internationaux et régionaux. Il est mis en œuvre par la Division des politiques du Centre africain pour le genre et le développement social.

106. Au cours de la période considérée, la CEA a enregistré des progrès sensibles dans l'amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à remplir leurs obligations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et en rendre compte et à remédier aux problèmes émergents qui ont une incidence sur les femmes. Au total, 52 pays – soit nettement au-delà de l'objectif qui avait été fixé à 15 – ont présenté des rapports nationaux évaluant les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing au titre de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Le rapport de synthèse régional sur l'Afrique élaboré par la Commission en vue de l'examen a fait apparaître des réalisations d'importance dans des domaines comme le renforcement des capacités des femmes dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation primaire et la santé, et les efforts consistant à améliorer la représentation des femmes et à faire en sorte qu'elles se fassent mieux entendre, tandis qu'il convenait d'œuvrer davantage pour sortir les femmes de la pauvreté en menant des programmes d'autonomisation économique innovants et ciblés.

107. Le rapport régional sur l'Afrique a été présenté à la cinquante-neuvième réunion de la Commission de la condition de la femme et pris en compte dans le document final de celle-ci, où l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été placées au centre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, lesquels étaient encore à l'état de proposition.

108. La CEA a poursuivi ses travaux sur l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, instrument qui donne aux pays les moyens de compiler des données et d'évaluer leurs propres résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de manière tant quantitative que qualitative. Durant la période considérée, l'indicateur a été déployé dans 12 pays supplémentaires, à savoir le Gabon, la Guinée, le Libéria, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, le Swaziland et le Zimbabwe. En comptant les 24 pays déjà couverts – Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Tunisie et Zambie – cela porte à 36 le nombre total de pays visés par l'indicateur. L'Afrique du Sud a également entrepris son deuxième exercice de compilation de données et de mesure des résultats au titre de l'indicateur.

109. À la demande de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, la CEA a mis au point la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Gender scorecard). Cette fiche est un outil efficace et facile d'utilisation, conçu pour évaluer les progrès accomplis par les États membres en termes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les secteurs essentiels du développement, parmi lesquels la santé, l'éducation, l'accès à la terre et son contrôle, la finance ou encore la participation politique. En puisant dans les informations fournies

par l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, la feuille de résultats offre une version simplifiée de l'indicateur et s'adresse avant tout aux cabinets des chefs d'État et de gouvernement. La fiche d'évaluation a été publiée et diffusée à la session de juin 2015 de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Johannesburg. Elle a également été utilisée par la Présidente pour déterminer quels pays méritaient d'être distingués au vu de leurs bons résultats et engager à ce que des mesures diligentes soient prises en vue d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le continent.

110. Dans le domaine de la recherche sur les politiques, la CEA a fait paraître l'édition 2015 du *Rapport sur les femmes en Afrique* sur le thème « Problématique hommes-femmes et chaînes de valeur agricoles: transformer l'agriculture africaine par l'autonomisation des femmes ». Le Rapport est basé sur des recherches et des études de cas émanant du Cameroun, de l'Éthiopie, du Mali, du Maroc, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Il rend compte des contraintes à caractère sexiste qui empêchent les agricultrices de tout le continent de participer pleinement aux chaînes de valeur agricoles, telles que celles qui ont trait à l'horticulture et à l'industrie agroalimentaire moderne, et d'en tirer tous les bénéfices. Il met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes tant structurels qu'émergents d'inégalité entre les sexes à toutes les étapes des chaînes de valeur et recommande des mesures vigoureuses pour lier la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes aux chaînes de valeur agricoles, puisque celles-ci occupent une place centrale dans le programme de transformation structurelle de l'Afrique.

111. Un examen des cadres législatifs existants dans l'industrie minière a été entrepris à la lumière de la problématique hommes-femmes dans six pays (Ghana, Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), en axant la réflexion sur l'activité minière artisanale et à petite échelle. Il a été incorporé dans un recueil de pratiques d'excellence en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui décrit les expériences de femmes et présente des innovations sur le plan politique dans ce domaine. Cet examen a donné lieu à la parution de deux numéros spéciaux du New African Woman Magazine consacrés aux femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle, ainsi qu'à la réalisation d'un documentaire sur les femmes dans l'industrie extractive à petite échelle, où étaient analysés les effets des politiques régionales et nationales sur la situation réelle des femmes sur le terrain. Les auteurs du documentaire se sont employés à montrer les difficultés et le sort des femmes dans l'activité minière à petite échelle. Le projet a abouti à l'organisation réussie de cinq ateliers régionaux dans les pays où les études avaient été menées et à des plans pour la mise en œuvre de recommandations essentielles, appelant à la discrimination positive dans le domaine des achats et à l'identification de formes novatrices de financement. Des centres de gestion de l'information et des données aux fins de statistiques sur les artisans et petits exploitants de l'industrie minière ont été mis en place au profit de quatre gouvernements africains.

112. En conséquence du dialogue de politique générale qui s'est ensuivi sur cette question, le Ministère du genre et de la protection sociale du Ghana a demandé au Centre africain pour le genre un appui technique afin d'améliorer son projet de politique sur la problématique hommes-femmes et d'exécuter le programme de renforcement des capacités des femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle. La note d'information sur les politiques élaborée pour la République-Unie de Tanzanie dans le cadre du projet a été demandée par le secrétariat permanent de l'égalité des sexes et du développement local pour servir d'outil d'information sur les politiques au profit de sa nouvelle assemblée générale, qui s'est ouverte en novembre 2015.

113. À la réunion régionale sur l'égalité des sexes dans les industries extractives, tenue à Nairobi en 2015, la CEA et ONU-Femmes ont noué de nouvelles alliances et relations de collaboration avec l'Union africaine dans le but de promouvoir un nouveau programme d'intégration de la problématique hommes-femmes dans le secteur minier. De surcroît, la Commission a mis au point une boîte à outils sur les femmes dans le commerce transfrontière informel en Afrique, aux fins de compilation de statistiques ventilées par sexe. La boîte à outils a pour objectif d'aider les gouvernements africains à collecter, analyser et diffuser des données et statistiques transfrontières ventilées par sexe sur le commerce transfrontière informel.

114. La CEA a élaboré une stratégie pour l'égalité des sexes afin d'irriguer les procédures d'intégration de la problématique hommes-femmes à la Commission. La stratégie repose sur trois composantes qui se complètent les unes les autres: la politique sur le genre; le marqueur de l'égalité entre les sexes; et le programme de renforcement des capacités. Pour sa part, le Centre africain pour le genre collabore avec la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA en vue d'élaborer et d'appliquer un marqueur de l'égalité entre les sexes à la Commission, avec l'appui technique d'un consultant mis à disposition par ONU-Femmes. Cette initiative s'inscrit dans le droit fil du Plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, cadre de responsabilisation visant à promouvoir une compréhension partagée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et méthode commune de suivi des progrès en ce sens. Le marqueur de l'égalité entre les sexes est en cours d'incorporation dans les instruments de planification existants et ses résultats alimenteront la planification stratégique en guidant la prévision et l'allocation des ressources. La politique sur le genre et le programme de renforcement des capacités en sont encore au stade de la formulation et devraient être achevés d'ici à la fin de 2016.

115. À la demande du Ministère du travail et des affaires intérieures du Botswana, la CEA a fourni un appui technique à la Direction du genre et de l'autonomisation des femmes du Ministère pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la politique économique et de finances publiques du pays. Grâce à cet appui, le Ministère du travail et des affaires intérieures et le Ministère des finances et de la planification du développement ont pu identifier des possibilités stratégiques pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le onzième plan de développement national du Botswana. Un concours technique a également été apporté à l'Observatoire national de la parité du Sénégal pour favoriser l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le Plan Sénégal émergent, principal cadre de développement du pays. Il en a résulté deux produits de politique qui visent à soutenir l'intégration des questions de genre dans le Plan.

116. Le réseau électronique est une plate-forme en ligne qui permet la consultation et l'échange d'informations et de bonnes pratiques par les systèmes nationaux qui traitent de la problématique hommes-femmes et d'autres mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il présente des renseignements à jour sur les questions de genre à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale et nationale qui intéressent le travail quotidien du personnel et des partenaires des systèmes et mécanismes nationaux compétents. Au cours de la période considérée, deux tables rondes en ligne ont été organisées, la première sur la législation et les bonnes pratiques concernant l'interdiction des mutilations génitales féminines, organisée du 1^{er} au 18 juillet 2014, la deuxième sur les préparatifs de la cinquante-neuvième réunion de la Commission de la condition de la femme et de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, tenue en deux temps, du 9 au 18 décembre

2014 et du 28 janvier au 13 février 2015. Les discussions en ligne sur les préparatifs de la réunion de la Commission de la condition de la femme ont essentiellement porté sur la manière dont les systèmes nationaux chargés de la problématique hommes-femmes pouvaient accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, tout en plaidant pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des gouvernements africains.

117. La CEA poursuit son action visant à améliorer et élargir l'Observatoire africain des droits des femmes, plate-forme technique qui facilite le partage de renseignements et le travail en réseau sur les questions relatives aux droits des femmes en Afrique. Au cours de la période considérée, la base de données sur les coordonnateurs de l'Observatoire dans les systèmes nationaux pertinents de 24 pays africains a été mise à jour. Dans le cadre de la phase initiale du projet tendant à interdire les mutilations génitales féminines, établi sous la forme d'un partenariat entre le Centre africain pour le genre, le Comité interafricains sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants et l'organisation internationale à but non lucratif No Peace without Justice (« Pas de paix sans justice »), le Centre a conduit une étude de référence sur le cadre juridique et normatif applicable à cette pratique. L'étude a révélé que les mutilations génitales féminines avaient cours dans 21 pays d'Afrique. En outre, une fiche d'information sur les cadres normatifs et juridiques interdisant la pratique dans 12 pays a été élaborée et téléchargée sur le site Web de l'Observatoire africain des droits des femmes.

118. Au cours de la période considérée, le Centre a enregistré les succès stratégiques suivants: d'abord, en ce qui concerne le projet sur les femmes et l'activité minière, il y a eu un changement de paradigme dans les pays où ce projet a été entrepris dans l'idée que la politique relative aux industries extractives et la formulation des règles devaient tenir compte des besoins des femmes et de leur contribution cruciale à la production nationale dans les divers aspects de la chaîne de valeur de l'activité minière artisanale et à petite échelle. Il en a découlé deux résultats à l'échelle nationale et régionale. Sur le plan national, dans ces mêmes pays, pour tous les projets de travaux publics, les gouvernements ont reconnu le besoin d'imposer qu'entre 35 et 40 % des pierres et copeaux achetés par les femmes pratiquant l'extraction en carrière soient d'origine locale. Cela aura un effet sur les travaux de suivi que la CEA mènera avec les États membres durant l'exercice biennal 2016-2017. Au niveau régional, le Centre africain de développement minier adhère maintenant à l'idée que les femmes qui opèrent dans les groupes miniers doivent être prises en considération dans tous les processus nationaux de transformation du secteur. De plus, à la lumière du ralentissement que connaît actuellement le secteur, les recommandations du projet ont amené les gouvernements nationaux à admettre la nécessité de renforcer les capacités des femmes qui pratiquent l'extraction minière de façon artisanale et à petite échelle et plus généralement des exploitants de mines, de même qu'à reconnaître l'effet multiplicateur que l'emploi dans l'activité minière artisanale et à petite échelle exerce sur la production rurale et nationale.

119. Ensuite, au niveau régional, la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique entraîne une responsabilisation accrue et une focalisation plus marquée sur la réalisation des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement africains en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les ministres du genre et de la condition féminine sont normalement tenus de rendre des comptes et notamment d'exposer chaque année leurs réalisations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; la fiche d'évaluation y pourvoira aux sessions à mi-année de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Elle a par ailleurs stimulé un appel régional à mieux tirer profit de la révolution des données qui permet dorénavant de disposer de statistiques ventilées par sexe,

lesquelles sont en cours de collecte et d'analyse par les bureaux offices nationaux du continent, afin de donner une image exacte des résultats des pays. En outre, la Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing est une réalisation importante de l'examen après 20 ans, dans la mesure où elle fournit une base de référence pour la feuille de résultats et prévoit un suivi des plans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

120. Le sous-programme doit faire face à trois grandes difficultés: premièrement, des ressources humaines et financières limitées alors que la demande des États membres va croissant; deuxièmement, une tendance des États membres à répondre tardivement ou à ne pas répondre du tout aux demandes de données et d'informations; et, troisièmement, des capacités nationales restreintes pour maintenir l'appui fourni au sous-programme, en particulier du fait de la rotation du personnel au plus haut niveau des ministères africains du genre et de la condition féminine.

8. Activités sous-régionales de développement (bureaux sous-régionaux)

121. La responsabilité de fond des activités sous-régionales de développement incombe aux cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. L'objectif de ces bureaux consiste à renforcer la capacité des États membres, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales à formuler des politiques basées sur la connaissance des faits pour appuyer la transformation structurelle en vue d'un développement durable et sans exclusive dans les cinq sous-régions.

122. On trouvera exposés dans les parties ci-après les résultats obtenus par les cinq bureaux sous-régionaux.

a) *Bureau sous-régional en Afrique du Nord*

123. Par les activités qu'il mène, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord contribue à renforcer les capacités des États membres dans des domaines comme le rôle de l'industrie dans le développement de l'économie verte, les accords de libre-échange à l'échelle du continent, l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatisés entre les administrations des douanes. Le mécanisme de production des profils de pays, documents essentiels dans les nouvelles orientations de la Commission, a été amélioré au cours de la période à l'examen et huit profils de pays ont été élaborés. La CEA a maintenu son assistance au secrétariat et au cadre institutionnel de l'Union du Maghreb arabe et son concours au suivi du mécanisme de coordination sous-régionale.

124. L'édition de 2015 du Forum pour le développement de l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat, du 27 au 30 octobre 2015, sur le thème « L'Afrique du Nord et les accords de libre-échange à l'échelle du continent », et a favorisé les échanges de vues et d'expériences entre un large éventail de parties au sujet des difficultés de l'intégration commerciale en Afrique du Nord dans le cadre des accords de libre-échange. Le Forum a rassemblé des journalistes économiques et des acteurs du secteur privé nord-africain et tendu à renforcer leur compréhension des accords de libre-échange à l'échelle du continent et des incidences des accords commerciaux en Afrique du Nord et sur le reste du continent. Il comprenait trois grands volets: un atelier de formation pour les médias; un atelier régional à l'intention du secteur privé au sujet des problèmes rencontrés en matière d'intégration commerciale dans le cadre de l'accord portant sur la zone de libre-échange à l'échelle du continent; et un colloque international sur l'intégration africaine et les principaux accords commerciaux régionaux, 20 ans après la création de l'OMC.

125. Les pays de l'Union du Maghreb arabe ont entamé l'élaboration d'un projet d'accord de libre-échange en juin 2010. Cet accord appelle à l'adoption

d'un mémorandum d'entente au niveau du Maghreb sur les règles d'origine, qui constituent un élément crucial de l'accord. Un groupe de travail a été créé pour préparer le mémorandum. En collaboration étroite avec le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a organisé un atelier de formation au profit du groupe de travail afin de répondre à ses besoins en matière de formation et de renforcement des capacités, de lui donner les outils nécessaires à la préparation du mémorandum et de lui fournir les moyens administratifs et techniques dont il avait besoin pour s'acquitter de sa mission. L'atelier a également vu la participation d'experts nationaux et de membres du groupe de travail concernés par les négociations relatives à l'établissement de la zone de libre-échange du Maghreb qui rendent compte aux ministères nationaux en charge du commerce extérieur, des douanes, de l'industrie et de l'agriculture dans les cinq pays membres de l'Union.

126. Les profils de pays mis au point entre mars 2015 et février 2016 ont trait à l'Algérie, à l'Égypte, au Maroc (deux profils), à la Mauritanie, au Soudan et à la Tunisie (deux profils). Les questions relatives à l'économie verte ont été abordées dans quatre profils de pays, en fonction des circonstances propres aux pays en question: l'Algérie – diversification et réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures; le Maroc – industrialisation et nouvelles filières commerciales; la Mauritanie – économie verte et gouvernance dans le secteur des pêches; le Soudan – viabilité des finances publiques compte tenu des répercussions importantes de la sécession du Soudan du Sud; et la Tunisie – emplois verts et développement régional. Pour l'Égypte, la question des subventions a été la principale préoccupation des pouvoirs publics dans leurs efforts de simplification des finances publiques et d'accroissement de l'efficacité du régime social. En conséquence, le profil de pays portant sur l'Égypte comprend des réflexions sur le système de subvention. Enfin, le deuxième rapport de pays concernant le Maroc examine la question de l'exclusion sociale, un véritable problème pour le pays alors qu'il œuvre à obtenir un développement plus inclusif. Le profil de pays relatif à la Libye est en cours d'achèvement et sera publié avant la fin de 2016. Par ailleurs, une évaluation de la situation économique et sociale dans la sous-région a été réalisée sous la forme d'un profil régional.

127. Au cours de la période considérée, des initiatives et programmes visant à appuyer l'Union du Maghreb arabe et ses États membres ont été passés en revue et adaptés au nouveau contexte économique et social de la sous-région et ont donné lieu à trois grandes initiatives sous-régionales officiellement lancées en décembre 2015, atteignant ainsi l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Une plate-forme régionale destinée à soutenir l'Union a été adoptée en vue de renforcer et d'améliorer l'efficacité des partenariats d'intégration en Afrique du Nord. Un programme de coopération entre le Bureau sous-régional et l'Union du Maghreb arabe a été adopté pour la période 2014-2015. De plus, un plan d'action pour l'Afrique du Nord, conçu de manière à simplifier et harmoniser les formalités de douane et le transport et le transit entre les États et à réduire les coûts directs et indirects des transactions commerciales, a été validé par des experts des États membres de l'Union. Les capacités de l'Union ont été renforcées dans des domaines comme les règles d'origine, l'harmonisation douanière et l'échange électronique de documents de douane entre les États membres.

128. S'agissant de la consolidation du secrétariat de l'Union et de son cadre institutionnel, des progrès notables ont été accomplis dans trois domaines: l'appui de la CEA à la mobilisation des partenaires pour soutenir l'intégration et les initiatives sous-régionales en Afrique du Nord; la tenue d'une réunion d'experts des États membres de l'Union sur le financement de l'intégration; le concours apporté au secrétariat de l'Union dans le cadre de l'initiative destinée à donner une impulsion au commerce intra-africain et de la zone de libre-

échange à l'échelle du continent; et l'organisation d'un atelier à l'intention des membres du groupe technique de l'Union du Maghreb arabe sur les règles d'origine. Les actions se multiplient pour accélérer l'intégration régionale, y compris la promotion et le développement des chaînes de valeur régionales; la facilitation du transport et du commerce en Afrique du Nord; et l'harmonisation des procédures douanières et de l'échange électronique de documents de douane.

b) Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

129. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest se concentre sur l'amélioration de l'aptitude des États membres à produire et diffuser des statistiques opportunes et de grande qualité à l'appui des activités de développement national et sous-régional. Conformément à la cible définie pour l'exercice biennal, le Bureau a élaboré huit profils de pays, portant sur les pays suivants: Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria et Sénégal, en utilisant les données fournies par les États membres. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités dont disposent les systèmes offices nationaux des États de la CEDEAO pour compiler des informations sur le développement aux fins de leur profils économiques et sociaux, le Bureau a apporté une aide importante à la Côte d'Ivoire, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal dans la formulation de leurs plans de développement à long terme respectifs, pour une durée de 25 à 30 ans et dans le contexte de l'Agenda 2063.

130. Afin d'améliorer l'établissement de prévisions économiques et sociales et de rendre les statistiques plus comparables au sein de la sous-région, la priorité a été donnée aux systèmes nationaux de données statistiques dans les dernières étapes de l'élaboration des profils de pays. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a intensifié ses efforts destinés à renforcer les capacités des systèmes offices nationaux des pays appartenant à la CEDEAO. Au total, 12 initiatives convenues à l'échelle régionale (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal) ont été menées par les États membres, la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), avec le concours de la CEA. Cela a pu être réalisé grâce à l'harmonisation des méthodes de prévision et des ensembles de données dans les États membres, au titre de la stratégie mondiale visant à la production de données de bonne qualité en temps utile. En vertu de la Charte africaine de statistique, adoptée par l'Union africaine et qui sert de référence à l'ensemble des États membres et des communautés économiques régionales, le Bureau a revu ses mécanismes régissant les flux statistiques et réussi à faire en sorte que les pays s'engagent à produire et compiler des données de bonne qualité pour une meilleure analyse des situations et à garantir une large diffusion des statistiques.

131. En 2015, la procédure lancée par la CEA pour restructurer les bureaux sous-régionaux et consolider leurs mandats a abouti à la refonte stratégique des activités programmatiques essentielles du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, de sorte qu'il soit mieux placé pour faciliter le développement et fournir des services plus efficaces et utiles, en plus de l'aide technique apportée aux États membres et aux communautés économiques régionales. En conséquence, l'accent est maintenant mis sur la collecte de données régionales à jour afin que les politiques continentales, régionales et nationales soient formulées en connaissance de cause, et sur l'intensification des initiatives de plaidoyer en faveur de la transformation structurelle des économies africaines. Du fait que l'évaluation des résultats économiques et sociaux dépend de la disponibilité de statistiques récentes et exactes, les efforts sont également axés sur la nécessité d'assurer la comparabilité des données relatives aux différents États membres et aux différentes communautés.

132. Par ailleurs, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest participe à l'action menée en vue de renforcer les capacités des systèmes offices nationaux en ce qui concerne la compilation d'informations sur le développement à l'usage de leurs profils économiques et sociaux, en particulier s'agissant des répercussions de la flambée d'Ébola en Afrique, et le suivi du processus d'intégration régionale par le déploiement et la gestion intégrés du projet Ecobase et la base de données Phœnix en Afrique de l'Ouest.

133. Dans la veine de ces efforts, le Bureau a pris des mesures notables afin de garantir l'établissement de mécanismes précis et fiables pour la collecte de données statistiques en faisant le point sur les acteurs de la région dans ce domaine et en coordonnant l'adoption du programme régional de statistique de l'UEMOA pour la période 2015-2020. De plus, il aide à la désignation et à l'institutionnalisation de points focaux pour la statistique dans chaque État membre, en soulignant le besoin d'une participation importante et régulière aux réunions régionales sur les questions statistiques. De cette manière, il joue un rôle crucial pour assurer une collaboration et un engagement plus approfondis de la part des États membres aux fins de la bonne élaboration des profils de pays, qui constituent un outil précieux pour les décideurs. Dans le prolongement de ces activités, le Bureau prête un concours actif à la préparation et à la présentation du profil de pays concernant le Nigéria, qui a fait partie de la première génération de profils soumis à examen lors d'une manifestation parallèle organisée le 28 mars 2015, en marge de la Conférence des ministres tenue à Addis-Abeba.

134. La coopération avec les bureaux de statistique d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux des communautés économiques régionales (Union du fleuve Mano, UEMOA et CEDEAO) et des principales organisations intergouvernementales, dont l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), spécialisé dans la collecte et l'analyse de données, a été revigorée à la faveur de missions sur le terrain, d'ateliers et d'autres mesures visant à échanger des expériences. Par suite, la base de données sous-régionale est en cours d'enrichissement grâce au renforcement des mécanismes régissant les flux de données, qui font circuler les informations statistiques suivant un mouvement descendant, des États membres au centre de données du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest.

135. Au cours de l'année 2015, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a appuyé un large éventail d'activités dans la région, parmi lesquelles des missions de plaidoyer et de sensibilisation auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Association internationale des maires francophones et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Il a également mené ou participé à la réalisation d'autres activités, y compris l'examen des domaines de coopération possibles, tels que l'état civil et la levée de fonds; le soutien et la participation à des ateliers au profit des réformes nationales (Côte d'Ivoire, en février 2015; Bénin, en mai 2015; et Cameroun, en novembre 2015); la participation aux cinquantièmes réunions annuelles de la Banque africaine de développement à Abidjan, en mai 2015; le partage d'expériences réussies lors de visites de pays, notamment en Slovénie; et le renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque africaine de développement. Par ailleurs, en ce qui concerne la promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le Bureau a pris une part active dans les discussions d'experts sur les Perspectives économiques en Afrique, qui ont eu trait à la question de l'égalité entre les sexes. Le Bureau a aussi contribué aux efforts déployés en vue de renforcer les capacités du groupe régional d'appui au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil au profit des pays francophones.

136. Qui plus est, en réponse à une recommandation faite par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa session de juillet 2012, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a fourni une assistance technique à la Côte d'Ivoire pour la mise en place d'un cadre à l'usage de l'institut panafricain de formation à la statistique qu'il est prévu d'implanter à l'Institut polytechnique national Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro. Également au niveau national, le Bureau continue d'apporter un appui technique à la Gambie pour le lancement d'un projet pilote de renforcement des capacités, qui vise à améliorer le recours aux technologies mobiles dans la collecte de données et à accroître sensiblement l'efficacité opérationnelle dans le but de disposer de données de meilleure qualité fournies en temps utile.

137. Parmi les grandes difficultés rencontrées dans la sous-région en 2015, la principale a consisté dans l'impact prolongé de la pandémie de maladie à virus Ébola de 2014, qui a eu de graves conséquences sur les économies des pays les plus touchés – Guinée, Libéria et Sierra Leone. Pour tenter d'atténuer cette situation critique, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a coordonné l'élaboration de l'étude de la CEA sur les incidences économiques et sociales d'Ébola en Afrique, étude qui a été publiée en deux parties, l'une en décembre 2014 et l'autre en janvier 2015. Ce rapport a beaucoup contribué à faire mieux connaître la maladie et les aspects de gestion de la préparation y relatifs grâce au partage et à la diffusion large de renseignements utiles. D'autres activités ont été menées à cet égard, notamment pour sensibiliser les partenaires et obtenir qu'ils mettent des fonds à disposition et se mobilisent en faveur du plan de relèvement des pays touchés par Ébola, par la diffusion du rapport et des appels à l'annulation de la dette extérieure, ce qui a produit des résultats encourageants. Les recommandations de politique générale visant à renforcer la résilience des États membres face à la crise ont été présentées à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa session de janvier 2015, puis largement diffusées dans la région et au-delà. En réponse aux demandes individuelles de pays, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a pris part à des missions de conseil et soutenu les efforts déployés afin de réduire à zéro le nombre de nouveaux cas d'Ébola; il a également appuyé le plan de stabilisation et de relèvement dans la tâche consistant à atténuer l'impact économique et social de la maladie.

138. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a aussi œuvré activement au lancement du programme de relèvement post-Ébola mené conjointement par la Banque africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale. Dans le cadre de ce programme conjoint, il a donné suite à la demande d'assistance technique que lui avait adressée l'Union du fleuve Mano pour mettre au point son plan de relèvement régional, qui a été présenté à la conférence de haut niveau organisée par l'Union européenne à Bruxelles, en mars 2015, au sujet de l'épidémie d'Ébola. La conférence a fait le point sur les mesures d'urgence en place pour contrôler l'épidémie et les a adaptées compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain afin d'éradiquer la maladie. La manifestation a également débouché sur la formulation de stratégies à long terme pour aider les pays touchés dans leurs efforts de relèvement, y compris la réorganisation de leurs systèmes de santé.

c) *Bureau sous-régional en Afrique centrale*

139. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a atteint son objectif consistant à améliorer l'aptitude des États membres à produire et diffuser des statistiques de qualité en temps utile à l'appui des priorités du développement régional et sous-régional. La Commission a contribué à la formulation de recommandations de politique générale par la production et la diffusion de huit rapports de pays – cible fixée pour l'exercice biennal – concernant le Cameroun, le Congo (deux profils), le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Ces profils ont été passés en revue et utilisés comme documents de référence à deux réunions du comité intergouvernemental d'experts, lequel a formulé des recommandations de politique générale, en particulier sur la nécessité d'accélérer l'intégration régionale et la diversification économique dans la sous-région. Les profils de pays ont également servi lors du débat concernant le programme de transformation structurelle de l'Afrique centrale, répondant entre autres à l'appel lancé pour la mise au point d'une stratégie de transformation du secteur du bois dans la sous-région, selon le souhait exprimé par les experts des États membres lors des réunions du Comité intergouvernemental d'experts. Les travaux de la Commission ont aidé les États membres à formuler des recommandations nationales et sous-régionales sur la base de données exactes et à jour ayant fait l'objet d'une analyse approfondie.

140. La CEA a également mené des activités de renforcement des capacités pour donner aux États membres, communautés économiques régionales, organisations intergouvernementales et autres acteurs du développement sous-régional les moyens de formuler et d'harmoniser des politiques et plans fondés sur des éléments factuels à l'appui de la transformation économique et sociale en Afrique centrale. Elle s'est aussi concentrée sur des questions sectorielles et émergentes, telles que la convergence macroéconomique, la sécurité routière et les changements climatiques, en vue d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales.

141. La trente et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur l'Afrique centrale, tenue en mars 2015 à Brazzaville, a permis aux représentants des États membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de leurs institutions spécialisées de débattre des problèmes de développement actuels et émergents. Elle a eu pour thème le développement de l'industrie forestière comme moyen de soutenir la transformation structurelle des économies de l'Afrique centrale. À cette fin, les participants ont plaidé pour la mise au point d'une stratégie renforcée de transformation du secteur du bois à l'échelle sous-régionale pour créer de la valeur ajoutée et, partant, des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. La CEA et les experts de la sous-région se sont accordés à dire qu'une telle stratégie irait aussi dans le sens d'une diversification économique et d'une réduction de la dépendance à l'égard de la rente pétrolière.

142. Dans le cadre de son action destinée à renforcer les capacités de la CEMAC et de la CEEAC pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales, la Commission a soutenu quatre initiatives (atteignant ainsi la cible fixée pour l'exercice biennal) élaborées par les communautés économiques régionales précitées. La première de ces initiatives consistait dans l'adoption par les pays membres de la CEEAC d'un plan d'étapes pour la mise à niveau des entreprises d'Afrique centrale, de manière à permettre leur passage à une économie verte, et la deuxième dans la décision prise par les chefs d'États de la CEMAC de lever l'obligation de visa pour les citoyens de la Communauté. Cette décision a également répondu à l'appel lancé par le Bureau sous-régional en Afrique centrale qui tendait à réaliser l'intégration régionale en général et la libre circulation des personnes en particulier, appel relayé par la publication et la diffusion d'un rapport sur les mesures à prendre pour améliorer le climat des affaires en Afrique centrale en mettant l'accent sur la libre circulation des personnes et l'organisation d'une réunion spéciale d'experts à l'échelle sous-régionale afin de sensibiliser les décideurs aux avantages de l'intégration sous-régionale.

143. La troisième initiative tenait dans la décision prise par les chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale au sujet de l'appui aux pays qui font les frais des agissements de Boko Haram. La CEA a pesé sur ce processus par l'intermédiaire de la contribution de son Bureau sous-régional en Afrique

centrale au rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), soit les notes semestrielles de 2014 et 2015 sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale et les perspectives à court terme. Le chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a exprimé sa gratitude au Bureau pour cette contribution.

144. Enfin, par l'entremise de son Bureau sous-régional en Afrique centrale, la CEA a exercé une influence cruciale sur les travaux des experts de la sous-région à l'égard de la quatrième initiative, qui consistait dans l'élargissement du cadre de convergence macroéconomique de la CEMAC à l'ensemble de la zone de CEEAC. Ce résultat a été obtenu lors d'une réunion de groupe spécial d'experts organisée par le Bureau à Brazzaville, les 2 et 3 mars 2015, au cours de laquelle les 52 experts présents ont échangé des vues sur le cadre institutionnel de la surveillance multilatérale, l'efficacité du mécanisme de pénalisation et d'incitation et la pertinence des critères de convergence nominaux. Les conclusions de l'étude technique de la CEA sur les progrès et les perspectives en matière de convergence macroéconomique dans la sous-région de l'Afrique centrale ont été soigneusement examinées puis validées pendant la réunion.

145. À la faveur d'un atelier de formation organisé à Douala en décembre 2015, la CEA a contribué à renforcer les capacités des principaux décideurs des communautés économiques régionales et des États membres, s'agissant d'intégrer systématiquement la question des changements climatiques dans les politiques agricoles. L'atelier a permis de faire mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur l'agriculture en Afrique centrale et le rôle du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre, aboutissant à l'adoption de deux stratégies, l'une pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole et l'autre pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

146. La CEA a en outre apporté un appui à des réunions de groupe spéciaux d'experts consacrées à la réalisation du potentiel de transformation structurelle des industries extractives; à l'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale; et à l'étude des perspectives de convergence macro-économique dans la sous-région. Un résultat notable de ce sous-programme a été l'établissement d'un rapport sur la situation socioéconomique de l'Afrique centrale pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ce sous-programme a également fourni un appui significatif au Comité directeur chargé de la rationalisation des communautés économiques régionales d'Afrique centrale, dont il est membre.

147. Pour renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir le partenariat concernant ce problème entre les parties prenantes dans la sous-région, la CEA a organisé un atelier en octobre 2015 à Libreville, qui a abouti à la création du réseau des institutions nationales d'Afrique centrale de lutte contre la corruption. Plusieurs documents statutaires de ce réseau ont été établis par la CEA et examinés au cours de l'atelier. Une plate-forme électronique a également été mise en place par la CEA afin de diffuser des informations sur les activités du réseau et de faciliter les échanges d'informations et de données d'expériences entre ses membres.

148. En ce qui concerne les communautés de pratique et les réseaux de connaissances, la CEA a poursuivi ses efforts en matière de diffusion d'informations et de connaissances par l'intermédiaire des plates-formes de partage des connaissances des Nations Unies. Trois espaces de travail thématiques pour les communautés de pratiques ont été créés dans le but d'engager des débats entre les experts de la sous-région sur diverses questions présentées brièvement ci-après:

a) L'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale: quelque 40 intervenants ont participé à un échange d'idées sur la pertinence et l'applicabilité des indicateurs du climat des affaires par rapport aux réalités de l'Afrique centrale (notamment l'indicateur « Doing Business » de la Banque mondiale, l'indicateur de la gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim, l'indice de compétitivité globale du Forum économique mondial, et l'indicateur de perception de la corruption établi par Transparency International);

b) Les stratégies visant à améliorer la collaboration entre les secteurs publics et privés dans le domaine de la promotion des investissements, et à accroître l'efficacité des arrangements et des mécanismes institutionnels destinés à améliorer le climat des affaires aux niveaux national et sous-régional;

c) Les progrès et les perspectives de convergence macroéconomique dans la sous-région de l'Afrique centrale: 51 experts au total ont participé à un échange de vues sur les lacunes du cadre institutionnel de surveillance multilatérale, l'efficacité du mécanisme de sanction et d'incitation et la pertinence des critères de convergence nominale. Ils ont échangé des idées sur l'importance du mécanisme de surveillance multilatérale de la CEMAC et la possibilité de l'étendre à la CEEAC;

d) L'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique centrale: cette communauté de pratique a été créée pour donner suite à la recommandation formulée par le Comité intergouvernemental d'experts à sa trentième réunion, tenue du 5 au 7 mars 2014 à N'Djamena. Elle a contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'opérer une transition vers l'économie verte en Afrique centrale dans le cadre de débats qui ont porté sur des questions telles que les moyens d'aider les petits États insulaires en développement africains à accroître leur résilience aux effets nuisibles de la variabilité et des changements climatiques, et sur la façon dont les pays d'Afrique centrale peuvent développer leurs industries forestières afin d'accélérer la transformation structurelle de la sous-région.

149. La CEA a réalisé une étude d'évaluation, examinée dans le cadre d'une réunion d'experts tenue en novembre 2015 à Douala, afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière africaine. Cette étude indique qu'à mi-parcours de la Décennie de la sécurité routière en Afrique (2011-2020), l'Afrique centrale accusait un retard par rapport aux autres sous-régions du continent dans la mise en œuvre de ce Plan d'action. Les participants ont constaté que les principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action étaient le manque d'engagement et d'appropriation, les capacités insuffisantes des parties prenantes et le manque de ressources financières et humaines consacrées à la sécurité routière. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de statistiques précises et complètes sur les accidents de la route et ont adopté des recommandations engageant les communautés économiques régionales, les États membres et les partenaires de développement à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière.

150. Au niveau des pays, la CEA a fourni un appui à l'Institut national de statistique du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pilote sur la collecte de données statistiques à l'aide des technologies mobiles. Elle a également aidé le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales à promouvoir son projet de renforcement des capacités des gouvernements africains en matière de négociation de contrats transparents, équitables et durables dans les industries extractives en faveur d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables et généralisés. Ce projet avait été lancé lors d'un événement tenu à N'Djamena. En plus de sa participation aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun, le Bureau a renforcé son partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée

équatoriale et a fourni une assistance au lancement de la campagne « Unis dans l'action » dans ce pays.

151. Enfin, dans le but de favoriser la compréhension et l'appropriation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), la CEA a fourni un appui technique au Gouvernement camerounais en participant à un atelier sur les objectifs de développement durable et leur dividende démographique, tenu à Yaoundé les 8 et 9 décembre 2015 et organisé conjointement par le Gouvernement camerounais et le bureau de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Bureau a préparé et présenté un exposé mettant en avant les liens existants entre ces deux programmes de développement. Les participants à cet atelier ont notamment recommandé de produire et diffuser à grande échelle des documents à ce sujet.

d) Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

152. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a établi huit profils de pays (conformément à son objectif biennal), pour Djibouti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Somalie, en utilisant des données statistiques de qualité actualisées fournies par les États membres et avec l'appui de la Division des politiques macroéconomique de la CEA, de la Division de l'intégration régionale et du commerce, du Centre africain pour la statistique et de la Division des politiques de développement social. Les profils de pays en cours d'élaboration ont été examinés lors d'une réunion du Comité intergouvernemental d'experts (tenue à Madagascar en mars 2015), qui a permis de recueillir les observations en retour des parties prenantes et des ministères des pays concernés sur leurs profils respectifs.

153. Dans le cadre de la suite donnée aux engagements de haut niveau pris en décembre 2014 par le Secrétaire exécutif de la CEA avec le Président rwandais, Paul Kagamé, et d'autres hauts responsables du Gouvernement rwandais, ainsi qu'aux débats politiques tenus en février 2015 entre les hauts responsables rwandais et l'équipe de direction de la CEA, le Gouvernement rwandais et le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est ont organisé un atelier de haut niveau sur l'accélération de la croissance économique au Rwanda, qui s'est tenu les 7 et 8 décembre 2015. Cette réunion de deux jours a rassemblé plusieurs ministres, directeurs et directeurs généraux du Gouvernement rwandais, des experts internationaux, des représentants de l'Institut d'analyse politique et de recherche, et des experts de la CEA. Dans le cadre des préparatifs à cette réunion, une assistance considérable a été fournie au Gouvernement rwandais pour l'aider à élaborer son analyse politique et à établir ses statistiques à l'appui des initiatives nationales de développement, s'agissant en particulier des cadres de développement alternatifs, des débouchés commerciaux offerts par la CEEAC et du développement du secteur des produits laitiers.

154. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, tenue à Antananarivo en mars 2015, a permis aux participants de se pencher sur le thème: « Exploiter l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est » dans le cadre d'exposés, de groupes de discussion de haut niveau ainsi que de débats en groupe et en séances plénières. Durant cette réunion, les experts ont examiné les moyens de parvenir à une croissance durable en développant au maximum l'accès des pays aux ressources marines et leur utilisation de ces ressources grâce à une gestion durable de leurs écosystèmes océaniques. Ils ont souligné à maintes reprises l'importance du concept d'économie bleue en tant qu'outil pour appuyer la transformation structurelle et promouvoir le développement durable, l'éradication de la pauvreté et l'atténuation des changements climatiques dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. Si l'on parvient à tirer parti des réseaux d'infrastructures, des liens commerciaux, de l'interdépendance des ressources et des partenariats

stratégiques reliant les États côtiers et insulaires avec les pays sans littoral, les bénéfices d'une économie bleue forte pourraient rejaillir positivement sur le développement de l'ensemble de la sous-région. À l'appui de ce programme de plus en plus étoffé, les publications produites par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, telles que le Guide pratique sur l'économie bleue en Afrique et l'étude de fond sur l'utilisation de l'économie bleue en faveur du développement de l'Afrique de l'Est, ont joué un rôle déterminant pour aider quatre États membres (les Comores, Djibouti, Madagascar et les Seychelles) à élaborer des politiques durables de l'économie bleue, et la Commission de l'océan Indien à établir son plan d'action pour une économie bleue.

155. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a en outre organisé des réunions spéciales de groupes d'experts qui ont contribué au programme de transformation structurelle dans la sous-région; il a évalué comment les nouvelles relations commerciales et d'investissement, particulièrement avec la Chine et l'Inde, contribuaient à la diversification des économies de l'Afrique de l'Est; il a examiné des études de cas et des stratégies visant à améliorer la cohésion sociale; et il a contribué à montrer les limites des régimes de commerce international et des traités bilatéraux d'investissement en tant qu'outils de développement.

156. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a contribué à renforcer la capacité des États membres d'Afrique de l'Est et des communautés économiques régionales à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales relatives au tourisme, à l'énergie et à l'économie bleue. Ses activités dans le secteur du tourisme se sont traduites par une collaboration au plus haut niveau avec des responsables gouvernementaux clés et par un renforcement des capacités au niveau des pays concernant les principes essentiels du Plan directeur de tourisme durable lancé par l'IGAD en décembre 2013. Cela étant, la CEA soutient l'intégration systématique des orientations politiques dans les instruments politiques pertinents des pays bénéficiaires. Ces lignes directrices politiques se fondent sur des éléments d'information solides et sur l'application des meilleures pratiques de mise en œuvre des cadres régionaux en matière de tourisme, ainsi que sur une analyse des cadres mondiaux existants, compte tenu des raisons de leur succès ou de leur échec. De même, le travail effectué sur les instruments de développement du tourisme national, par exemple en Éthiopie, passe par une analyse détaillée de la situation, basée sur des données primaires et secondaires étayant l'élaboration de stratégies appropriées. Ce travail a permis de positionner la CEA comme un partenaire de choix dans le domaine du tourisme. Les principaux bénéficiaires des activités du Bureau dans le domaine du tourisme étaient Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. La version finale du Plan directeur pour un tourisme durable en Éthiopie, premier du genre pour ce pays, a été établie et ce plan devrait être mis en œuvre au début de 2016.

157. Étant donné que le tourisme est un secteur relativement nouveau pour la CEA et qu'il n'a par conséquent été que récemment pris en considération de manière globale et systémique par les États membres et les communautés économiques régionales de cette région d'Afrique, il n'existe encore que peu de données à ce sujet. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est dans le domaine du tourisme se fondent donc sur des sources primaires – produites par le Bureau – ou sur des sources de données secondaires provenant de partenaires, tels que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la Banque mondiale et le Conseil mondial du voyage et du tourisme. Afin de garantir la fiabilité des données provenant d'autres sources, les données recueillies à partir de ces sources étaient systématiquement recoupées et corroborées par les États membres. Pour faire en sorte que ces données aient un impact réel sur les parties prenantes dans la sous-région, toutes les ressources des technologies de pointe

ont été utilisées, notamment les effets visuels aussi bien dans les rapports écrits que dans les exposés.

158. Dans le domaine de l'énergie, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a contribué à la réalisation des objectifs fixés en apportant un appui aux États membres dans trois domaines d'action principaux, à savoir: renforcer les capacités de planification énergétique aux niveaux national et régional, notamment en apportant un appui aux évaluations des ressources énergétiques et à la planification de leur développement; promouvoir l'initiative Energie durable pour tous en Afrique de l'Est, notamment en appuyant les politiques s'y rapportant, afin d'élargir l'accès aux sources d'énergie dans la région; et fournir des orientations dans le cadre de l'élaboration de politiques de sécurité énergétique aux niveaux régional et national en vue d'atténuer l'insécurité énergétique. Plus précisément, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué de mettre à disposition ses compétences afin de contribuer à l'élaboration en cours du cadre de sécurité énergétique pour la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et sa vision du continent africain à l'horizon 2050. Ce cadre est à la fois complet (puisqu'il porte sur les sous-secteurs de la biomasse, du pétrole, du gaz et de l'électricité) et multidimensionnel.

159. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a également contribué à l'élaboration d'une série d'outils politiques à l'appui des États membres et des communautés économiques régionales, parmi lesquels notamment: une évaluation des ressources énergétique et la planification du développement de ces ressources à Djibouti; un cadre pour la mise en service durable des technologies des énergies renouvelables au Rwanda; un cadre politique de sécurité énergétique pour la région de la CAE; une stratégie nationale et un plan d'action en matière d'énergie solaire au Rwanda, attendus pour avril 2016; une évaluation des ressources énergétiques et des services consultatifs sur la planification du développement à Djibouti; une évaluation de la politique du gaz naturel de la République-Unie de Tanzanie; et des recommandations et services consultatifs aux États partenaires de la CAE concernant les politiques de sécurité énergétique aux niveaux national et régional.

160. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, outre ceux qui ont été mis en place avec les institutions responsables de l'énergie dans ses États membres, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a aussi établi des partenariats avec des universités (Université du Rwanda, University College de Londres, Virginia State University, Michigan State University, Georgia Institute of Technology, etc.). Des partenariats ont également été établis avec des organisations internationales telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie (concernant les données), l'Agence internationale de l'énergie atomique [sur l'utilisation de l'outil de planification MESSAGE (modèle de stratégies alternatives d'approvisionnement en énergie et de leur impact global sur l'environnement)], avec les organismes de l'ONU au Rwanda et des organisations nationales telles que l'Institut de Stockholm pour l'environnement et l'Argonne National Laboratory aux États-Unis.

161. Conformément aux recommandations du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est à sa dix-neuvième réunion, le Bureau a mené un travail de pionnier dans le domaine de l'économie bleue. Il a notamment réalisé une étude de fond sur l'économie bleue, établi un rapport très complet visant à informer les décideurs politiques d'Afrique orientale, des communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes – aux niveaux régional, national et local – concernant le rôle de l'économie bleue et sa contribution à la croissance sociale et économique ainsi qu'à la transformation structurelle en Afrique de l'Est. Le Bureau a travaillé en partenariat avec un certain nombre d'organisations régionales et internationales, dont la Commission de l'océan Indien, le COMESA, la CAE, l'IGAD, le PNUE

et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui ont examiné cette étude de fond et ce manuel de politique et y ont apporté leur contribution; partagé des données d'expériences et développé des réseaux; et intégré les principes de l'économie bleue dans leurs stratégies et leurs programmes respectifs. Cette étude donne également un aperçu des possibilités et des actions nécessaires en vue de créer un environnement propice au développement de l'économie bleue. Il convient également de mentionner l'importance des travaux accélérés de « rédaction rapide » menés en décembre 2015 pour écrire un manuel de politique générale sur l'économie bleue. Ce manuel vise à proposer une méthode par étapes aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales afin d'intégrer les principes liés à l'économie bleue dans leurs plans d'action et programmes respectifs. L'ensemble de ces actions permettront de renforcer la position de chef de file et l'influence de la CEA dans ce domaine.

e) Bureau sous-régional en Afrique australe

162. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a continué à aider les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres acteurs du développement au niveau sous-régional à renforcer leur capacité à élaborer des politiques et des programmes bien informés à l'appui de la transformation économique et sociale de la sous-région, ainsi qu'à les harmoniser. Le Bureau a continué à établir et à mettre à jour des profils de pays, qui sont des publications phares et régulières de la CEA visant à fournir des données économiques et sociales, des informations institutionnelles et politiques, des analyses des risques et des politiques ainsi que des recommandations destinées à une variété de parties prenantes, parmi lesquelles notamment les États membres, la société civile, les décideurs politiques et le secteur privé en Afrique australe et au-delà de cette sous-région. Ainsi, huit profils de pays ont été établis (comme le prévoyait l'objectif pour cet exercice biennal) pour l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

163. En outre, le Bureau a tenu des consultations avec certains offices nationaux des États membres relevant de sa compétence, ainsi qu'avec des communautés économiques régionales, à savoir la SADC et le COMESA, afin d'explicitier l'initiative relative aux profils de pays. Ces consultations ont donné lieu à l'organisation d'une réunion consultative sous-régionale des producteurs et des utilisateurs de statistiques, tenue en 2015. Ce vaste processus de consultation a permis de définir, concrétiser et classer par ordre de priorité les besoins en matière de capacités statistiques des offices nationaux et des institutions connexes; d'établir une plateforme commune de partage des meilleures pratiques et données d'expérience, de mise en réseau et de coordination des activités statistiques; de stimuler les débats sur l'harmonisation des statistiques dans les régions de la SADC et du COMESA; de faire mieux connaître l'initiative de la CEA concernant les profils de pays et l'importance donnée globalement par l'organisation au renforcement des capacités des offices nationaux en vue de faciliter la production de statistiques crédibles à des fins de politique générale; et de renforcer encore le partenariat du Bureau avec les offices nationaux et les institutions apparentées.

164. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué de renforcer les capacités des communautés économiques régionales, des États membres et d'autres acteurs du développement afin d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives sous-régionales prioritaires en Afrique australe. À ce jour, sept initiatives dont le lancement avait été convenu au niveau régional ont été mises en œuvre (comme le prévoyait l'objectif pour cet exercice biennal, à

partir d'une base de trois initiatives) par les communautés économiques régionales et les États membres avec l'appui de la CEA.

165. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a en outre fourni un appui technique au secrétariat de la SADC, à sa demande, afin d'élaborer la feuille de route et la stratégie pour l'industrialisation de la région de la SADC ainsi que le Plan indicatif révisé de développement stratégique régional de la SADC pour la période 2015-2020. Ces deux cadres politiques ont ensuite été approuvés par le Conseil des ministres de l'industrie de la SADC, puis entérinés et adoptés lors du sommet extraordinaire d'avril 2015 des chefs d'État et de gouvernement de la SADC. La SADC a depuis remercié le Bureau pour son appui et a demandé un soutien supplémentaire dans le cadre de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route. Le Bureau a aussi fourni une assistance technique en vue de la mise en œuvre du programme de la SADC pour le secteur minier en apportant un appui à la mise au point et au développement de deux projets: une étude d'évaluation des compétences dans le secteur minier, et un projet sur les profils d'enrichissement des minerais, qui sont en cours de réalisation depuis juin 2015.

166. Au niveau des États membres, le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué de fournir des services consultatifs dans des domaines tels que le processus d'élaboration d'une politique nationale relative aux minerais et à l'exploitation minière pour le Lesotho, qui a été lancée à la fin de 2013. Le Lesotho a adopté cette politique afin de soutenir une croissance économique et sociale durable et de lutter contre la pauvreté, conformément aux objectifs de la Vision pour l'industrie minière en Afrique. Grâce à l'appui fourni par le Bureau, une politique relative aux minerais et à l'exploitation minière conforme à la Vision pour l'industrie minière en Afrique a été élaborée, puis adoptée par le Gouvernement du Lesotho et lancée officiellement en juin 2015. Avec un soutien supplémentaire de la CEA et de ses partenaires, le Gouvernement a depuis lors entrepris d'harmoniser son cadre juridique et réglementaire pour soutenir cette nouvelle politique.

167. En outre, la CEA a aidé le Gouvernement du Malawi à procéder à l'examen et à la mise à jour de sa loi nationale de 1981 sur l'exploitation minière et les minerais, en apportant une importante contribution technique à l'élaboration du projet de loi de 2015 sur l'exploitation minière et les minerais et en participant activement à un atelier d'examen technique tenu en mai 2015. Cet examen a contribué à renforcer la cohérence et la clarté de la transposition des intentions du Gouvernement dans ce projet de loi et les mécanismes connexes relatifs au développement social et économique du pays, et de ses visées réglementaires et d'application au niveau sectoriel. Mais il a aussi permis d'évaluer la cohérence de ce projet de loi par rapport aux autres lois et projets de loi nationaux, ainsi qu'aux politiques et cadres juridiques aux niveaux régional et international, notamment par rapport au protocole minier de la SADC et à son cadre pour l'harmonisation des politiques relatives au secteur minier, ainsi qu'à la Vision pour l'industrie minière en Afrique. Les recommandations formulées lors de cet atelier portaient sur des questions telles que la gouvernance sectorielle, l'appropriation nationale, le développement communautaire, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la transparence et la diffusion publique, la négociation des contrats, les capacités techniques de l'État, le financement sectoriel, la création de fonds souverains et de fonds d'affectation spéciale, le coût des transferts, la double imposition et les clauses de stabilisation. Elles ont été soumises au Ministère de l'exploitation minière pour examen lors de la révision du projet de loi avant l'établissement de sa version définitive et sa présentation au Parlement pour adoption.

168. La CEA a fourni un appui technique au Gouvernement du Swaziland dans le cadre de l'élaboration de sa politique relative au commerce et à l'industrie. Avec cet appui, un document relatif à la politique dans ce domaine a été établi,

examiné lors d'un atelier de validation tenu en mai 2015, puis adopté par le Gouvernement. Le Gouvernement du Swaziland a adressé une lettre officielle de remerciements à la CEA à cet égard, et a demandé un soutien supplémentaire de la CEA afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de cette politique.

169. Le Gouvernement zambien a engagé le processus d'élaboration d'une politique nationale de l'industrie avec l'appui du bureau de pays du PNUD en Zambie. La CEA a fourni un appui technique à ce processus, à la demande du Gouvernement zambien, en apportant une contribution de fond au projet de document relatif à cette politique, et en participant activement aux réunions d'examen consultatifs et techniques lors des étapes successives ayant suivi le lancement du processus en septembre 2014. En juin 2015, le projet de document relatif à cette politique et le projet de plan relatif à sa mise en œuvre avaient été établis et diffusés aux ministères de tutelle afin de recueillir leurs dernières observations avant leur soumission au Conseil des ministres pour approbation.

170. En collaboration avec l'Université de Cape Town, le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé un atelier régional sur le rôle de l'obligation redditionnelle dans la promotion de l'intégration régionale, axé principalement sur la question des données probantes et de l'obligation redditionnelle, qui s'est tenu le 24 novembre 2015 à Lusaka. Cet atelier d'une journée a réuni un large éventail de parties prenantes, qui se sont penchées sur les différentes dimensions de l'obligation redditionnelle dans la promotion de l'intégration régionale et sur le rôle des diverses parties prenantes aux niveaux national et régional, telles que les communautés économiques régionales, les Parlements, la société civile et les médias. Cet atelier a également porté sur la relation entre les programmes nationaux et régionaux; le rôle des éléments de preuve, des données et des indicateurs dans la promotion de l'obligation redditionnelle; le rôle des médias et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes régionaux; et l'importance du contrôle parlementaire dans la promotion de l'intégration. Cet atelier a également permis d'examiner de quelle manière les activités de recherche fondées sur des données probantes pourraient promouvoir l'obligation redditionnelle en étudiant les tendances et les modèles relatifs aux résultats en matière d'intégration régionale.

171. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé le premier séminaire de sa série inaugurale de séminaires sur l'Afrique australe, qui s'est tenu les 7 et 8 octobre 2015 à Livingstone (Zambie). Ce séminaire a été organisé en collaboration avec le Réseau africain pour la consolidation de la paix du Conseil de recherche en sciences sociales, sur le thème « Conflit, paix et intégration économique régionale en Afrique australe – combler les lacunes en matière de connaissances et relever les défis politiques ». Ce séminaire a réuni des chercheurs, des décideurs et des responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants de la société civile, des institutions régionales, des organismes des Nations Unies et des commissions économiques régionales. Les participants étaient issus de différentes régions d'Afrique australe et orientale ainsi que d'autres régions du monde, notamment des États-Unis. Les principaux intervenants, notamment le Ministre adjoint de la coopération et des relations internationales de la Namibie, ont souligné l'importance de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, en tant que conditions nécessaires à la réalisation de l'intégration économique régionale en Afrique australe et dans l'ensemble du continent africain.

172. Ce séminaire a constitué une plate-forme pour la présentation de résultats d'activités de recherche originales et la diffusion d'articles de recherche. Les exposés et les débats en séance plénière ont porté sur un large éventail de sujets, notamment sur les conflits et l'intégration régionale en Afrique; la portée et les implications des crises et des conflits en Afrique australe, et les réponses qui y sont apportées au niveau régional; la xénophobie, les migrations et

l'intégration économique régionale en Afrique australe; les coûts et les conséquences économiques des conflits en Afrique australe; les mesures visant à améliorer la gouvernance en matière de développement économique en Afrique australe; et la nécessité d'assurer une cohésion régionale et une intégration régionale impulsée par les citoyens en Afrique australe. Ce séminaire visait à promouvoir le débat, les échanges d'idées et les diverses options politiques concernant les questions actuelles liées aux conflits, à la paix et à l'intégration économique régionale en Afrique australe, afin d'appuyer les efforts déployés par les institutions régionales et les États membres dans la sous-région en faveur d'une Afrique australe stable et prospère. Un débat approfondi et animé a été consacré au thème du séminaire et, à l'issue de ce débat, un communiqué a été adopté, énonçant des recommandations et proposant une voie à suivre pour les organisateurs de la conférence, les participants et les principales parties prenantes.

173. La CEA a organisé la réunion annuelle du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe, et en a assuré les services fonctionnels. La réunion a eu lieu à Gaborone, les 10 et 11 décembre 2015, et a été organisée par le secrétariat de la SADC, qui a succédé au COMESA à la présidence du Mécanisme de coordination sous-régionale. La réunion a rassemblé des représentants des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des organisations responsables des couloirs de transport et des organisations de la société civile, les directeurs des organismes régionaux des Nations Unies et les représentants des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que les représentants d'autres organisations partenaires. La réunion, dont le thème était « Vers une intégration effective du plan d'activités du mécanisme de coordination sous-régionale dans les processus de planification et l'établissement des priorités des parties prenantes », a permis aux parties prenantes de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'alors dans le cadre des projets phares du mécanisme. Elle a également été l'occasion pour les parties prenantes de s'accorder sur des mesures concrètes visant à intégrer le plan d'activités du mécanisme dans les processus de planification et d'établissement des priorités des parties prenantes.

174. Dans son discours d'ouverture, prononcé en tant que président du mécanisme, le représentant de la SADC a souligné l'importance du soutien apporté de manière continue par les organismes des Nations Unies à l'appui des priorités existantes des institutions régionales. Lors de cette réunion, il a également été souligné qu'il incombait aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales de définir les priorités sous-régionales, en application du mandat confié par leurs États membres. L'accent a été mis sur le rôle clé joué par le système des Nations Unies dans le soutien à la politique de développement et aux initiatives programmatiques élaborées et mises en œuvre par les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales. Les participants ont réaffirmé que les parties prenantes au mécanisme de coordination sous-régionale devaient coopérer aux fins d'actualiser le plan d'activités pour l'Afrique orientale et australe, de veiller à ce qu'il prenne en considération les stratégies et les priorités les plus récentes des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, notamment le plan indicatif révisé de développement stratégique régional de la SADC pour la période 2015-2020, et la zone de libre-échange tripartite CAE-COMESA-SADC.

175. En tant qu'organe de diffusion des connaissances de la CEA dans la sous-région, le Bureau sous-régional en Afrique australe a annoncé officiellement à Lusaka, le 14 juillet 2015, la publication par la CEA du document intitulé « Rapport économique sur l'Afrique en 2015: Industrialiser par le commerce ». Ce rapport phare a été présenté officiellement par Margaret Mwanakatwe, Ministre du commerce et de l'industrie de la Zambie, en présence de

représentants du Gouvernement zambien, du COMESA, du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'universités et d'instituts de recherche. Cette présentation a permis de diffuser le rapport et d'engager un débat politique approfondi sur l'industrialisation aux niveaux régional, sous-régional et national.

9. Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

176. L'objectif principal de ce sous-programme géré par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est d'améliorer la gestion publique et la planification du développement à l'appui de la transformation économique et sociale de l'Afrique au moyen d'activités de formation et d'autres activités liées au renforcement des capacités. Les activités de l'Institut s'articulent autour d'un portefeuille de programmes de renforcement des capacités et de formation, ainsi que d'initiatives de recherche politique et de dialogue de haut niveau, visant à aider les États membres à atteindre l'objectif fondamental de transformation structurelle de l'économie et de la société. Il fournit également des services consultatifs aux gouvernements et aux institutions publiques, à leur demande, et il constitue un forum de réflexion alternative sur le développement africain.

177. À la fin de l'exercice biennal, l'Institut avait dépassé son objectif visant à augmenter le nombre de pays ayant adopté de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse de politiques et prenant des mesures appropriées, ce nombre étant passé de 5 à 25 pays (l'objectif pour l'exercice biennal était de 18 pays). De même, les progrès réalisés grâce aux travaux de l'Institut ont permis d'atteindre pleinement l'objectif visant à augmenter le nombre de services du secteur public et d'institutions aux niveaux national et sous-régional appliquant de nouvelles approches adéquates de planification et d'analyse politiques, ce nombre étant passé de 11 à 30 pays. L'Institut a également permis d'atteindre pleinement l'objectif visant à augmenter le nombre de pays et de régions infranationales ayant adopté des politiques ou des mesures dans le domaine de la planification du développement, ou menant des activités dans ce domaine, conformément aux recommandations de l'Institut, ce nombre étant passé de 11 à 34 pays (l'objectif était de 30 pays). En résumé, un total de 1 118 agents de la fonction publique, dont 33 % de femmes (363), ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités de l'Institut dans les domaines de la gestion économique et de la planification du développement. Plus précisément, les participants ont suivi des formations dans des domaines tels que l'élaboration, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un certain nombre de mesures macro-économiques et de politiques sectorielles, et les négociations relatives à ces éléments, parmi lesquels notamment les comptes économiques, les questions liées à l'égalité des sexes, les politiques économiques en faveur de l'emploi, la gestion de la dette publique, l'intégration régionale, la politique commerciale, la politique industrielle, la politique agricole, la politique relative à l'exploitation minière, les politiques énergétiques, la planification du développement, l'analyse des données et la modélisation microéconomique à l'usage des planificateurs du développement, la politique sociale, la politique migratoire, la jeunesse et l'emploi, la politique foncière, les transports et les infrastructures, la science et la technologie, la gouvernance et le développement, les questions liées à l'égalité des sexes et à l'environnement, la gouvernance du secteur minier et la gestion des ressources naturelles.

178. Afin de répondre aux besoins changeants de ses États membres, l'IDEP a continué d'élargir son offre de formations courtes durant l'exercice biennal, notamment en proposant une gamme de nouvelles formations sur les questions essentielles pour la réalisation de la transformation structurelle et des programmes de développement durable des États membres. Comme on peut le voir dans la liste des domaines de formation susmentionnés, en plus de ses

formations régulières, l'Institut a dispensé des cours dans de nouveaux domaines dans le cadre de ses formations portant sur les infrastructures de développement, les données relatives aux migrations en rapport avec le développement, ainsi que sur l'environnement, le climat et la gestion des ressources naturelles. L'Institut a également élaboré une formation sur la mobilisation des ressources et l'investissement au niveau national, qui sera proposée à partir de 2016. Suite aux évaluations des besoins en termes de capacités et des missions consultatives effectuées au début de 2015, il a été répondu aux besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités d'un certain nombre d'États membres au moyen de formations sur mesure dans des domaines tels que la gestion de la politique économique prenant en considération les questions liées au genre, ainsi que la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des programmes de développement et des projets infrastructurels. Par exemple, en partenariat avec le Centre d'études des questions liées au genre de l'Université du Rwanda, l'IDEP a dirigé l'élaboration d'une formation sur mesure relative à la gestion de la politique économique prenant en considération les questions liées au genre destinée aux agents de la fonction publique rwandaise. Cette formation a été dispensée à Kigali en août 2015. Un module de formation des formateurs a été ajouté afin de soutenir la stratégie du pays visant à accélérer le renforcement des capacités en matière de budgétisation prenant en considération les questions liées au genre nécessaires pour mettre en œuvre les politiques relatives à l'égalité des sexes.

179. Pour enrichir son offre de formations et contribuer à l'adoption de pratiques politiques innovantes appuyant de manière très utile l'Agenda 2063, l'Institut a organisé des dialogues politiques de haut niveau, notamment un dialogue important sur le thème « Le processus, le fond et les objectifs clés de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ». Douze autres dialogues de haut niveau et cinq réunions de groupes d'experts ont été organisés en plus de la série de séminaires mensuels de l'Institut consacrés au développement, qui reste un vecteur de dialogue très apprécié et un outil institutionnel essentiel pour favoriser l'engagement multipartite sur la voie du développement de l'Afrique. Ces dialogues et séminaires, qui ont réunis au total environ 900 agents de la fonction publique, décideurs politiques, experts et universitaires, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile provenant de l'ensemble du continent et de l'étranger, ont porté principalement sur les sujets qui sont au cœur du programme de transformation structurelle durable de l'Afrique, tels que l'État développementaliste, l'industrialisation, le commerce intra-africain, le développement du secteur privé, la politique et la gouvernance foncières, la gestion des ressources naturelles, la politique fiscale dans le secteur des minerais, les négociations économiques internationales, la gouvernance organisationnelle, et les migrations en faveur du développement. Ces événements ont permis d'influer sur les politiques relatives à l'exploitation minière, l'industrie, l'intégration et le commerce au niveau régional, l'agriculture, la dette publique, les finances publiques, la mobilisation des ressources et l'investissement. Ils ont aussi été l'occasion pour les hauts responsables et les dirigeants des gouvernements africains, ainsi que pour les experts et les universitaires, d'approfondir leurs réflexions sur ces questions, et d'élargir la collaboration de l'Institut avec d'autres parties prenantes afin qu'ils puissent contribuer à l'examen des politiques et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre. Le niveau de participation des hauts responsables à ces événements reflète leur engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ces questions politiques et témoigne donc clairement de l'influence de ces événements sur la sphère politique.

180. En outre, dans le cadre de ses travaux avec les communautés économiques régionales, l'Institut a dispensé, en collaboration avec le COMESA, une formation sur l'analyse des politiques commerciales à l'aide des

logiciels EViews et Stata, destinée aux agents de la fonction publique de cette zone économique. Cette formation avait pour but de faire mieux connaître aux responsables politiques les aspects pratiques de l'analyse des politiques commerciales à l'aide d'outils analytiques et statistiques afin d'étudier les options politiques et de montrer comment différents instruments politiques sont nécessaires pour contribuer à l'élaboration des politiques relatives au commerce en Afrique. Le personnel technique du secrétariat du COMESA et les ministères en charge de la coordination de la zone économique participant aux échanges commerciaux ont acquis un ensemble de compétences nécessaires pour mettre en œuvre des politiques fondées sur des données probantes afin de répondre aux préoccupations relatives au commerce et d'en tirer le meilleur parti en termes de développement. Au total, 29 personnes ont été formées. À l'appui du mouvement en faveur d'un marché unifié (zone de libre-échange continentale) en Afrique, l'Institut a également dispensé une formation sur le renforcement de l'intégration régionale, en collaboration avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière, visant à tirer parti de ces résultats et à mener à bien des processus plus complexes d'intégration régionale, ce qui est essentiel pour relever les défis économiques posés par les coûts élevés de production et de transaction, les lacunes des infrastructures, le climat d'investissement défavorable et la modicité du revenu par habitant. Au total, 24 personnes provenant des pays d'Afrique australe et orientale ont bénéficié d'une formation.

181. L'IDEP a également réalisé les travaux nécessaires à la restructuration de ses programmes de maîtrise. Le programme de maîtrise en politique industrielle (en collaboration avec l'Université de Johannesburg) a été lancé en février 2016 avec un premier groupe d'une vingtaine d'agents de la fonction publique (dont dix entièrement parrainés par l'Institut) issus des cinq sous-régions du continent. En outre, après avoir dispensé sa toute première formation en arabe en collaboration avec l'Institut égyptien de planification nationale en décembre 2014, les deux instituts ont encore consolidé leur partenariat en proposant la deuxième session en langue arabe de cette formation, et achèvent actuellement les préparatifs d'un programme commun de maîtrise en gestion économique et planification du développement.

182. Des progrès importants ont été accomplis dans le lancement du programme d'apprentissage en ligne de l'IDEP, les préparatifs ayant déjà bien avancé. La première série de formations en ligne destinée aux agents de la fonction publique des États membres africains est prévue pour 2016. Étant donné que l'Institut élabore actuellement son plan stratégique pour les cinq prochaines années, il s'est fixé pour objectif principal de devenir un institut de formation virtuelle de premier plan en Afrique d'ici 2020, ce qui sera bénéficiera fortement aux États membres en termes de couverture, de coûts et de possibilités de renforcement des capacités des agents de la fonction publique et des institutions. Une participation plus équilibrée en termes de parité hommes-femmes est attendue dans le cadre de l'apprentissage en ligne.

183. L'Institut a continué de développer son réseau de partenariats stratégiques afin d'élargir encore son offre et de répondre ainsi aux besoins plus nombreux des États membres, d'assurer une présence et une visibilité au niveau local, d'établir un groupe de candidats potentiels aux formations, et d'avoir un impact dans les différentes régions du continent africain. Il renforce ses activités en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les organismes des Nations Unies et les banques régionales de développement, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de la CEA consistant à accroître l'influence politique de la Commission au niveau continental et de devenir un groupe de réflexion de référence concernant les questions liées aux politiques de planification et de développement en Afrique. Dans le même temps, l'Institut met davantage l'accent sur le développement des partenariats avec les

universités, les centres de recherche, les groupes de réflexion et les organisations de la société civile sur l'ensemble du continent. Au cours de la période considérée, l'Institut a consolidé et élargi sa collaboration avec la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le COMESA, l'Institut égyptien de planification nationale et l'Université de Johannesburg, à la fois pour les formations courtes et pour les maîtrises. En outre, il a mis en place de nouveaux partenariats avec le Centre d'études des questions liées au genre de l'Université du Rwanda, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, et l'Initiative pauvreté-environnement du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

184. Lors de sa cinquante-quatrième réunion, tenue le 5 février 2016 à Addis-Abeba, le Conseil d'administration de l'IDEP a salué et approuvé le plan de travail programmatique et la proposition de budget pour 2016-2017, ainsi qu'un certain nombre de modifications essentielles dans le domaine des ressources humaines, conformément à l'orientation stratégique de l'Institut. Les membres du Conseil ont également été informés des défis auxquels l'Institut devait faire face s'agissant du paiement des contributions annuelles et des arriérés par les États membres, ces derniers s'élevant alors à 16 millions de dollars É.-U. Un appel aux États membres les engageant à verser régulièrement leurs contributions annuelles et à s'acquitter des arriérés devrait être lancé lors de la prochaine Conférence des ministres de la CEA. Une stratégie de mobilisation des ressources sera également mise en place afin d'augmenter le niveau et la prévisibilité des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail de l'Institut. Suite aux recommandations formulées par les membres lors de la cinquième-troisième réunion du Conseil d'administration de l'Institut, et aux recommandations supplémentaires faites à sa cinquante-quatrième réunion, des modifications ont été apportées aux statuts de l'Institut et devraient être présentées à la Conférence ministérielle de 2016, puis au Conseil économique et social pour examen et ratification.

185. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme pour l'exercice biennal, l'Institut a dû relever les défis associés à la crise du virus Ébola, qui a touché certaines régions d'Afrique de l'Ouest. La participation aux formations en a subi les conséquences négatives de manière assez sensible de la mi-2014 au début de 2015. La demande de formations sur mesure, en particulier pour les pays d'Afrique de l'Ouest, a également baissé en raison de problèmes de financement au niveau des États membres confrontés à la crise. La mobilisation de ressources extrabudgétaires a également été difficile, surtout en 2015, car l'Institut a traversé une période de transition concernant son équipe de direction, qui est à présent terminée.

10. Division du développement social

186. Le principal objectif du sous-programme de la CEA consacré à la politique de développement social est de promouvoir un développement social et humain participatif et équitable en faveur de la transformation de l'Afrique, plus particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale, de la jeunesse et de la population, de l'urbanisation, et de l'autonomisation des femmes.

187. L'objectif consistant à augmenter le nombre d'États membres soucieux d'intégrer dans leurs politiques et leurs stratégies nationales les questions liées à l'emploi, à la protection sociale, à la population et aux jeunes, a été pleinement atteint. Les connaissances générées par la CEA ont été intégrées dans les politiques et les stratégies de 13 pays (l'objectif biennal étant de 12 pays): Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone et Zambie. Par exemple, les résultats des études conjointes entreprises par la CEA, le Programme

alimentaire mondial et la Commission de l'Union africaine dans neuf pays (Burkina Faso, Égypte, Éthiopie, Ghana, Malawi, Ouganda, Rwanda, Swaziland et Tchad) sur le coût de la faim en Afrique ont permis d'estimer le coût de l'inaction dans le domaine de la malnutrition et de démontrer que la malnutrition infantile est non seulement un problème social mais aussi un problème économique quantifiable qui entraîne d'importantes pertes de ressources dues à la sous-alimentation des enfants aussi bien aujourd'hui que dans le passé. Ces études ont permis de mettre en place au niveau des pays une plate-forme de sensibilisation et de débats politiques et techniques concernant le besoin urgent de définir des objectifs plus ambitieux dans le domaine de la lutte contre la faim, la malnutrition infantile et le retard de croissance. Elles ont contribué à instituer un mandat politique visant à remédier au problème de la sous-alimentation des enfants et ont donné lieu à l'adoption de deux déclarations distinctes par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo en juillet 2014 – la Déclaration sur la sécurité de la nutrition pour une croissance économique participative et un développement durable en Afrique, et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Des pays tels que le Burkina Faso, le Ghana, le Malawi et le Rwanda ont pris acte des effets négatifs du retard de croissance des enfants et ont appuyé l'adoption de la Déclaration de Malabo, qui incluait un appel à mener une réforme politique globale concernant la malnutrition infantile.

188. Les actions visant à comprendre les causes des inégalités en Afrique et à y remédier constituent le cœur même du travail analytique de la CEA concernant le développement social, car la lutte contre l'inégalité sous toutes ses formes est un impératif social et est essentielle pour promouvoir une croissance durable et équitable en Afrique. À cette fin, une étude analytique du *Rapport sur le développement social en Afrique* axée sur les liens existants entre l'emploi informel et les inégalités a mis l'accent sur deux problèmes cruciaux de développement auxquels l'Afrique fait face aujourd'hui: le nombre insuffisant d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes; et les niveaux élevés d'inégalités sociales et économiques au sein des pays et des groupes de population. Le rapport sur ces conclusions, qui reposaient aussi sur des études menées en Namibie et en République-Unie de Tanzanie, montre que l'inégalité des chances en matière d'éducation, caractérisée par un accès inégal selon le sexe, le revenu et l'emplacement géographique, se répercute en grande partie sur le marché du travail, qui comporte un vaste secteur informel. Cela perpétue à son tour les inégalités de revenus et les vulnérabilités dans différents groupes de la population. À cet égard, conformément au projet sur la promotion de l'égalité financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, les recommandations politiques visent à renforcer les capacités de certains pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes publics à l'appui d'une plus grande égalité.

189. Les travaux consacrés à l'Indice africain de développement social ont pris de l'ampleur en 2015. Cet indice a été présenté en 2015, lors d'une manifestation en marge de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Par la suite, cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités auxquels ont participé 46 États africains (mais sans l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Lesotho, la Libye, le Mozambique, la République centrafricaine, et la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles) et neuf communautés économiques régionales [CAE, SADC, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), CEDEAO, COMESA, IGAD, Communauté des États sahélo-sahariens, Union du Maghreb

arabe et CEEAC] ont été organisés. Cela a stimulé à son tour la demande d'assistance technique de la CEA, dans certains pays spécifiques et au niveau sous-régional, en matière de surveillance de l'exclusion humaine. En outre, la Commission du Parlement panafricain chargée de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines s'est dite très intéressée par l'Indice africain de développement social et par une collaboration future. L'intégration de l'Indice africain de développement social dans l'édition de 2015 de la série phare de *Rapports économiques sur l'Afrique* ainsi que dans les profils de pays de la CEA a renforcé sa notoriété et sa pertinence sur le plan politique. L'intérêt stratégique pour l'exclusion humaine que l'Indice africain de développement social a soulevé s'est traduit par une demande de formations à ce sujet par le Botswana, le Burkina Faso, le COMESA et l'UEMOA. L'introduction des valeurs de l'Indice africain de développement social dans la prochaine série de profils de pays témoigne de l'utilisation des données nationales pour surveiller l'exclusion et de la pertinence de cet indice pour expliquer les tendances nationales et infranationales en termes de résultats sur le plan social et pour contribuer à définir des orientations politiques.

190. Le Programme conjoint sur la migration et le travail – une initiative associant la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations – a poursuivi ses activités. Au cours de la période considérée, ce programme a été approuvé par les participants à la session extraordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine tenue à Windhoek, en Namibie, en avril 2014, et par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEA, tenue à Addis-Abeba en janvier 2015. La CEA a participé à la conception et à l'établissement du document relatif au programme de cette initiative conjointe. Dans le cadre de l'étape suivante, les partenaires vont maintenant s'efforcer de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme. En outre, la CEA, en partenariat avec le Centre politique de la diaspora africaine et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), a organisé une conférence sur la dynamique des migrations en Afrique. Cette réunion a facilité l'échange Sud-Sud de données d'expérience en offrant à des décideurs politiques africains de haut niveau, venus du Cameroun, de l'Éthiopie, du Ghana, du Maroc et de la Tunisie, une plate-forme de dialogue avec les migrants concernant leur parcours migratoire, et de réflexion sur la façon dont les réalités migratoires étaient prises en compte dans leurs politiques. L'intérêt stratégique des migrations aux niveaux mondial et régional a été défini au niveau de l'organisation, en mettant l'accent sur la Division du développement social. Le dialogue politique de haut niveau prévu pour se tenir durant la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique traite de la question des migrations comme une priorité africaine, et les participants à cette réunion donneront à cette question une place importante dans le programme de développement.

191. La CEA continue de déployer des efforts visant à tirer parti du dividende démographique en Afrique et à intégrer la dynamique démographique dans les activités de planification nationale. Un rapport sur le profil démographique de l'Afrique a été établi afin d'aider les décideurs politiques à comprendre les défis sans précédent et les possibilités offertes par la croissance démographique rapide et les grandes tendances dans ce domaine en Afrique. En outre, prenant acte de l'utilité et du rôle essentiel des personnes âgées dans la réalisation du dividende démographique en Afrique, le sous-programme a entrepris des activités de recherche sur le vieillissement de la population et le développement dans plusieurs petits États insulaires en développement (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Maurice et Sao Tomé-et-Principe). Le rapport susmentionné contient

des informations utiles sur le vieillissement: la démographie, les conditions de vie des personnes âgées, les effets du vieillissement sur les politiques de développement, en particulier sur le marché du travail et les systèmes de retraite, ainsi que les politiques et les perspectives pour l'avenir. Les résultats de ces activités de recherche serviront également de base au troisième examen de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Afrique en 2016.

192. Dans le cadre d'un projet conjoint financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, d'une durée de trois ans (2014-2017) exécuté en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) dans le but de renforcer la capacité des gouvernements à répondre aux besoins des jeunes, la CEA a produit des données probantes faisant autorité concernant la situation des jeunes en Afrique. Une analyse régionale a été entreprise aux fins d'évaluer la participation des jeunes dans les domaines social, économique et politique en Afrique et de proposer des mesures politiques alternatives axées sur les résultats dans ce domaine. Ce projet a pour objectif d'élaborer une boîte à outils sur les politiques de la jeunesse, qui constituera un répertoire de bonnes pratiques en matière de politiques participatives et adaptées aux besoins des jeunes.

193. En outre, la CEA a atteint son objectif consistant à augmenter de zéro à sept le nombre de pays ayant intégré partiellement ou totalement les principes de l'urbanisation durable préconisés par la CEA dans leurs politiques, leur législation ou leurs stratégies. Sept pays (Burkina Faso, Gabon, Kenya, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tchad) ont répondu positivement à la proposition d'adopter des politiques et des stratégies reposant sur la position africaine commune relative à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui s'inscrit dans la lignée des travaux de la Commission sur l'urbanisation et le programme de transformation structurelle, afin de tirer parti de façon significative des possibilités offertes par l'urbanisation en faveur du développement dans leur pays. Cela a été possible grâce au partenariat entre la CEA, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le huitième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, qui ont fourni conjointement un appui technique pour l'élaboration du cadre politique africain pour un développement urbain durable, à savoir le Programme urbain pour l'Afrique ainsi que de la position africaine commune susmentionnée, qui contribuera aux travaux visant à élaborer le « Nouveau programme urbain » global, qui devrait être adopté à cette conférence en octobre 2016.

194. La CEA a également dirigé le processus d'examen régional pour l'Afrique en vue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. A cette fin, elle a évalué la mise en application des engagements en matière d'urbanisation et de développement qui avaient été pris au cours de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en 1996 et qui portaient en particulier sur la gouvernance urbaine, l'économie urbaine, l'équité sociale et l'environnement. Cette évaluation a permis de recenser les lacunes dans la mise en œuvre et les questions émergentes dans ce domaine, sur la base desquelles seront établies les priorités en matière d'urbanisation en Afrique, qui sont également énoncées dans la position africaine commune relative à la Conférence.

195. Compte tenu des responsabilités des États membres concernant la mise en œuvre et le suivi de la réalisation des objectifs relatifs aux villes et aux établissements humains de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, la CEA a effectué une évaluation des données existantes sur les zones urbaines et des lacunes en termes de capacités dans ce domaine en Afrique, qui sera utilisée

pour améliorer les indicateurs, les méthodologies et les notions s'y rapportant dans le cadre des recensements de 2020 de la population et du logement (effectués entre 2015 et 2025). En conséquence, un programme de statistiques sur les zones urbaines, recommandé par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie, sera mis en place au cours du prochain exercice biennal par la Commission africaine de statistique. L'amélioration des données et des statistiques sur les zones urbaines consolidera la base des données utiles pour l'élaboration des politiques relatives à l'urbanisation et au développement en Afrique.

196. Ce programme a établi des partenariats avec diverses parties prenantes, notamment la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les organisations, les fonds et les organismes des Nations Unies ainsi que les États membres, afin de mobiliser des ressources et d'exercer une influence sur les messages communiqués par la CEA concernant l'urbanisation et le développement en Afrique. Cela apparaît nettement dans les documents finaux et les résolutions ayant trait à la position africaine commune sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et à cette Conférence.

11. Appui aux programmes

197. Au cours de la période considérée, la CEA a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer son impact grâce à des produits et services de qualité, une plus grande efficacité organisationnelle et le renforcement de l'obligation de rendre des comptes. La présente section porte sur les mesures prises par la CEA pour édifier une organisation plus transparente, attentive aux besoins du client, responsable et soucieuse de son impact, un accent particulier étant mis sur le renforcement de la planification stratégique, l'évaluation et la qualité opérationnelle, l'amélioration de l'exécution des tâches, la gestion des connaissances et la communication, ainsi que le renforcement des partenariats et de la coopération technique.

198. La CEA a pris des mesures précises pour axer davantage ses efforts sur les résultats, en commençant par regrouper la programmation stratégique, la planification, la budgétisation, l'évaluation et l'assurance de la qualité dans un seul service, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, conformément au cadre de gestion axée sur les résultats et en appui à la réorientation stratégique engagée en mars 2013.

199. En 2015, la CEA a mis au point un système de planification stratégique et de responsabilisation, devant lui permettre d'agir de façon unie et cohérente pour la planification, la budgétisation, le suivi, la mise en œuvre de l'assurance qualité, l'évaluation de ses priorités, produits et résultats stratégiques ou encore l'établissement de rapports à cet égard. Le système se compose pour l'essentiel d'instruments de planification stratégique, comme le cadre stratégique, le projet de budget-programme, le plan d'activité annuel, des fonctions d'évaluation et d'assurance qualité, le tableau de bord des réalisations, qui a été revitalisé, et les rapports annuels. Il vise, d'une part, à aligner les ressources et les activités opérationnelles de la Commission sur son objectif de devenir un centre de réflexion de référence pour les questions de développement en Afrique et, d'autre part, à permettre de repérer et de suivre des résultats pouvant contribuer à influencer efficacement les politiques de transformation structurelle dans la région.

12. Projet de plan-programme biennal pour 2018-2019

200. La Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle a établi le projet de plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Ce dernier a été élaboré dans le cadre de la réorientation programmatique de la

Commission visant à assurer la continuité des activités entreprises au cours de l'exercice biennal 2014-2015, en y apportant des améliorations afin de soutenir efficacement la mise en œuvre, le suivi et l'examen de Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Plan d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le plan-programme pour 2018-2019 a été approuvé à la quarante-neuvième session de la Commission, tenue dans le cadre de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 2016. Au cours de cette réunion, les participants ont appelé la Commission à continuer d'appuyer les États membres, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan d'action d'Addis-Abeba.

201. La principale caractéristique du plan-programme biennal 2018-2019 est qu'il comprend sept points étroitement liés tendant à favoriser l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023). Ces points sont les suivants: i) renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine à assurer la cohérence, la compatibilité et la coordination des objectifs de développement africains; ii) intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement africains dans les cadres de planification et les cadres budgétaires nationaux; iii) renforcer les capacités requises pour assurer le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement africains; iv) renforcer les systèmes statistiques des États membres; v) déterminer les fonds nécessaires pour financer l'Agenda 2063 et les assurer par la mobilisation de ressources internes et externes, notamment en s'attaquant au problème des flux financiers illicites; vi) tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation; et vii) tirer parti des partenariats Sud-Sud et des partenariats régionaux.

202. Les modalités d'application restent les suivantes: recherches sur les politiques pour créer des connaissances, sensibilisation, consensus, services consultatifs et coopération technique. Cela passera par l'analyse économique et sociale et l'établissement de rapports pour examiner et suivre les progrès accomplis par l'Afrique par rapport aux engagements pris à l'échelle internationale et régionale; la formulation de recommandations générales, de directives et de normes favorisant la concertation sur les mesures à prendre; l'organisation d'échanges sur l'action à mener pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions de premier plan; la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités sous forme de services consultatifs et de formations pour faire connaître les pratiques optimales. Des partenariats stratégiques avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations régionales, les grands centres de réflexion sur les politiques, les universités et instituts de recherche, le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile, continueront d'être au centre de la mise en œuvre du programme.

13. Tableau de bord des réalisations

203. Le tableau de bord des réalisations a été établi pour soutenir le suivi et l'évaluation axés sur les résultats en s'appuyant sur une gestion durable, intégrée et cohérente des réalisations. Il facilite, à l'aide de l'information stratégique, opérationnelle et financière cruciale, la prise de décisions stratégiques et rend compte des efforts déployés pour intégrer les différents volets du travail de la CEA en matière de recherche sur les politiques et la

diffusion du savoir. Il est organisé autour de quatre domaines thématiques: influence politique, crédibilité et confiance, responsabilisation et perfectionnement, et efficacité opérationnelle. En 2015, le tableau de bord a fait l'objet d'une importante mise à jour, destinée à améliorer la qualité et la fiabilité des données qu'il contient. En outre, la plate-forme informatique du système a été considérablement remaniée pour permettre d'établir des rapports en temps réel et de moderniser l'interface utilisateur. Parmi les sources des données figurent les opérations et systèmes internes, les données de surveillance et d'analyse des médias en ligne et les enquêtes de perception menées auprès des partenaires de la Commission. La CEA publie des rapports trimestriels pour suivre régulièrement les progrès, ainsi qu'un rapport annuel sur les résultats, dans lequel sont passés en revue les progrès accomplis par rapport à certains indicateurs clefs de résultats tirés des quatre domaines thématiques. Le rapport sur les résultats de 2015 montre que la CEA est sur la bonne voie quant au respect de ses engagements consistant à influencer les priorités et les programmes portant sur les questions de politique de développement en Afrique, à autonomiser l'Afrique et à soutenir les États membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre des politiques et des programmes de transformation structurelle tenant compte de leurs propres priorités.

204. L'enquête menée auprès des partenaires de la CEA en 2015 a fait ressortir la perception positive que ceux-ci ont de la contribution apportée par la Commission, s'agissant de son influence sur les politiques menées en faveur du programme de transformation de l'Afrique, de sa crédibilité et de la confiance qu'elle inspire en produisant des études et des services de savoir de qualité, fondés sur des données factuelles et adaptés aux besoins. La perception est également positive en ce qui concerne les mécanismes de responsabilité et la culture de perfectionnement de l'institution, ainsi que sa capacité opérationnelle de produire des connaissances et de fournir des services de renforcement des capacités en temps voulu.

205. D'après l'enquête de 2015, 77 % des sondés ont estimé que les produits de savoir de la CEA étaient de haute qualité et qu'ils avaient efficacement contribué à promouvoir le débat sur le programme de transformation de l'Afrique. Plus de 70 % des sondés ont indiqué que les connaissances diffusées par la CEA étaient adaptées au contexte et pertinentes. Près de 80 % ont estimé que la CEA avait donné des orientations fiables et pertinentes. Quelque 74 % ont affirmé que les produits de la Commission étaient « de pointe ». Enfin, 75 % avaient une opinion positive de la CEA, qu'ils jugeaient être un partenaire fiable et constructif ayant joué un rôle moteur dans la production de compétences et de connaissances de haute qualité et de premier plan.

14. Plan d'activité annuel pour 2016

206. Au cours de la période considérée, la CEA a élaboré son plan d'activité annuel pour 2016, qui offre une orientation pour la mise en œuvre annuelle des activités destinées à réaliser les produits et les résultats énoncés dans le budget-programme approuvé. Le plan d'activité facilite la mise en phase des produits des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification de la CEA avec les objectifs stratégiques de l'organisation, qui sont l'influence politique, la crédibilité, la responsabilisation et le perfectionnement et l'efficacité opérationnelle. La CEA a introduit des marqueurs de l'égalité hommes-femmes dans le plan d'activité 2016 pour déterminer la mesure dans laquelle les produits et ressources alloués à leur réalisation favoriseraient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou appuieraient les changements escomptés dans ce domaine.

15. Politique et plan d'évaluation

207. En tant qu'élément du système renforcé de planification stratégique et de responsabilisation de la CEA, l'évaluation a un rôle essentiel à jouer pour

déterminer, de façon aussi systématique et objective que possible, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la nouvelle orientation programmatique de la Commission, ainsi que de son nouveau modèle d'activités. Cela passera par la fourniture d'informations devant permettre de définir et d'adopter des stratégies optimales de mise en œuvre des programmes, ainsi que de mieux cibler les procédés, produits, services et outils à cet égard.

208. Au cours de la période considérée, la CEA a consacré du temps à la conceptualisation et à la mise au point d'une base institutionnelle commune pour la fonction d'évaluation de son action. Une politique d'évaluation de l'organisation et un plan d'évaluation axé sur les résultats pour 2015-2017 ont été approuvés par le Secrétaire exécutif de la CEA en décembre 2014. Il s'agit de promouvoir le perfectionnement institutionnel et de renforcer la responsabilisation, la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la production et l'utilisation des connaissances en matière d'évaluation en appui à une gestion efficace soucieuse de résultats.

209. Ainsi définie, la politique d'évaluation de la CEA s'aligne sur les normes et règles d'évaluation approuvées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en avril 2005, décrit les objectifs et expose en détail les mécanismes à mettre en place pour promouvoir et renforcer la culture de l'évaluation à l'échelle de la Commission. Des efforts internes sont en cours pour simplifier l'évaluation au sein de la Commission en faisant mieux connaître au plan interne la valeur ajoutée de l'évaluation et de l'auto-évaluation renforcée. Cela permettrait d'améliorer la performance du programme et d'accroître la transparence opérationnelle et la responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires et des parties prenantes.

210. S'appuyant sur des déclarations de principes fortes engageant à évaluer systématiquement tous les programmes de plus de 1 million de dollars des États-Unis et recommandant de consacrer à l'évaluation un investissement minimal de 3 à 5 % du total du budget-programme, la fonction d'évaluation de la Commission permettra de produire des données factuelles pour assurer une gestion et une prise de décisions stratégiques mieux éclairées et axées sur les résultats.

211. Ses récents efforts visant à renforcer la fonction d'évaluation dans tous les programmes ont permis à la Commission de marquer des points dans l'édition 2014 du tableau de bord du Bureau des services de contrôle interne. La CEA a amélioré ses résultats pour chacun des 17 indicateurs appréciant la structure, la pratique, le plan et les rapports d'évaluation, l'assurance qualité, la responsabilisation, les ressources allouées à l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, par rapport à l'évaluation de 2010-2011.

212. En outre, et afin de renforcer les systèmes de responsabilisation de la Commission et d'approfondir la culture de perfectionnement dans tous les volets de ses activités, des auto-évaluations et des évaluations des grandes manifestations phares ont été systématiquement menées, et des sondages d'opinion ont été effectués auprès des partenaires extérieurs et du personnel pour évaluer la manière dont étaient perçus, d'une part, l'influence de la CEA en matière de production et de diffusion des connaissances et, d'autre part, ses résultats organisationnels globaux.

213. En ce qui concerne l'audit, un suivi régulier et systématique des recommandations des organes de contrôle a été entrepris, qui a permis de parvenir à un taux de 100 % de mise en œuvre des recommandations cruciales

16. Politique et plan de qualité opérationnelle pour la période 2014-2017

214. La politique et le plan de qualité opérationnelle décrivent la politique de la Commission en matière d'assurance qualité pour la période 2014-2017 et fournissent un cadre d'orientation pour la planification, la mise en œuvre, le

suivi et l'évaluation des activités d'assurance de la qualité. Y sont définis six objectifs: soutenir la CEA dans le déploiement d'une réflexion innovante pour la transformation structurelle de l'Afrique; renforcer la capacité de la CEA de fournir des produits et services qui sont de haute qualité, pertinents, crédibles et influençant efficacement les choix et les décisions politiques en faveur de la transformation de l'Afrique; améliorer l'utilisation des conclusions du système d'assurance qualité en faveur de la responsabilisation, du perfectionnement et de l'affectation des ressources; veiller à évaluer, à surveiller et à gérer correctement et constamment les risques menaçant la qualité et la durabilité des produits et services de la CEA; promouvoir le respect des mandats du Conseil économique et social de l'ONU et des initiatives adoptées à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes; et contribuer, par le biais de la fonction d'assurance de la qualité de la CEA, à l'édification d'une organisation compétente.

17. Manuel d'assurance qualité

215. Au cours de la période considérée, la CEA a élaboré un manuel d'assurance qualité qui définit les procédures d'assurance qualité des produits et services stratégiques de la Commission. Y sont exposées les procédures d'assurance de la qualité pour les publications, la gestion des programmes, les indicateurs, le tableau de bord des réalisations, les manifestations, l'empreinte carbone de la Commission et les profils de pays. Le manuel a pour objet principal de soutenir la mise en œuvre de la qualité opérationnelle de la CEA en guidant l'approbation, l'exécution, le suivi et l'examen de ses programmes, ainsi que de faire en sorte que les produits et services de la Commission, ainsi que les processus qui les soutiennent, soient de haute qualité. Il décrit également les principales composantes du système de qualité de la CEA, notamment sa responsabilité de gestion, ses ressources, sa mesure et son amélioration. Les procédures visent à aider les sous-programmes de la CEA à améliorer la qualité de leurs produits et services.

18. Administration

216. Au cours de la période considérée, l'Assemblée générale a approuvé l'allocation de 56,9 millions de dollars au financement de la rénovation de la Maison de l'Afrique (Africa Hall), située dans l'enceinte de la CEA. La Commission a recruté un chef de projet et défini la structure de gouvernance pour la mise en œuvre du projet et un calendrier détaillé de planification pour les phases suivantes, à savoir l'appel d'offres et la construction. Elle procède actuellement au recrutement d'une équipe de projet, à l'achèvement du processus de conception et à la planification pour le recrutement d'une entreprise de construction.

217. La CEA faisait partie du groupe 4 du plan de déploiement d'Umoja. Elle a déployé Umoja avec succès, comme prévu, le 9 novembre 2015, à l'issue d'une longue période de préparation, de nettoyage des données et de conversion des systèmes existants qui a mobilisé tous les volets administratifs de la Commission (ressources humaines, voyages, finances, fonds et subventions, immobilier, gestion de la chaîne d'approvisionnement, gestion des conférences et gestion des installations, entre autres). En outre, avant le déploiement, la CEA a mis en œuvre un plan global de formation visant à renforcer les capacités des principaux membres du personnel et coordonnateurs. D'autres programmes de formation et de sensibilisation en ligne pour tous les membres du personnel ont également été exécutés avant le déploiement en novembre. Un nombre important de fonctionnaires ont été envoyés à des sessions de formation intensive et de formation des formateurs à New York et à Genève, pour leur permettre de devenir des spécialistes des processus locaux et s'assurer ainsi de la capacité de la Commission à gérer durablement la transition et à partager plus

largement en interne les connaissances apprises dans la phase suivant la mise en œuvre.

218. La CEA prend part à l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet Umoja, ainsi qu'à des activités cruciales suivant la mise en place du système, dont la fourniture d'appui aux bureaux sous-régionaux et la coordination des activités dans tous les domaines fonctionnels. L'appui pendant la période suivant la mise en service d'Umoja se poursuit, malgré d'importantes difficultés liées à la planification de l'accès des utilisateurs, à la modification du volume de travail, au manque de connaissances concernant les processus transversaux de bout en bout d'Umoja, à l'établissement de rapports sur l'informatique décisionnelle d'Umoja, en plus d'autres difficultés techniques systémiques et de la lenteur dans la résolution des problèmes soulevés concernant l'émission des billets. En outre, la CEA participe à de nouvelles initiatives, dont le modèle de prestation de service mondial servant à consolider des services tels que l'administration du personnel, la paie, les achats et la gestion des voyages.

219. La stratégie générale de formation et de perfectionnement de la Commission est conforme à la politique de promotion de la formation continue destinée à maximiser les compétences pour la mise en œuvre effective du mandat de l'Organisation et en même temps pour aider les membres du personnel à développer leur carrière. La formation et le perfectionnement en 2015 ont porté largement sur le recyclage des membres du personnel suite à la réorientation de la Commission et aux efforts visant à renforcer les capacités de déploiement et la durabilité d'Umoja. Des cours de recyclage ont été organisés après le lancement du programme de réformes structurelles de la Commission en 2013. La stratégie de formation a été conçue pour soutenir le programme de repositionnement de la CEA en tant que centre de réflexion de premier plan dans le domaine des politiques et des connaissances. Les priorités en matière de formation étaient directement reliées à de nouvelles priorités de programme et structures révisées au sein des divisions. Les cours de recyclage ont été élaborés dans le cadre d'un processus de consultation mené par un groupe de travail du personnel. Ils ont été dispensés à plus de 100 membres du personnel de base dans des domaines tels que la modélisation macroéconomique, la communication, les méthodes de recherche et d'analyse, la prévision, la gestion et la direction. Le programme de recyclage a été renforcé par des cours supplémentaires approuvés dans des domaines qui ont acquis une importance nouvelle ou continuent d'être pertinents pour les activités de la Commission.

220. S'agissant de la formation en prélude au déploiement d'Umoja, un certain nombre d'activités de formation et d'orientation pour le personnel ont été entreprises afin d'assurer la préparation à la mise en service d'Umoja et de renforcer la viabilité du processus après l'entrée en service du système. Des ateliers d'orientation et de sensibilisation de premier niveau ont été organisés à l'intention de tous les employés et gestionnaires. Des programmes de formation de haut niveau sur les politiques et les processus pour les superviseurs et les gestionnaires ont été exécutés, et au moins 70 % des fonctionnaires visés en ont bénéficié. Des programmes de formation en ligne ont été offerts à tous les membres du personnel, en parallèle au lancement d'une campagne pour faire respecter l'obligation d'achever la formation, menée avec succès.

221. Une fois passée la phase de déploiement, la priorité en matière de formation sur Umoja est d'augmenter le nombre de spécialistes des processus internes et de formateurs pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités, d'appui et d'apprentissage. La CEA est sur la bonne voie à cet égard, dans la mesure où elle dispose à présent de spécialistes des processus et de formateurs pour plus de la moitié des domaines et des processus fonctionnels et que la formation se poursuit en vue de l'acquisition, de l'amélioration et de la tenue à jour des connaissances et des compétences dans

tous les domaines. L'amélioration des programmes de formation transversale intégrée vise remédier au manque de connaissances relatives aux processus de bout en bout.

222. Le 1^{er} janvier 2014, la CEA a adopté et appliqué avec succès les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), avec comme résultat un rapport d'audit certifiant sans réserve ses états financiers. Suite à l'adoption des normes IPSAS, la Section des finances de la CEA a mis en place des plans pour stabiliser et appliquer pleinement les normes IPSAS dans tous les secteurs d'activité de la Commission, laquelle se conforme désormais pleinement à ces normes. La mise en œuvre des normes IPSAS a été l'une des principales initiatives de transformation organisationnelles adoptées par l'ONU, qui a effectivement changé la façon dont l'Organisation mène ses activités, utilise les ressources et établit des rapports financiers, l'accent étant mis sur une plus grande transparence et sur la responsabilité envers les parties prenantes. L'un des principaux avantages que présentent les normes IPSAS est qu'elles permettent d'établir des rapports complets sur les actifs et les passifs de la Commission, ce qui a eu un impact positif sur la prise de décisions stratégiques. Comme elle entre dans la phase suivant la mise en œuvre des normes IPSAS, la CEA concentre ses efforts sur la durabilité à long terme du respect et de l'institutionnalisation de ces normes. À l'avenir, la CEA dotera le personnel des compétences et de la formation nécessaires pour continuer de suivre l'IPSAS et pour adopter un système de contrôle interne rigoureux soutenu par des outils automatisés d'établissement de rapport permettant le suivi et l'audit et réalisant ainsi les avantages des normes IPSAS

19. Division de l'information et de la gestion du savoir

223. L'objectif d'améliorer la communication, le plaidoyer et la promotion des produits de savoir de la CEA par la communication stratégique, l'information, le marketing et le plaidoyer a été atteint grâce à une communication efficace, à la promotion des produits de savoir et à des actions médiatiques et de mobilisation.

224. Les activités mises en œuvre au cours de la période considérée ont contribué à influencer les politiques aux niveaux national et sous-régional. Ainsi, afin d'accroître la portée des messages clés contenus dans le *Rapport économique sur l'Afrique* et d'autres questions telles que la menace posée par la maladie à virus Ébola et le changement climatique, des éditoriaux et tribunes libres ont été publiés dans des journaux et des médias de renom, dont CNN, The Financial Times, Le Monde et The Guardian. Il a été fait en sorte que les messages coïncident avec des événements majeurs afin d'attirer l'attention des décideurs et des partenaires clés. En outre, des guides des connaissances ont été établis concernant l'édition de 2014 du *Rapport économique sur l'Afrique*, Ébola et d'autres domaines thématiques, dans le but d'accroître l'influence de la CEA.

225. Une hausse sans précédent du nombre de « followers » de la Commission dans les réseaux sociaux a été enregistrée au cours des 24 derniers mois, dépassant de plus de 600 % les prévisions antérieures. Il y eu aussi une augmentation marquée des articles de presse faisant référence aux travaux de la Commission. En 2015, près de 9 000 articles ont été publiés, contre environ 1 000 en 2014. Avec près de 16 millions de visites en 2015, l'objectif d'atteindre 14,5 millions de visites sur le site Web de la CEA a également été dépassé. Ces augmentations peuvent être attribuées à la stabilisation du site de la Commission suite à l'achèvement de la migration du contenu, à l'accord de partenariat en matière de redistribution conclu avec All Africa.Com et Financier Afrik, à la diffusion régulière de contenus en anglais et en français (en 2015, près de 1 200 communiqués de presse dans les deux langues ont été publiés sur le site, par le biais des réseaux sociaux ou directement à leur intention) et à

l'appui des coordonnateurs des divisions. Comme en témoignent les demandes de conseils sur la façon d'imiter la présence de la CEA sur Internet reçues de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et du Siège, la politique interne de la Commission concernant l'Internet a encouragé d'autres entités à réorganiser leurs propres sites Web.

226. La présence de la CEA sur le Web et les réseaux sociaux a apporté une valeur ajoutée au programme de transformation de l'Afrique, en faisant mieux connaître des études clefs et des recommandations de politique générale, influençant ainsi l'élaboration des politiques sur le continent. Par exemple, le large écho fait par les réseaux sociaux à l'étude de la CEA sur Ebola a, 48 heures après le lancement de l'étude, donné lieu à de nombreuses demandes d'entretien entourées de publicité, notamment de la part de la BBC. Les produits créés par la CEA sont attrayants et accessibles grâce à leur visibilité. Ainsi, la publication de la Commission sur le financement du développement a suscité un grand intérêt sur Twitter en raison de sa présentation attrayante.

227. En outre, la Division de l'information et de la gestion du savoir a veillé à ce que les récits publiés sur le site Web de la Commission et dans les médias le soient dans un langage non sexiste et que les images affichées sur le site ne stéréotypent pas les femmes.

228. La CEA a lancé deux communautés de pratiques, par l'intermédiaire du service Solution Exchange, à l'intention des professionnels africains. Solution Exchange est un service de facilitation réciproque de l'information parrainé par les Nations Unies, qui s'adresse aux professionnels partageant les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations (communautés de pratique) et leur permet d'exploiter leurs connaissances pour résoudre des problèmes. En décembre 2015, la première communauté, les planificateurs africains du développement, avait enregistré l'adhésion de 420 participants actifs venant de 51 pays et la deuxième communauté, la communauté statistique africaine, 381 participants de 22 pays. Plus de 127 réponses ont été reçues pour les neuf questions posées par des experts des États membres. La communauté de pratique des planificateurs africains du développement a facilité cinq séances de discussion basées sur les requêtes présentées par les membres de la communauté sur plusieurs sujets, dont l'investissement dans un climat budgétaire serré, la planification d'objectifs de développement concurrents, l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable, l'application d'un modèle économique normalisé de prévision pour l'Afrique et la lutte contre la pauvreté et les inégalités pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les requêtes ont reçu un total de 86 réponses de 38 pays. De même, la communauté statistique africaine a facilité quatre séances de discussion sur des questions telles que l'utilisation de la technologie mobile pour la collecte des données, l'assurance de la qualité de la collecte des données de recensement, l'estimation du commerce transfrontalier informel et l'amélioration de l'accessibilité des données statistiques, avec un total de 41 réponses reçues de 17 pays.

229. Le Réseau africain de développement des savoirs est une plate-forme fournissant un appui aux bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, à l'Agence de coordination et de planification du NEPAD et au Forum africain sur la gouvernance de l'Internet

230. Les archives de connaissances de la CEA sont une plate-forme en ligne pour la gestion et la diffusion des produits de savoir de la Commission, notamment des publications, des comptes rendus de conférences, des documents des organes délibérants, des rapports phares et des notes d'orientation. La réorganisation des archives offre une fonctionnalité améliorée et permet le suivi des statistiques d'utilisation. En 2015, l'utilisation des produits de savoir de la CEA a augmenté, avec plus de 170 000 téléchargements

de documents et plus d'un million de visites du site Web, ce qui témoigne de la crédibilité et de la pertinence croissantes des produits de savoir de la Commission.

231. En 2015, des travaux ont été entrepris pour réorganiser les archives de connaissances en collections thématiques suivant les principaux domaines d'activité de la Commission, à savoir les politiques macroéconomiques, la problématique hommes-femmes, le développement social, l'intégration régionale et le commerce, la gestion des ressources naturelles, les technologies et l'innovation, et la gouvernance. Ces domaines thématiques permettent la révision des programmes de travail individuels sur une période de temps, ce qui facilite le repérage des lacunes et des pratiques optimales, ainsi que des possibilités pour de nouveaux domaines d'intervention. En outre, cette vérification des connaissances a permis à la Commission de sélectionner ses centres d'excellence et de réorganiser en conséquence le financement des programmes crédibles et à fort impact.

232. L'initiative pour l'accès aux connaissances scientifiques en Afrique, connue sous le sigle ASKIA, est un guichet unique en ligne de connaissances socioéconomiques sur l'Afrique et provenant de l'Afrique. En 2015, le portail Internet ASKIA a été mis à jour et doté d'interfaces et de ressources de connaissances en anglais, espagnol, français et portugais. Cela était nécessaire pour communiquer avec les chercheurs de tous les États membres africains dans les langues officielles de leurs pays. Une interface en arabe est en cours d'élaboration et elle permettra d'étendre la couverture de la plate-forme aux États membres de langue arabe.

233. Le registre de connaissances de la CEA, l'initiative ASKIA, les Réseaux africains de développement des savoirs et le Solution Exchange ont tous ensemble joué un rôle important dans la diffusion des produits de savoir de la Commission. L'augmentation du nombre des visites de pages et des téléchargements et la participation active aux discussions en ligne peuvent être attribuées à la qualité des interfaces et du contenu des plates-formes multilingues.

234. Dans ses efforts visant à améliorer la qualité et la cohérence des documents et des publications de la CEA, la Division a veillé à ce que les résultats produits par la Commission traduisent de manière cohérente et coordonnée les objectifs généraux et les aspirations de la CEA et qu'ils soient des produits attrayants et efficacement distribués afin de maximiser l'influence politique de la Commission. C'est dans le cadre de ces efforts qu'ont été mis au point, en juin 2015, une série de guides d'utilisateur sur la préparation et la présentation des documents. Ces guides, qui sont accessibles en ligne, fournissent aux membres du personnel des procédures opérationnelles détaillées qui leur permettent d'assurer, en temps voulu, un travail de haute qualité.

235. En outre, pour rendre ses publications plus accessibles au grand public, la CEA a introduit des formats faciles à lire, de haute qualité et contenant plus d'infographies. À ce jour, le *Rapport économique sur l'Afrique* et d'autres publications spéciales ou thématiques phares de la Commission ont été élaborés en utilisant le nouveau format interne harmonisé.

236. La CEA a continué d'appliquer la certification ISO 14001: 2004 à son travail d'imprimerie. Le personnel concerné a poursuivi sa formation en gestion de l'environnement et l'imprimerie a continué de se soucier de la gestion de l'environnement dans ses opérations. La CEA a utilisé uniquement du papier recyclé à 100 % et tous les documents et rapports de conférence ont été imprimés en noir et blanc afin de réduire l'utilisation de produits chimiques. En outre, la Commission a utilisé très peu d'affiches, voire aucune, pour les grandes réunions, leur préférant des écrans électroniques.

237. Ces réalisations ont été reconnues par le Siège quand la CEA a remporté le prix UN 21 de 2014 dans la catégorie « Efficacité ». En décembre 2015, la Commission a également reçu le prix Sonora Green Leaf Award de Kodak pour son engagement en faveur de l'environnement, de la durabilité et de la limitation au minimum du gaspillage et de la pollution chimique en utilisant la technologie de gravure directe des plaques (système direct ordinateur/plaque) sans substance chimique. L'utilisation de cette technologie a permis à la CEA de réduire de 80 % sa consommation d'eau et de produits chimiques entre 2014 et 2015.

238. Enfin, le programme de gestion des archives et des dossiers a également contribué à l'amélioration du programme de travail et au « verdissement » de la Commission en simplifiant l'accès, la récupération et le partage de 34 039 documents numérisés et en recyclant 47 tonnes de dossiers périmés. Les déchets ont été recyclés sous forme de papier; la Commission a ainsi pu épargner environ 800 arbres, 10,6 millions de litres d'eau, 137,16 mètres cubes d'espace d'enfouissement et 10 500 kilowatts d'énergie. En outre, plus de 100 mètres cubes d'espace de stockage où les dossiers périmés avaient été conservés ont pu être réutilisés à d'autres fins.

III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

239. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clefs des réunions des organes subsidiaires qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui sont prévues mais qui n'ont pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du présent rapport.

A. Organes traitant de questions générales de développement

1. Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

240. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les grandes orientations des activités du secrétariat de la CEA, examine et approuve le programme de travail de la Commission, est l'instance qui définit la position de l'Afrique sur les questions de développement et se prononce sur les recommandations que lui soumettent les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif. La session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence s'agissant de définir la position de l'Afrique sur des questions de développement clefs.

241. Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence des ministres et lui fournit un appui technique. Le Bureau de la Commission comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions et se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élus sur une base sous-régionale.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

242. Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par l'intermédiaire du Comité d'experts de la Conférence. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations sur le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales afin d'offrir un cadre qui permette à ceux qui ont participé aux rencontres ministérielles de la sous-région de discuter des défis de développement spécifiques qui se posent dans la sous-région. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

243. La Commission compte quatre organes sectoriels: le Comité Femmes et développement, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, et le Comité de la statistique.

244. Ces comités tiennent une réunion ordinaire une fois tous les deux ans et font rapport à la Commission, à sa session annuelle, par l'intermédiaire du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent des décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts sur le développement qui éclairent et guident les activités entreprises par la CEA dans divers secteurs.

C. Réunions tenues pendant la période considérée

1. Neuvième réunion du Comité du développement durable

245. La neuvième réunion du Comité du développement durable s'est déroulée le 16 juin 2015 à la CEA, et avait les trois objectifs suivants: passer en revue le sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, et fournir des orientations à cet égard; superviser la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015; et examiner les priorités du sous-programme d'après le programme de travail 2016-2017 dans le contexte du cadre stratégique de la CEA et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

246. Le Comité a examiné le rapport d'exécution du programme sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour 2014 et 2015 ainsi que les documents de travail sur l'exploitation de l'innovation, de la technologie et la gestion des ressources naturelles pour la transformation de l'Afrique. Il a également approuvé les activités du sous-programme pour les mois de l'année 2015 restant à courir et pour l'exercice biennal 2016-2017.

247. Les participants ont félicité la CEA pour le travail qu'elle a effectué au cours de la période considérée et ont souligné qu'il était nécessaire que la Commission continue à appuyer le programme de transformation du continent, qui est basé sur une croissance économique durable et inclusive qui a même de créer des emplois et de promouvoir l'efficacité des ressources et la valeur ajoutée des ressources naturelles de l'Afrique. Le Comité a aussi demandé à la

CEA d'appuyer la recherche en vue de trouver des exemples spécifiques où la technologie de l'information et de la communication et les sciences, la technologie et l'innovation ont contribué au développement durable.

248. Dans le contexte de la promotion de l'économie verte sur le continent, les participants ont appelé la CEA à accroître son appui aux pays africains dans leur transition vers une économie verte, qui est l'une des principales stratégies pour avancer vers une économie durable, à faible intensité de carbone et reposant sur une utilisation rationnelle des ressources.

249. Le Comité a estimé que les huit piliers suivants constituaient une bonne base pour rendre l'économie plus écologique: la construction écologique; le transport et l'infrastructure durable; l'énergie propre et l'efficacité énergétique; la conservation et la gestion des ressources naturelles; la gestion et les pratiques durables en matière de déchets; l'agriculture, la production vivrière et la sylviculture; la gestion de l'eau; et la consommation et la production durables.

250. S'agissant de la Vision africaine des mines, le Comité a salué la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales, en suggérant qu'il devrait examiner d'un œil critique le lien existant entre les conflits et les ressources minérales, le développement durable n'étant pas envisageable sans la paix. Les participants ont appelé les États membres à prioriser la formulation et la mise en œuvre effective de leurs visions nationales des mines, qui sont indispensables à l'instauration d'un environnement favorable à l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales.

251. Le Comité a noté que le développement durable dans le secteur minier doit adopter les initiatives et les politiques émanant du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du Pacte mondial et d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents. Il a invité la CEA, la Commission de l'Union africaine et ses partenaires à renforcer leur appui aux pays pour ce qui est des politiques minières et des cadres juridiques et réglementaires devant aller de pair avec les codes miniers.

252. S'agissant du changement climatique et du développement, le Comité a félicité la Commission pour le soutien qu'elle a apporté aux États membres pour relever les principaux défis que pose le changement climatique et mettre en place des plans et des dispositifs appropriés pour tenir compte des priorités, des politiques, des stratégies et des programmes nationaux en matière de développement. Il a également reconnu la nécessité de consolider la science et la recherche en matière de climat sur le continent. Le Comité a en outre appelé la CEA à prioriser la recherche multidisciplinaire commune visant à améliorer les compétences et la fiabilité dans le domaine de la prévision climatique aux différentes échelles temporelles et spatiales (pour évoluer vers des produits de prévision opérationnels, intégrés et pertinents pour l'utilisateur); à combler les lacunes sur le plan des données; à favoriser la prise de décision et le renforcement des capacités à tous les niveaux et dans divers secteurs; à intégrer les services climatologiques dans la prise de décision; à lier les connaissances à l'action; et à assurer une communication plus efficace entre la science et la politique climatique afin d'identifier les besoins des utilisateurs finaux.

253. Les participants ont également demandé à la CEA d'appuyer davantage les efforts d'adaptation déployés par les petits États insulaires en développement africains face au changement climatique. Plus précisément, ils ont demandé un soutien accru à la mise en œuvre effective du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa, la Voie à suivre).

254. Le Comité a également noté qu'il était important d'assurer la coordination des activités du Groupe de négociateurs africains, de la

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique.

255. Le Comité s'est engagé à fond dans les préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-et-unième session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont noté que le nouvel accord juridique ne pouvait se limiter qu'à des mesures d'atténuation et qu'il devait accorder à l'adaptation la même priorité qu'à l'atténuation. La parité entre l'atténuation et l'adaptation devrait aller au-delà de la simple affirmation normative (la soi-disant « parité en politique ») et comprendre des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs. Le Comité a reconnu la place importante qu'occupe l'énergie dans la matrice de développement du continent et a déclaré qu'il fallait que la CEA tienne compte de l'importance du secteur de l'énergie tout aussi bien dans le cadre du développement du secteur minier.

256. Finalement, le Comité a invité la CEA, ses partenaires et les États membres à œuvrer ensemble en vue d'établir des indicateurs pour le Programme de développement durable de 2030 ainsi que pour et les objectifs de développement durable.

2. Première réunion du Comité du genre et du développement social

257. La première réunion du Comité du genre et du développement social s'est tenue les 17 et 18 décembre 2015 à Addis-Abeba et a réuni 53 représentants de 38 États membres. D'autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies étaient également représentés, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

258. L'objectif principal de la réunion consistait à examiner les progrès réalisés par les sous-programmes de la CEA sur la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement social, d'analyser les défis et d'identifier les succès, les progrès accomplis et les lacunes dans la mise en œuvre pour l'obtention des résultats et des impacts souhaités.

259. Le Comité a fourni des conseils et des avis d'experts sur les priorités et activités de la Division des politiques sociales et du développement social, et a émis des recommandations visant à renforcer ses travaux dans l'optique de mieux aider les États membres et les communautés économiques régionales à parvenir à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au développement social durable sur le continent.

260. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'orientation stratégique adoptée, des questions abordées et des résultats obtenus par la CEA en 2014 et en 2015. Les efforts déployés par la Commission pour identifier les similitudes existant dans les dimensions liées au genre et au développement social de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que leurs implications pour la planification du développement national, ont été jugés comme venant à leur heure et très utiles.

261. Dans ses recommandations générales, le Comité a demandé à la CEA d'aider les États membres à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme 2030 dans leur législation nationale, tout en soulignant qu'il était nécessaire de contextualiser les engagements et les cadres internationaux et de tenir compte des priorités du développement national en Afrique. Le Comité a aussi demandé à la CEA de poursuivre sa bonne collaboration avec la Commission de l'Union africaine. À son avis, les priorités de la CEA devraient consister aussi à recenser les meilleures pratiques et études de cas sur la problématique hommes-femmes et le développement social aux fins de partage et l'apprentissage à l'appui de

l'Agenda 2063 et du Programme 2030, notamment par le biais de produits de la connaissance et de plates-formes de partage des connaissances.

262. Le Comité a présenté les recommandations spécifiques suivantes:

a) ***Préparation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national***

263. Le Comité a appelé les États membres à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre, avec le soutien de la CEA, tout en soulignant que l'élaboration et/ou l'examen des plans nationaux de développement offrirait l'occasion d'y intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CEA a été appelée à recenser et à évaluer les différents besoins et demandes d'assistance des États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, et de fournir un appui technique correspondant. La CEA a aussi été invitée à aider les États membres à s'approprier et à suivre les indicateurs des inégalités entre les sexes et du développement social pour les deux programmes, en leur offrant des services techniques et consultatifs.

b) ***Égalité des sexes et autonomisation des femmes***

264. Le Comité a appelé les États membres à aligner d'urgence l'Agenda 2063, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et à intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans leurs plans nationaux de mise en œuvre. Il a également demandé à la CEA d'appuyer le renforcement des capacités pour la collecte de données et de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, en dispensant notamment aux bureaux offices nationaux et aux économistes, une formation portant sur les comptes satellites et la production des ménages. Il était nécessaire de renforcer la collaboration au sein de la CEA pour faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit intégrée dans tous les produits et activités de la Commission. Le Comité a aussi demandé un appui pour harmoniser l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique avec les indicateurs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

c) ***Urbanisation***

265. Le Comité a demandé à la CEA de renforcer ses travaux en se concentrant sur les opportunités et les défis que présente l'urbanisation. Il a souligné que la Commission devrait tenir compte du rôle essentiel des zones rurales dans la croissance et la transformation, soutenir les liens et les synergies nécessaires entre zones urbaines et rurales, et examiner les liens existant entre l'urbanisation et l'industrialisation pour la création d'emplois et la prestation de services et d'infrastructures.

d) ***Protection sociale***

266. Le Comité a encouragé la CEA à étendre la couverture de l'Indice africain de développement social à d'autres pays, à utiliser les statistiques obtenues par les voies officielles pour calculer l'Indice, à prendre en compte les enseignements tirés de son application actuelle dans certains pays, et à élargir son engagement au niveau national afin d'inclure les ministères chargés de la promotion de l'égalité hommes-femmes pour s'assurer que la question de l'égalité est intégrée dans toutes les composantes de l'Indice.

e) ***Population et jeunesse***

267. Le Comité a souligné que les données démographiques devraient aller au-delà de la description des principales tendances, et comprendre aussi une analyse des facteurs sous-jacents et des stratégies qui permettraient de faire face aux défis et de prendre en compte la problématique hommes-femmes.

3. Neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales

268. La neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 7 au 9 décembre 2015 à Addis-Abeba. Elle avait pour objectif principal d'examiner les efforts déployés pour améliorer l'intégration productive aux fins de la transformation de l'Afrique. Les participants ont également fait le point des progrès réalisés au titre du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, dans des domaines comme le commerce intra-africain et international, les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'investissement et la politique foncière.

269. La réunion a vu la participation de représentants de 47 États membres, ainsi que des délégués de la Commission de l'Union africaine, de l'Union du Maghreb arabe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation mondiale des douanes.

270. Un certain nombre d'exposés ont été faits pour présenter les activités du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, à la suite de quoi le Comité a fourni des orientations, des avis d'experts et des recommandations sur les priorités et les activités.

271. En ce qui concerne l'intégration régionale en Afrique, le Comité a recommandé d'intensifier les efforts pour améliorer le système d'enseignement supérieur en vue de garantir de bons résultats d'apprentissage et un nombre suffisant de diplômés dans les filières science, technologie, ingénierie et mathématiques, et d'y combler le fossé entre les sexes. Il a, en outre été recommandé que les institutions panafricaines prennent l'initiative de mettre en place un mécanisme cohérent pour servir de plate-forme d'apprentissage et d'échange d'informations et de meilleures pratiques, compte tenu de l'absolue nécessité de renforcer la contribution de la science et de la technologie à l'intégration régionale. Pour favoriser le l'élaboration de l'indice d'intégration régionale en Afrique, le Comité a invité les États membres et les institutions panafricaines à déployer tous les efforts possibles, notamment en mettant en place un système incluant plusieurs parties prenantes dans tous les États membres pour garantir que les données recueillies soient uniformes, comparables et de qualité pour tous les indicateurs.

272. S'agissant du commerce international et intra-africain, le Comité a souligné que les réformes de la politique commerciale devraient être échelonnées. Les marchés de l'Afrique devraient s'ouvrir graduellement à la suite de l'instauration de mesures visant à améliorer l'intégration régionale. La mise en place réussie de la zone de libre-échange continentale était indispensable pour stimuler le contenu industriel des exportations de l'Afrique et renforcer le commerce intra-africain. Des efforts devraient aussi être déployés pour réduire le coût des échanges sur le continent.

273. Concernant la gouvernance foncière, les États membres sont encouragés à se référer aux principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique dans le cadre des transactions foncières, afin de faire en sorte que l'Afrique tire parti de ses abondantes ressources foncières et les exploite de façon durable pour assurer la transformation structurelle de son économie. Pour améliorer la sécurité alimentaire, il a été recommandé que des réserves alimentaires nationales et régionales soient constituées et qu'un mécanisme soit créé qui permette d'acheminer des denrées alimentaires des zones/pays disposant de surplus vers ceux qui sont déficitaires. Pour promouvoir les chaînes de valeur régionales agricoles, le Comité a suggéré que les chaînes de valeur régionales soient évaluées par rapport aux installations de

stockage, aux infrastructures, à la capacité de transformation, au potentiel de création d'emplois (en particulier en faveur des femmes et des jeunes), aux débouchés, aux opportunités commerciales et aux besoins d'investissement.

274. Pour avoir un environnement favorable à l'investissement, les pays africains devraient réexaminer les traités bilatéraux d'investissement existants et nouveaux afin de se ménager une marge de manœuvre et d'établir un équilibre en matière d'obligations entre le pays d'accueil et les investisseurs et veiller à ce que les tribunaux nationaux et régionaux soient inclus dans les mécanismes de règlement des différends.

275. Compte tenu du rôle crucial que joue l'infrastructure dans la promotion de la transformation économique, les pays africains ont été exhortés à renforcer leur capacité de réaliser des études de faisabilité, de concevoir et d'élaborer des projets afin de pouvoir formuler des projets d'infrastructure bancables, et envisager le recours aux partenariats public-privé en tant que mécanisme efficace de financement des projets d'infrastructures.

276. Il conviendrait de consacrer une attention particulière et des efforts aux États membres et aux communautés économiques régionales en Afrique centrale, en vue de renforcer leur capacité de recueillir et d'analyser les données nécessaires pour construire les indicateurs nécessaires pour élaborer l'Indice d'intégration régionale en Afrique.

277. La CEA devrait partager la méthodologie utilisée pour élaborer l'Indice de l'intégration régionale en Afrique. Par ailleurs, il est nécessaire de valider les données utilisées pour la construction de l'indice aux niveaux national et régional. La CEA et ses partenaires devraient continuer à perfectionner la méthodologie et renforcer la capacité des États membres à collecter des données pertinentes.

278. Notant la nécessité de maintenir un programme d'élaboration des politiques foncières en Afrique, selon la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, la CEA devrait assurer le leadership pour orienter la transition de l'Initiative sur les politiques foncières du consortium tripartite au Centre pour la politique foncière en Afrique en vue d'améliorer l'encadrement, la coordination, le plaidoyer et les partenariats à l'appui des initiatives des États membres.

279. La CEA devrait approfondir ses travaux sur les traités bilatéraux d'investissement en menant davantage de travaux de recherche au niveau national afin d'évaluer la capacité de ceux-ci à attirer l'investissement, créer des emplois et promouvoir la croissance économique. Elle devrait aussi examiner l'incidence des conventions de double imposition sur l'intégration régionale en Afrique.

4. Trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

280. La trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale s'est déroulée du 24 au 26 février 2016 à Douala, sur le thème « Valoriser le potentiel agricole de l'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de la sous-région ».

281. Au total, 88 délégués des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des institutions sous-régionales ont participé à la réunion, ouverte par M. Yaoba Abdoulaye, du Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.

a) Rapports et programmes

282. La réunion a débuté par la présentation d'un rapport sur les activités du Bureau sous-régional durant l'exercice, lequel a fait l'objet d'un examen et d'un

avis positif, les participants ayant lancé un appel au Bureau pour qu'il continue à soutenir les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et les États membres.

283. Le Bureau sous-régional a ensuite présenté un exposé sur quatre profils de pays qui seraient prochainement publiés, à savoir ceux du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo et de Sao Tomé-et-Principe. Le Bureau a expliqué la raison d'être des profils de pays, informé les participants qu'ils seraient publiés tous les trimestres et souligné les difficultés rencontrées pour obtenir des statistiques nationales fiables.

284. La réunion a aussi donné l'occasion aux communautés économiques régionales et à certaines institutions opérant dans la sous-région, d'informer les délégués sur les initiatives qu'elles avaient prises récemment. Il s'agissait notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

285. Entre-temps, la CEA a informé les participants des étapes récemment franchies par le Mécanisme de coordination régionale des institutions du système des Nations Unies en appui à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et des enjeux de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

286. Un débat s'est ensuite ouvert pour décider de la meilleure période pour organiser le Comité intergouvernemental d'experts à l'avenir afin que les conclusions puissent servir de contribution à la Conférence des ministres. Les délégués ont demandé à ce que la réunion soit organisée durant le premier trimestre de l'année comme prévu, afin que ses conclusions puissent continuer à servir de contributions à la Conférence des ministres.

b) *Débats de fond et messages clés*

287. Quatre tables rondes se sont déroulées durant la réunion. Au cours des premiers débats, qui étaient axés sur les possibilités d'une révolution agricole en Afrique centrale, les participants ont déploré l'impact négatif de l'instabilité socio-politique sur les éleveurs de bétail dans la sous-région, en notant que les propriétaires de bétail étaient souvent déplacés en période de crise, ce qui augmentait les conflits avec les agriculteurs.

288. Concernant le deuxième débat consacré aux moyens d'exploiter le potentiel agricole existant pour la transformation structurelle de la sous-région, les experts ont fait état de l'écart qui existait entre les modes de consommation et de production dans la sous-région, et ont souligné l'impact négatif que les graves insuffisances observées dans l'infrastructure des transports et dans les installations de stockage, ont sur le développement du secteur agricole en Afrique centrale.

289. S'agissant du troisième sujet de discussion, qui portait sur les moyens de développer l'agro-industrie en Afrique centrale, les experts ont relevé les quatre principaux défis qui se posent dans ce secteur: faible productivité, manque de financement, déficience des infrastructures, et absence de normes nationales / sous-régionales et de normes applicables aux produits agricoles.

290. Finalement, au cours du quatrième débat qui portait sur la façon de relever les défis du changement climatique et de l'accaparement des terres, il a été rappelé que la sous-région de l'Afrique centrale représentait une zone de grand intérêt pour les fabricants de biocarburants et les industries

pharmaceutique, cosmétique et biotechnologique, augmentant de ce fait le risque de transactions foncières à grande échelle. À cet égard, le manque de transparence des grandes opérations d'acquisition de terres a été déploré. Les experts ont aussi noté la vulnérabilité de la production agricole dans la sous-région face au changement climatique et ont critiqué le faible impact de la recherche sur la production agricole en Afrique centrale.

c) *Recommandations*

291. Les participants ont appelé les gouvernements à remédier de manière appropriée aux graves insuffisances de l'infrastructure des transports et des installations de stockage, à investir davantage dans les institutions de recherche en vue d'améliorer la valeur des produits agricoles, à diffuser les résultats des différentes études menées sur l'agriculture dans la sous-région, à instaurer des relations de confiance entre les producteurs agricoles et les acheteurs, à établir des normes pour la production et la transformation des produits agricoles par les installations industrielles, et à faire preuve de transparence concernant l'acquisition des terres, tout en informant leurs populations de la valeur réelle de leurs terres. Les participants ont aussi exhorté les États membres à aider à établir des liens entre les agro-producteurs et les industriels afin de débattre du problème de la quantité et la qualité des produits agricoles bruts à transformer, tout en appelant les gouvernements à solliciter l'avis de professionnels de l'industrie alimentaire afin de se concentrer sur les produits que les gens aiment vraiment consommer.

292. Les participants ont demandé à la CEA et à d'autres institutions prestataires de services consultatifs en matière de politique, de toujours tenir compte de l'ensemble des pays de la sous-région dans leurs études visant à évaluer le potentiel et l'usage agricoles de la zone, et d'aider les États membres à restructurer leur secteur agricole d'une manière qui permette aux agriculteurs de mieux négocier le prix de leur production.

293. En s'adressant spécifiquement à la CEA, les experts ont demandé d'appuyer le renforcement des capacités des experts de la sous-région pour la collecte et l'analyse de données. Ils ont exhorté la Commission à veiller à ce que des institutions spécialisées soient incluses dans le projet de renforcement des capacités des bureaux offices nationaux de l'Afrique centrale pour leur permettre d'utiliser la technologie moderne pour la collecte et le traitement de statistiques comparables et harmonisées.

5. *Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est*

294. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est s'est tenue du 8 au 11 février 2016 à Nairobi, sur le thème « Institutions, décentralisation et transformation structurelle en Afrique de l'Est ».

295. La réunion a réuni 306 participants de toute la sous-région, dont des délégués des 14 États membres desservis par le Bureau sous-régional; des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales.

a) *Comptes rendus des travaux et principales questions examinées*

296. Le thème de la réunion a été adopté pour donner suite à l'édition 2014 du *Rapport économique sur l'Afrique* intitulée « Politique industrielle dynamique en Afrique », qui appelle les États membres à recentrer leurs stratégies de développement sur l'industrialisation. Le plaidoyer du rapport en faveur de la conception et de la mise en œuvre de politiques industrielles ancrées sur des institutions solides et ouvertes et des processus flexibles et dynamiques, était au centre de tous les aspects des travaux de la réunion. La

décentralisation des systèmes politiques de gouvernance est l'une des composantes particulièrement importantes du renforcement des institutions. La réunion était structurée de façon à ce que ce sujet puisse être approfondi et que les délégations puissent examiner comment opérer la décentralisation de manière à trouver un équilibre entre les intérêts nationaux et locaux, améliorer l'équité sociale et l'unité nationale pour le développement, et assurer le traitement équitable de tous.

297. Un rapport de synthèse intitulé « Institutions, décentralisation et transformation structurelle en Afrique de l'Est » a été établi et distribué à l'avance par le Bureau sous-régional et le Conseil économique et social national du Kenya. Ce rapport a été présenté en séance plénière le jour de l'ouverture de la réunion. Les débats qui ont suivi ont porté sur plusieurs aspects du thème, y compris la nécessité de veiller à ce que le développement agricole ne soit pas négligé, le défi de parvenir à un juste équilibre dans la délégation des pouvoirs entre les institutions centrales et locales, et l'importance de réaliser une croissance inclusive. Le thème de la réunion a été débattu de façon plus approfondie au cours d'un dîner-débat, en séances plénières, et lors de discussions de groupe et de dialogues bilatéraux.

298. En outre, trois réunions de groupes d'experts ad hoc ont été organisées sur les sujets suivants, qui se rapportent au thème général de la réunion:

- a) L'impact des régimes commerciaux sur l'industrialisation: faits concrets de l'Afrique de l'Est;
- b) L'inégalité sociale et économique en Afrique de l'Est;
- c) De la théorie à la pratique: explorer les possibilités de développement durable à l'échelle des districts au Kenya.

299. Finalement l'enjeu de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été abordé. Le rapport annuel du Bureau sous-régional, portant sur les performances et les résultats, a été examiné et des suggestions ont été faites afin d'optimiser son impact et sa portée.

b) Messages clés

300. Le Communiqué de Nairobi, document final de la réunion sur lequel tous les participants et délégations se sont mis d'accord, énonce dans son intégralité la liste complète des messages et des points convenus. Les messages clés peuvent se résumer comme suit.

i) Environnement économique et transformation structurelle

301. Les participants ont déclaré que l'Afrique de l'Est a réalisé une croissance économique significative au cours des dix dernières années et a accompli des progrès considérables par rapport à de nombreux indicateurs socioéconomiques, dont la pauvreté monétaire, la mortalité infantile et l'alphabétisation. Ils ont ajouté qu'il subsistait cependant des disparités et qu'il était crucial de veiller à ce que la croissance future soit inclusive et durable.

302. Les participants ont aussi pris note des nouvelles menaces qui planent sur les progrès économiques rapides de la sous-région, notamment la baisse des prix des produits de base, le ralentissement de l'économie mondiale et les perspectives de croissance réduites en Chine. Ils ont noté avec préoccupation que l'Afrique orientale n'avait pas encore diversifié ses modèles de production et d'exportation, rendant certains pays de la sous-région vulnérables aux changements défavorables. Reconnaisant l'importance de la transformation

structurelle, les participants ont convenu que la transformation structurelle en Afrique orientale s'est réalisée à un rythme généralement plus lent que celui de la croissance économique.

303. Les États membres se sont félicités des progrès accomplis par le Bureau sous-régional, qui a établi des profils de pays et ont appuyé l'idée consistant à produire des profils pour tous les pays de la sous-région.

ii) Décentralisation et institutions

304. Conscients du rôle important que jouent les institutions dans la gouvernance et la prestation de services, les participants ont examiné le thème central de la décentralisation et sa capacité à réduire les disparités économiques, sociales et spatiales, en particulier entre les autorités infranationales et locales, et ont noté les complexités de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de décentralisation.

305. Les participants ont reconnu que la décentralisation prenait des configurations variables selon les contextes des États membres, et que ces derniers se situaient à des étapes différentes de mise en œuvre.

306. Ils ont également reconnu que la déconcentration fournissait d'importantes occasions de réduire les déséquilibres géographiques et spatiaux. De telles possibilités pourraient mieux se matérialiser grâce à l'établissement de pôles de croissance et de centres d'excellence régionaux, dans la mesure où les administrations infranationales ont été encouragées à collaborer autant que possible afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti des économies d'échelle.

iii) Cohésion et inégalités sociales

307. En constatant le taux élevé des inégalités économiques et sociales dans certains pays d'Afrique orientale, les participants ont souligné combien il était important de s'attaquer au problème de l'inégalité des chances dans toute la sous-région pour assurer la cohésion sociale, un développement à large assise et une stabilité politique globale.

c) Mesures à prendre

308. Le Communiqué de Nairobi a appelé les États membres et les participants à s'engager à prendre les mesures suivantes:

a) Les États membres ont été encouragés à adopter des politiques industrielles intelligentes car la marge de manœuvre dont disposent les mécanismes d'intervention traditionnels de la politique industrielle, s'est rétrécie du fait des régimes commerciaux internationaux en vigueur. Les politiques industrielles intelligentes doivent être ancrées sur des institutions solides et ouvertes qui soient capables de traduire les visions du développement en actions et faciliter la participation du public à la définition de la vision, à la formulation de politiques et à la prise de décision. Les participants ont en outre reconnu l'importance de l'État développementaliste combiné à un leadership déterminé à tous les niveaux, soit, au sein du gouvernement, des milieux universitaires, du secteur privé, de la société civile, des associations professionnelles, des collectivités locales, et des administrations nationales et infranationales;

b) Les États membres devraient améliorer l'interface entre le secteur privé et les instituts de recherche, y compris le milieu universitaire, afin de remédier au faible taux d'innovation dans la sous-région. Ils devraient aussi fournir des incitations au secteur privé pour l'encourager à investir dans l'innovation et la formation des compétences et à s'atteler à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau sous-régional;

c) Les participants ont recommandé la création de communautés de pratique compétentes, l'analyse comparative et la documentation d'études de cas, et la production d'inventaires communs des enseignements tirés;

d) Il a été convenu que le Bureau sous-régional continuerait à explorer les possibilités pour veiller à ce que tous les États membres de la sous-région soient inclus dans ses activités, en particulier les services consultatifs;

e) Les participants ont convenu qu'un rapport sous-régional macroéconomique, produit par le Bureau sous-régional, fournirait des renseignements précieux sur la performance globale de la sous-région;

f) Finalement, les États membres ont convenu de poursuivre leurs débats et leur coopération sur les questions relatives aux institutions, à la décentralisation et à la transformation structurelle. Ils ont aussi convenu que les États membres et la CEA devraient être conjointement responsables de la mise en œuvre des engagements énoncés dans le communiqué.

6. Trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

309. La trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat du 1^{er} au 4 mars 2016, sous le thème « L'économie verte, une voie pour l'accélération industrielle en Afrique du Nord ». Durant la réunion de quatre jours, plus de 150 délégués des sept États membres ainsi que des experts, des chercheurs, des représentants du secteur privé et de la société civile ont étudié le rôle potentiel de l'économie verte dans l'accélération de l'industrialisation en Afrique du Nord. Une réunion a également été consacrée aux profils nationaux et sous-régionaux, et une réunion du groupe d'experts a été organisée en marge de la réunion.

310. La réunion sur l'économie verte a eu lieu pour guider les délibérations des délégations à l'échelle du continent durant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Elle a permis de partager des connaissances et des données d'expérience sur l'économie verte et sa relation avec la transformation industrielle, et de mieux faire comprendre le rôle des entreprises dans la transition vers une économie verte en Afrique du Nord. Elle a aussi permis aux participants de formuler des recommandations tendant à réviser les politiques industrielles et promouvoir le développement d'entreprises vertes, les petites et moyennes entreprises en particulier. Les participants ont convenu que l'économie verte offrait des possibilités d'améliorer le bien-être et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement le risque de catastrophes environnementales. L'économie verte englobe les politiques économiques, sociales et environnementales et se concentre sur la recherche de nouvelles opportunités de croissance économique qui réduiraient la pression sur l'environnement. Opter pour 'une croissance verte contribuera à placer le développement de l'Afrique sur des fondements plus solides et durables.

311. La transition vers une économie verte doit prendre en compte les particularités des pays. L'évolution vers une économie verte requiert une approche holistique ainsi qu'une harmonisation des politiques macro-économiques, industrielles et commerciales et des initiatives publiques qui encouragent l'offre et la demande, telles que les incitations et les stratégies visant à modifier les comportements. Les délégués ont aussi convenu que l'industrie écologique devrait être réalisée dans le contexte de la croissance inclusive, en mettant un accent particulier sur l'impact des politiques industrielles sur l'environnement, l'emploi, la croissance et le commerce.

312. En ce qui concerne le profil sous-régional de l'Afrique du Nord, le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés par la sous-région en termes de performance économique et de commerce intra-régional. Les indicateurs

socioéconomiques laissent à penser que le changement structurel était en cours en Afrique du Nord, mais à un rythme plus lent que dans les autres parties du continent. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que le profil sous-régional inclue des comparaisons entre l'Afrique du Nord et d'autres sous-régions afin de mieux comprendre les tendances de ces indicateurs et produire une analyse plus approfondie des systèmes fiscaux et des questions touchant au financement du développement.

313. S'agissant des profils de pays, les délégués ont été informés du contenu et du format final des profils de pays produits en 2014 et en 2015, y compris les questions examinées, la structure, les difficultés rencontrées et les données nécessaires pour les améliorer. Le Comité a convenu de la nécessité d'établir des partenariats avec des bureaux offices nationaux sous forme d'accords de coopération officiels et de partage de données, conformément à la recommandation adoptée à la Conférence des ministres à Abuja en 2014. Alors que la CEA travaillait déjà en partenariat avec les communautés économiques régionales et d'autres organismes des Nations Unies pour recueillir des données et produire des profils de pays, il restait un certain nombre de difficultés à résoudre, dont le manque de données ventilées et trimestrielles que réclamait le modèle de données des profils de pays, en particulier pour le secteur social, et la nécessité de faire participer davantage les États membres pour identifier les questions à traiter dans les profils de pays 2016 en fonction de leurs défis et priorités, et d'assurer une coopération efficace avec les États membres, notamment en leur assurant l'accès aux informations et données nécessaires.

314. Par ailleurs, à la suite d'une réunion de groupe d'experts organisée en marge de la réunion sous le thème: « L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans un contexte multi-accords », les participants ont recommandé de considérer l'intégration régionale comme un levier stratégique pour l'industrialisation. Ils ont exhorté les pays de la sous-région à donner une impulsion à cette intégration afin d'accélérer le développement industriel et de tirer des enseignements des principaux accords commerciaux, comme le Partenariat transpacifique et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Ils ont également invité les États membres à participer activement à la construction de la zone de libre-échange continentale afin de contribuer à la cohérence globale de l'accord et améliorer les gains économiques potentiels pour le continent africain et les pays de l'Afrique du Nord.

315. En outre, les délégués ont examiné des questions statutaires, notamment le rapport d'activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, le rapport d'activités de la CEA, le Cadre stratégique du Bureau sous-régional pour 2018-2019, et le rapport sur le programme international et les initiatives spéciales pour l'Afrique du Nord.

316. Finalement, la périodicité des réunions du Comité a aussi fait l'objet de débats, des propositions étant faites pour qu'elles se tiennent durant le dernier trimestre de chaque année à partir de 2017. Le Comité a estimé que la Conférence des ministres africains devrait prendre une décision au sujet de la date de la prochaine réunion, en tenant compte de la nécessité de l'harmoniser avec celles des autres bureaux sous-régionaux.

317. À la fin de la réunion, les participants ont appelé au développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et d'un modèle de croissance plus inclusif dans la sous-région. Ils ont aussi encouragé les États à accorder une attention particulière à l'impact des politiques industrielles sur l'environnement, l'emploi, la croissance et le commerce, et sur le rôle potentiel de l'économie verte dans le développement.

318. Le défi de l'industrialisation écologique en Afrique du Nord exige une meilleure coopération régionale allant dans le sens du partage des expériences

et de la conjugaison des efforts afin de générer le plus d'opportunités possibles dans le secteur et d'en tirer parti.

319. Plus précisément, il a été recommandé, entre autres, que la CEA établisse une base de données visant à faire connaître les bonnes pratiques dans le domaine de l'économie verte dans la région; à renforcer la coopération régionale, notamment pour ce qui a trait aux négociations sur le changement climatique et aux sources d'énergie renouvelables; à fournir une assistance aux États membres en matière de compte rendu des résultats obtenus dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises en vue de produire des données macroéconomiques pour le suivi, la surveillance et l'évaluation des politiques publiques sur la promotion de l'économie verte; à aider les États membres à réaliser plus d'études approfondies sur les domaines d'intérêt identifiés dans diverses stratégies industrielles en vue de mieux cerner les possibilités d'intégration et de création de chaînes de valeur régionales; et à aider les États membres à concevoir une approche régionale des accords commerciaux régionaux, qui comprendrait l'identification d'un mécanisme complémentaire entre l'Union douanière arabe et la zone de libre-échange continentale pour les pays de la région.

7. Vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

320. La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue les 17 et 18 mars 2016 à l'hôtel Sunbird Capital à Lilongwe, sous le thème « Mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC: options et perspectives. »

321. La réunion a été ouverte par le Ministre des finances et du développement économique, M. Goodall Gondwe, en présence de M. Leopold Auguste Ngomo, représentant le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe; M. Anthony Ngororano, représentant le Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi; M. Mohamedain E. Seif Elnr représentant le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe; M. Angelo Mondlane, représentant le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et M. Willard L. Manungo, Président du Bureau de la vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe.

322. Les participants comprenaient des délégués de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que des représentants de diverses organisations, dont Action Aid, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la CAE le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Oxfam, l'Association de gestion des ports de l'Afrique orientale et australe, le Southern Africa Trust, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Bureau du Programme des Nations unies pour le développement au Malawi.

a) Comptes rendus des travaux et principales questions examinées

323. Le thème de la réunion s'est inspiré de la Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063, adoptées en avril 2015. La Feuille de route est principalement axée sur la nécessité d'une transformation structurelle dans la Communauté de développement de l'Afrique australe par le biais de l'industrialisation, la modernisation, la valorisation et l'intégration régionale plus étroite. Elle appelle à un changement de stratégie consistant à s'éloigner de la dépendance vis-à-vis des ressources et de la main-d'œuvre à faible coût, et à accroître les investissements et renforcer la productivité de la

main d'œuvre et du capital. Les participants ont cherché à traduire la Feuille de route en mesures concrètes que devraient prendre les acteurs étatiques et non étatiques pour assurer sa mise en œuvre efficace.

324. Un document de travail intitulé « Mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC: options et perspectives » a été rédigé et distribué à l'avance par le Bureau sous-régional. Ce document a aussi été présenté en séance plénière à l'ouverture de la réunion. Les débats étaient axés sur un certain nombre d'aspects du thème, y compris la valorisation des ressources minérales et l'appui au secteur agricole et à l'agro-industrie.

325. Le thème de la réunion a été débattu de nouveau durant une table ronde axée sur le financement des programmes d'industrialisation, et durant des séances plénières centrées sur le développement social et les défis macroéconomiques posés par la faiblesse de la demande et des prix mondiaux des produits de base, et par le phénomène El Niño.

326. Par ailleurs, la réunion du Groupe d'experts ad hoc intitulée « La crise énergétique en Afrique australe: perspectives pour l'avenir » était axée sur les défis énergétiques qui compromettent les efforts d'industrialisation.

327. Des représentants de la CEA ont aussi fait des présentations en plénière, au cours desquelles les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et les questions ayant trait à l'intégration et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, ont été abordés. Les participants ont admis que certaines cibles des objectifs du Millénaire pour le développement se sont avérées irréalisables, ajoutant toutefois que cette expérience a permis de mieux cerner la manière de formuler des stratégies plus efficaces pour réaliser les objectifs de développement durable, et de les étayer par la mobilisation des ressources intérieures. Ils ont noté que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable étaient complémentaires et que leur intégration dans les plans nationaux, régionaux et continentaux était essentielle pour atteindre les objectifs ultimes. Toutefois, les participants ont exprimé leur préoccupation quant au manque de clarté dans la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des deux agendas, et ont recommandé aux communautés économiques régionales et à la Communauté de l'Union africaine d'intervenir rapidement à ce sujet.

328. Enfin, la performance du Bureau sous-régional a été passée en revue et des idées visant à optimiser son impact et sa portée ont été abordées. Le Bureau a présenté une proposition sur la réforme de l'architecture du Comité intergouvernemental d'experts, laquelle a été approuvée par les participants.

b) Messages clés

329. La déclaration finale convenue par toutes les délégations et les participants énonce dans son intégralité la liste complète des messages et des points de la réunion. Voici un bref résumé des messages clés:

i) Environnement économique

330. Les participants ont observé qu'en 2015, les États membres de l'Afrique australe ont été touchés par une baisse des prix des produits de base, qui a entraîné une dégradation de l'environnement macroéconomique. Ils ont aussi noté que la sécheresse provoquée par le phénomène El Niño a fortement réduit la production agricole, entraînant des pénuries alimentaires et une augmentation des factures d'importation de denrées alimentaires; a causé des pénuries d'électricité; et s'est traduite par une diminution drastique des taux de croissance. El Niño et les faibles prix des produits de base augmentaient le chômage à mesure que les sociétés suspendaient leurs activités ou fermaient

leurs portes. La pauvreté a également augmenté, sapant ainsi les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement et réduisant les chances d'atteindre les objectifs de développement durable et de réaliser l'Agenda 2063.

ii) Industrialisation

331. Les participants ont considéré que la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC était un moyen de tirer parti des importantes ressources naturelles de la sous-région en faveur de la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Ils ont souligné que le financement de la Feuille de route exigerait des efforts supplémentaires de toutes les parties prenantes nationales et régionales, qui consisteraient notamment à tirer parti des fonds disponibles auprès de sources telles que la Banque africaine de développement. Les délégués ont convenu que les efforts d'industrialisation exigeaient un renforcement des capacités aux niveaux national et régional, ce qui pourrait se faire avec l'appui de partenaires de développement comme la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA.

iii) Réduction de la pauvreté et développement social

332. Les participants ont convenu que les progrès réalisés sur le plan du développement socio-économique au titre des objectifs du Millénaire pour le développement étaient insuffisants pour atteindre les principaux objectifs et qu'il y aurait beaucoup à faire par le biais du Programme de développement post-2015 (le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063). Ils ont affirmé que l'internalisation de l'Agenda 2063 permettrait d'assurer l'alignement des politiques et des stratégies nationales avec les cadres mondiaux et continentaux.

c) Mesures à prendre

333. La Déclaration finale engage les États membres et les partenaires de développement à prendre certaines mesures énoncées ci-après.

334. Les États membres ont été encouragés à s'adapter à la baisse brutale mondiale des cours des produits de base qui persiste, et à ses conséquences. Ils devraient ainsi tirer parti des périodes d'affaiblissement des devises pour accroître leurs exportations, ce qui appuierait alors la croissance dans le secteur manufacturier. Il faudrait donner la priorité aux projets d'infrastructure compte tenu des ressources financières réduites. Les emprunts en devises étrangères devraient se faire avec prudence face au risque de taux de change élevé qui pourrait détourner les ressources affectées aux dépenses sociales pour les consacrer au service de la dette extérieure. Tournés vers l'avenir, les délégués ont instamment prié les États membres d'utiliser les économies réalisées durant les périodes de forte croissance pour gérer les dépenses en période de ralentissement économique.

335. En réitérant leurs préoccupations à propos du manque de financement qui sape les efforts d'industrialisation, les participants ont exhorté les États membres à étudier la viabilité des fonds de pension, des prélèvements sur les services financiers et des fonds souverains pour le financement de l'infrastructure industrielle et des chaînes de valeur essentielles. Les États membres devraient envisager l'introduction d'une contribution financière assise sur la masse salariale pour financer la formation des compétences.

336. Notant en outre que l'industrialisation était entravée par un manque de technologies et de compétences appropriées, les participants ont exhorté les États membres à accorder la priorité à la science, à la technologie et à l'innovation dans les programmes nationaux et sous-régionaux comme principaux catalyseurs de l'industrialisation, et à ratifier le Protocole de la

Communauté de développement de l'Afrique australe sur la science, la technologie et l'innovation. Les participants ont appelé les États membres à mener des recherches visant à identifier les chaînes de valeur qui procurent un avantage comparatif à la sous-région, de sorte qu'elles puissent être ciblées. Les participants ont également appelé au renforcement des capacités autour de chaînes sectorielles spécifiques. Pour rendre la formation pertinente, les participants ont exhorté les États membres à entretenir un dialogue avec les parties prenantes (institutions de formation privées et partenaires de développement) pour veiller à ce que les cours de formation ciblent les compétences requises pour l'industrialisation.

337. Les participants ont affirmé que les communautés économiques régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'industrialisation. Ils ont, par conséquent, exhorté les communautés économiques régionales à restructurer le secteur minier et à offrir une expertise technique dans le traitement des minerais afin d'améliorer la coordination régionale du développement de ce secteur. Les communautés économiques régionales ont aussi été appelées à organiser des programmes complets de renforcement des capacités à l'échelle régionale pour l'identification, l'analyse et le développement des chaînes de valeur. Elles devraient, par ailleurs, identifier et élaborer des projets concrets de nature régionale pour faire démarrer le processus d'industrialisation. S'agissant de la feuille de route, les participants ont demandé instamment aux communautés économiques régionales d'élaborer un plan de mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation, assorti d'étapes clairement définies.

338. Les participants ont finalement déclaré que les recommandations issues de la réunion du Groupe d'experts et de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, devraient être mises en œuvre rapidement afin de s'attaquer à la crise énergétique et d'accélérer le processus d'industrialisation en Afrique australe.

d) *Suivi*

339. Conformément à la Déclaration finale, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe s'est engagé à continuer à fournir un appui technique au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la Stratégie d'industrialisation et la Feuille de route; et à mener des recherches fondées sur des données probantes pour aider les États membres à contrer les effets néfastes du phénomène El Niño et des fluctuations des taux de change.

8. Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

340. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue les 25 et 26 février 2016 à Dakar. Elle a été organisée conjointement par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et le Gouvernement sénégalais.

341. La réunion a été officiellement ouverte par M. Birima Mangara, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et du plan, chargé du budget, en présence de M. Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, et de M. Vincent Martin, représentant du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Sénégal. Les travaux étaient présidés par le Sénégal, le Ghana agissant à titre de Vice-Président et la Côte d'Ivoire siégeant en tant que Secrétaire général.

342. La réunion a vu la participation d'un total de 103 experts et de délégations dépêchées par 15 membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Certaines communautés économiques régionales,

organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales et organisations de la société civile y étaient également représentées.

343. Le thème principal de la réunion portait sur « Les profils de pays de la CEA: des outils au service de la transformation structurelle des pays d'Afrique de l'Ouest ». Les profils de pays visent à fournir aux pays africains une analyse de leur situation économique et sociale, étayée par un certain nombre d'indices, notamment l'Indice africain de développement social (IADS), l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) et l'Indice d'intégration régionale (IIR).

344. Outre le thème principal, l'objectif de la réunion consistait principalement à permettre aux États membres et aux autres intervenants en Afrique de l'Ouest de débattre des récentes évolutions pouvant avoir une incidence sur le développement économique et social de la sous-région, en vue d'identifier les principaux défis à relever et de faire des recommandations pour accélérer la croissance et la transformation structurelle de la sous-région.

345. Dans cette optique et sur la base des rapports établis par le Bureau sous-régional, les participants ont essentiellement porté leur attention sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2015 et les perspectives pour 2016; les profils de pays pour l'Afrique de l'Ouest; la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable; les liens dans le secteur minier et la Vision africaine des mines; et les résultats préliminaires de l'Indice africain de développement social en Afrique de l'Ouest.

346. À l'issue des débats riches et constructifs, les participants:

a) Ont noté que la croissance remarquable que l'Afrique de l'Ouest connaît depuis plus une décennie, a commencé à ralentir en 2015, ce qui exigeait des dirigeants de prendre les mesures adéquates pour arrêter cette tendance et relancer la croissance pour la rendre plus robuste, durable, inclusive et apte à fournir des emplois;

b) Ont accueilli avec intérêt les profils de pays présentés par la CEA et le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, tout en reconnaissant qu'ils constituent des instruments d'aide à la prise de décisions au sujet des politiques économiques et sociales dans le cadre de la transformation structurelle des économies de la sous-région;

c) Ont demandé à la CEA et au Bureau sous-régional de coordonner et d'unir les efforts visant à recueillir, traiter et produire des données statistiques, et à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

d) Ont exhorté la CEA et le Bureau sous-régional d'élaborer une feuille de route conjointe au niveau sous-régional pour l'application, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable;

e) Ont souligné qu'il était urgent que les États intègrent les objectifs de développement durable dans leurs stratégies et programmes nationaux de développement, en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063;

f) Ont fait observer qu'il était nécessaire que les États mettent en place une politique d'incitation adaptée qui permette de maintenir les employés qualifiés dans les administrations minières nationales;

g) Ont souligné qu'il était nécessaire que les États exploitent au mieux les possibilités novatrices de financement afin de mobiliser davantage de ressources intérieures en faveur de la transformation structurelle de leurs

économies, en tenant compte des défis, des risques et des contraintes qui les entourent;

h) Ont adopté, à l'issue des débats, la proposition formulée par la CEA et le Bureau sous-régional tendant à décaler la période prévue pour les réunions du Comité intergouvernemental d'experts de février/mars après la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, mais ont souligné qu'elle ne devrait pas être trop proche de la fin de l'année, période généralement surchargée pour les pays membres.

IV. Rapport de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

A. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

1. Participation

347. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

348. Le membre associé ci-après était représenté: Sahara occidental.

349. Des observateurs des États Membres des Nations Unies ci-après étaient présents: Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Kazakhstan, Mexique, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

350. L'État observateur non membre des Nations Unies, la Palestine, était représenté.

351. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Union douanière de l'Afrique australe (SACU) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

352. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau du Haut-Représentant pour les pays les

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Union internationale des télécommunications (UIT).

353. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales ci-après étaient présents: Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (APCN), Banque africaine de développement (BAD), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

354. Des observateurs représentaient les organisations ci-après: Action Aid (Éthiopie), Advectas, Afei Diagnosis Center (Centre de diagnostic Afei), Africa Forum, African Economist, AgriDevCo, Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), Arab Reform Initiative, Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, China Hyway Group, China-Africa Business Council (Conseil commercial Chine-Afrique), China-Africa Development Fund (Fonds de développement Chine-Afrique), Chongqing Haifu Medical Technologies, Consulting Development Associates, Deer Jet Medical Company, Echnoserbe Consulting, Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), Fight Against Desert Encroachment (FADE), Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Garment Industry Transparency Initiative (Initiative pour la transparence dans l'industrie textile), Green Thinkers Youth Association et Network for African Youth Development, GRID-Arendal, Institut mondial pour une croissance verte (GGGI), Jiangsu Bioperfectus Technologies, Mother and Child Multisectoral Development Organization/Blue Energy, One Campaign, Oxfam, Poken Team, Réseau africain de Reality of Aid, Réseau pour la justice fiscale-Afrique, Rotary International, Sanbao Pharmaceuticals, Save the Children, secrétariat de Transparency International, Shapoorji Pallonji, Times of Zambia, Ubuntu Leadership Institute, Union internationale des transports routiers, Upbeat Marketing, Wideway Sinostar Investment, World Vision International, Wuhu Kanggi Pharmaceutical et Yuemei Group.

2. Allocution d'ouverture

355. La séance d'ouverture a été présidée par M^{me} Ashatu Kijaji, Vice-ministre des finances de la République-Unie de Tanzanie et animée par M^{me} Zeinab Badawi, Présidente de la Royal African Society. M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, et M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé des allocutions d'ouverture.

Deux invités spéciaux, M. Augustin Matata Ponyo, Premier Ministre de la République démocratique du Congo, et M. Nickey Iyambo, Vice-Président de la République de Namibie ont également prononcé des discours. M. Hailemariam Dessalegn, Premier Ministre de la République démocratique fédérale d'Éthiopie a prononcé le discours liminaire.

356. M^{me} Kijaji, Présidente du Bureau sortant, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement éthiopien, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour l'hospitalité chaleureuse réservée à tous les invités et pour avoir organisé la conférence. Présentant le thème de la Conférence, l'oratrice a dit que la Conférence précédente avait essentiellement examiné la mise en œuvre de l'Agenda 2063, cadre de développement continental pour l'Afrique. À cet égard, la nécessité d'harmoniser l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030) et de les intégrer dans les plans de développement nationaux, a été clairement reconnue. Revenant sur les conclusions des débats de la réunion d'experts qui avait précédé la conférence en cours, et sur les implications de l'adoption du Programme 2030 et de l'intégration de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre dans les plans nationaux, elle a indiqué que les experts avaient souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre les deux programmes, qui se renforçaient mutuellement, de manière cohérente et intégrée pour s'assurer que les synergies étaient mises à profit et éviter une approche cloisonnée qui pourrait être contre-productive et imposer un fardeau supplémentaire aux décideurs nationaux.

357. M. Lopes a fait observer que l'année 2015 avait été une année exceptionnelle pour l'Afrique du fait de la contribution du continent aux débats sur les objectifs de développement durable, les flux financiers illicites, la mobilisation de ressources intérieures et la politique industrielle. Parlant du contexte actuel du développement économique mondial, il a dit que la chute des prix des produits de base avait un impact négatif considérable sur l'Afrique. En 2016, avec un prix du baril de 30,8 dollars des États-Unis, l'Afrique allait perdre 47,1 milliards de dollars par rapport à 2015, ce manque représentant environ 8 % de la valeur totale des exportations de l'Afrique en 2014. Mais cela n'allait probablement pas infléchir la trajectoire de développement du continent dans son ensemble: la chute des prix du pétrole allait probablement surtout avoir des impacts défavorables considérables sur les quelques pays africains dont l'économie était tributaire des exportations de pétrole. Les gouvernements pouvaient saisir l'occasion offerte par les faibles prix du pétrole pour supprimer les subventions inutiles sur les carburants. M. Lopes a noté que les pays africains étaient en majorité des importateurs nets de produits de base et qu'ils avaient par conséquent profité de la chute des prix. Il était toutefois difficile de prédire l'effet à long terme du faible niveau actuel des prix des produits de base sur la trajectoire de développement de l'Afrique. La situation était certes préoccupante pour l'Afrique, mais le continent pouvait y trouver une raison de se réorienter vers une utilisation durable des ressources économiques touchées par les fluctuations de prix.

358. M^{me} Dlamini Zuma a fait observer que l'Agenda 2063 et le Programme 2030 convergeaient sur 90 % de leur contenu et elle a exhorté toutes les parties prenantes à travailler de concert afin de s'assurer qu'un cadre intégré et cohérent de suivi et d'évaluation des deux programmes était mis en place pour leur bonne mise en œuvre. Elle a ensuite relevé cinq tendances critiques qui pouvaient soit dérailler la mise en œuvre de l'Agenda 2063, soit permettre d'accélérer la transformation économique de l'Afrique. Il y avait, premièrement, la pénurie de travailleurs qualifiés, ce qui compromettrait la compétitivité de l'Afrique dans les domaines de la science et la technologie; deuxièmement, l'industrialisation écologique qui pourrait être un catalyseur de

la diversification économique; troisièmement, la modernisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour assurer la sécurité alimentaire et une croissance résiliente; quatrièmement, l'investissement local dans l'infrastructure en tant que moteur de diversification économique et d'industrialisation; et, cinquièmement, le développement du secteur privé africain pour le rendre compétitif, plus innovateur et renforcer l'impact transformateur. Elle a également noté le coût de plus en plus élevé de la non-intégration dans l'aviation, d'autres secteurs des transports, le secteur de l'énergie et l'économie bleue, et la nécessité d'établir des chaînes de valeur régionales viables et de trouver une solution au déficit de compétences. Elle a également appelé à allouer, de manière plus inclusive, des ressources privées et publiques pour l'autonomisation des femmes et des jeunes, d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures et d'établir des institutions financières africaines pour financer l'Agenda 2063, en particulier une banque centrale africaine et un fonds monétaire africain. Pour conclure, M^{me} Dlamini Zuma a insisté sur l'importance de plates-formes pour améliorer le dialogue et la coopération en vue de la bonne mise en œuvre des deux programmes, en mettant en exergue les exemples réussis que constituaient des plates-formes telles que la Plate-forme économique africaine, le Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Afrique et la réunion annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique.

359. M. Matata Ponyo a dit que la Conférence se tenait à un moment où l'Afrique connaissait des difficultés, en raison notamment de la chute des prix des produits de base qui constituaient l'épine dorsale de la croissance de l'Afrique. Le thème de la Conférence était approprié car le continent passait d'une économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles à une économie productive, reposant sur l'industrialisation. Une telle transformation structurelle était cruciale pour renforcer la résilience du continent face aux chocs asymétriques externes et assurer un développement inclusif et durable. À ce propos, il a noté que l'année 2015 avait été une année cruciale pour les progrès dans la mise en œuvre du programme de développement continental et mondial, avec l'adoption de l'Agenda 2063, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

360. Pour la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, il était nécessaire de disposer d'un cadre cohérent et harmonisé pour l'intégration en douceur des programmes dans les plans de développement nationaux. Dans cette perspective, l'orateur a exprimé la nécessité, pour la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de collaborer étroitement pour l'harmonisation de l'Agenda continental et du Programme mondial. Concernant le programme continental en matière d'intégration, il a mis en exergue l'expérience de la République démocratique du Congo en matière d'appui à l'intégration africaine afin de susciter la transformation économique et sociale. Dans sa conclusion, M. Matata Ponyo a salué la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour leur engagement à appuyer le développement de l'Afrique et à adopter une approche unifiée pour la mise en œuvre aussi bien de l'Agenda 2063 que du Programme 2030. Il a également noté que l'intégration africaine ne saurait être réalisée sans une bonne gouvernance et un leadership éclairé.

361. M. Nickey Iyambo a dit que la poursuite, par l'Afrique, d'une approche intégrée et cohérente quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, montrait que le développement occupait la place centrale sur le continent. Étant donné les montants considérables nécessaires pour financer les deux programmes, l'arrêt des flux financiers illicites partant d'Afrique, combiné à la mobilisation des

recettes intérieures provenant du capital naturel du continent, étaient des sources viables de revenus. Parlant de l'expérience de la Namibie en matière de développement, il a souligné l'importance de la paix et de la sécurité. Le pays avait mis à profit les 26 dernières années pour bâtir une architecture politique, juridique et macro-économique robuste, mais il avait besoin de s'améliorer dans le domaine du développement social. Le Gouvernement actuel mettait donc l'accent sur la gouvernance efficace, la transparence, la lutte contre la corruption, en assurant l'inclusivité et en s'attaquant à l'inégalité. La Namibie comptait sur ses ressources intérieures pour financer son programme de développement et considérait le soutien venant de partenaires extérieurs comme un complément. Le cinquième programme de développement national de la Namibie prendrait en compte les engagements nationaux et mondiaux. En s'attaquant aux défis liés au changement climatique, aux sécheresses chroniques, au chômage et à la pauvreté généralisée, le pays atteindrait ses objectifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

362. M. Hailemariam Dessalegn a noté que le manque de diversification économique et la forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base exposaient de nombreuses économies africaines aux chocs externes et aux vulnérabilités. Il a souligné qu'il était donc impératif de poursuivre l'industrialisation et la transformation structurelle afin de renforcer les économies africaines. Il a noté que le thème de la Conférence était bien choisi et pertinent car il portait sur la mise en œuvre des cadres mondial et régional de développement dans le contexte des processus nationaux de planification. Il a souligné que les priorités de l'Afrique telles qu'énoncées dans la Position commune africaine, étaient intégrées à la fois dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, les priorités de développement du continent, les défis et les opportunités n'étaient pas seulement de nature mondiale, mais étaient également façonnés par les dimensions régionales et nationales. Il a réaffirmé que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba fournissaient un environnement mondial favorable pour la mise en œuvre des plans de développements nationaux des pays africains, mais que les cadres n'étaient pas conçus pour prendre en compte la totalité des priorités de développement du continent. L'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre constituaient le cadre de développement régional de l'Afrique. Il complétait et renforçait le programme mondial en tenant compte des initiatives spécifiques à la région et transfrontalières telles que le renforcement de l'identité culturelle et l'héritage commun de l'Afrique ainsi que la promotion d'une Afrique intégrée et politiquement unie, sur la base des idéaux du panafricanisme et de la Renaissance africaine.

363. Parlant de l'expérience de l'Éthiopie, s'agissant de l'intégration des cadres mondial et continental dans les plans de développement nationaux, le Premier Ministre a souligné que les plans de croissance et de transformation de l'Éthiopie représentaient une nouvelle génération de cadres de développement, qui allaient au-delà de la réduction de la pauvreté. Le deuxième plan de croissance et de transformation, qui couvrait la période 2016-2020, visait à transformer l'économie du pays et à faciliter sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Dans l'optique de l'adoption d'une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'Éthiopie avait déjà commencé à refléter les objectifs des deux programmes dans le deuxième Plan de croissance et de transformation. Le Premier ministre a conclu en demandant aux ministres d'être ambitieux et disciplinés dans la mise en œuvre des objectifs de développement nationaux tout en veillant à l'utilisation judicieuse des ressources limitées. Il a ensuite déclaré ouverte la réunion de 2016 de la Conférence des ministres.

B. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

364. Les participants ont élu, à l'unanimité, le Bureau suivant:

Président:	Afrique du Sud
Premier vice-président:	République démocratique du Congo
Deuxième vice-président:	Algérie
Troisième vice-président:	Côte d'Ivoire
Rapporteur:	Ouganda

365. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans modification:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Conférence: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable »
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen du rapport et des grandes recommandations de la réunion des Comités d'experts, et examen et adoption des projets de résolutions.
6. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion.

C. Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la neuvième réunion annuelle conjointe: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » (point 3 de l'ordre du jour)

366. Avant le début de la concertation ministérielle de haut niveau, les participants ont écouté deux représentants de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI Alliance). M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala, Présidente du Conseil d'administration, a déclaré que plus de 60 % des montants dépensés par GAVI Alliance étaient dépensés dans 40 pays d'Afrique. Soulignant le rôle important que les vaccins et l'immunisation pouvaient jouer dans le développement social, elle a mentionné le taux de rendement élevé de la vaccination, ce qui était le moyen le plus efficace de dépenser les dollars consacrés à la santé. Les ministres des finances et de la santé avaient un rôle important à jouer pour promouvoir la vaccination au niveau national, en exerçant des pressions pour que des ressources suffisantes soient allouées à la vaccination dans les budgets nationaux. En conclusion, elle a félicité les pays qui entreprenaient les actions appropriées dans le domaine de la vaccination et encouragé d'autres à suivre leur exemple.

367. M. Seth Berkley, Président-Directeur général de GAVI Alliance, a souligné le rôle important de la vaccination et de l'immunisation dans l'accroissement du revenu national brut. La vaccination entraînait la réduction

des maladies, allégeait le fardeau sur les prestataires de soins, améliorerait l'apprentissage et débouchait sur une plus forte productivité, avec un retour sur investissement dans la vaccination qui était 44 fois plus important. Des enfants continuaient de mourir faute de vaccination, parce qu'ils se trouvaient dans des endroits isolés, par manque de volonté politique ou à cause d'un suivi inadéquat et de priorités antagoniques en matière de santé, entre autres raisons. Grâce à l'intervention de GAVI Alliance, le coût du vaccin pour la collecte des vaccins actuels, avait été réduit de 950 dollars des États-Unis à tout juste 35 dollars, montant encore considéré comme étant élevé. Il a expliqué la répartition des coûts entre GAVI et les pays membres, coût qui dépend de la richesse du pays. Il a prévenu que le coût de l'inaction était élevé compte tenu des financements substantiels qui seraient nécessaires en cas d'épidémie. Il a conclu son exposé en appelant les pays à accorder la priorité à l'investissement dans la vaccination, à s'assurer qu'une ligne budgétaire était dédiée aux vaccins dans les budgets de la santé; à mettre l'accent sur l'équité en investissant dans la santé afin de vacciner chaque enfant complètement; à agir dès maintenant pour réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 et à devenir des champions de la vaccination.

1. Exposés

368. La séance sur la concertation politique ministérielle de haut niveau a été présidée par M. Lopes. Le panel se composait de trois panélistes: M^{me} Zaineb Shasuna Ahmed, Secrétaire d'État au budget et à la planification nationale du Nigéria; M. Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Conseiller spécial pour l'Afrique et M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine. Le Président a expliqué que M^{me} Shasuna-Ahmed exposerait les points de vue du pays concernant la mise en œuvre des divers programmes; M. Abdelaziz exposerait comment l'ONU envisageait la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030; et M. Maruping donnerait les points de vue de l'Afrique sur l'intégration de l'Agenda 2063 et expliquerait comment assurer l'alignement des divers programmes.

369. M^{me} Shasuna-Ahmed a dit qu'il y avait des taux élevés de pauvreté et d'inégalité au Nigéria. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable permettrait d'améliorer les moyens d'existence et de diversifier l'économie. La mobilisation de ressources intérieures était une priorité pour le Nigéria et à cet effet, il était envisagé de formaliser le secteur informel afin d'élargir l'assiette fiscale. Le pays travaillait à internaliser l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et à les intégrer dans le plan de développement national. À cet égard, un cadre national de suivi-évaluation incorporant les deux programmes était en cours d'élaboration et permettrait de présenter des rapports intégrés. En conclusion, l'oratrice a appelé l'Union africaine et la CEA à aider l'Afrique à harmoniser le choix des priorités, les buts et indicateurs et à élaborer un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation pour une approche cohérente de la mise en œuvre des deux programmes.

370. M. Abdelaziz a dit que le programme de développement pour l'après-2015 devait être considéré de façon globale afin qu'il englobe les Objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur le climat. Il a salué les efforts des diverses parties prenantes, grâce auxquels le Programme de développement pour l'après-2015 a été un succès pour l'Afrique. Il a estimé que pour assurer la synergie entre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, il était nécessaire de comprendre l'approche centrée sur la personne des deux programmes. Il a noté qu'un bon nombre des priorités du continent étaient incluses dans les objectifs de développement durable par le biais de la Position africaine commune au sujet du Programme de développement pour l'après-2015, même si chacun gardait sa spécificité, s'agissant de la durée et des ambitions. Le Bureau du Conseiller

pour l'Afrique pourrait contribuer à combler les lacunes en ce qui concerne la présentation des rapports portant sur les programmes mondial, continental et national. L'Agenda 2063 permettrait d'accélérer l'intégration régionale grâce au déploiement de ses publications phares. Il a souligné le rôle important que les organismes des Nations Unies pouvaient jouer, s'agissant d'aider l'Afrique à mettre en œuvre l'Agenda 2063 à travers le Mécanisme de coordination régionale (MCR). À cet égard, il a estimé qu'il était nécessaire que l'ONU alloue des ressources financières et adopte une résolution de l'Assemblée générale pour soutenir l'Agenda 2063 en tant que nouveau programme de développement pour l'Afrique.

371. M. Maruping, parlant de l'approche de l'Afrique en matière de mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, a fait observer que les 17 objectifs de l'Agenda 2063 émanaient de l'Afrique par le biais de la Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015. Les deux programmes étaient déjà harmonisés du fait que les mêmes parties prenantes africaines ont été consultées durant le processus de l'élaboration. L'Agenda 2063 avait une portée plus large que celle du Programme 2030 en ce qu'il englobe des aspects politiques et culturels du développement en plus des aspects économiques, sociaux et environnementaux du Programme 2030. En mettant en œuvre l'Agenda 2063, l'Afrique était en bonne voie pour réaliser les objectifs de développement durable. Beaucoup avait été fait pour intégrer les deux programmes et en faire un seul, notamment la cartographie des buts, cibles et indicateurs afin de déterminer les domaines de convergence et de divergence. Une équipe technique composée de fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, travaillait sur un cadre de suivi et d'évaluation qui couvrirait les deux programmes. Un seul rapport unifié serait établi pour suivre les progrès de la mise en œuvre du programme intégré. L'orateur a conclu en soulignant que l'Agenda 2063 était très ambitieux mais réalisable, du fait qu'il était inclusif, s'agissant aussi bien du processus d'élaboration que des moyens de mise en œuvre identifiés.

2. Débats

372. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont soulevé un certain nombre de questions. Ils ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques pour assurer le suivi et l'évaluation efficaces des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la nécessité de mettre en place le partenariat mondial pour les données en tant que mesure urgente, a été soulignée.

373. Se fondant sur les résultats en demi-teinte obtenus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de partager les données d'expérience entre pays. À cet effet, ils ont suggéré que la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine conjuguent leurs efforts pour élaborer un indicateur composite et synthétique qui permette de mesurer les progrès en ce qui concerne les trois dimensions des objectifs de développement durable et aussi de classer les pays à des fins d'émulation et d'apprentissage réciproque.

374. Les participants ont noté les différences existant entre les pays en termes de contexte et de capacités techniques pour assurer l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 au niveau national. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de directives claires venant de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, combinées à un partage de l'information venant de pays qui ont déjà procédé à l'exercice de

transposition dans les plans nationaux, et portant sur la manière de refléter les deux programmes dans les plans et cadres nationaux. Ils ont demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique aux pays et d'assurer le renforcement de leurs capacités, de manière à faciliter le processus d'intégration au niveau national, en particulier pour les pays sortant de conflit, qui pourraient se trouver confrontés à des problèmes particuliers.

375. Enfin, les participants ont noté l'importance de créer des institutions efficaces pour assurer la bonne mise en œuvre des deux programmes au niveau national.

3. Recommandations

376. À la lumière des débats, la Conférence des ministres a fait les recommandations suivantes:

a) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires, devrait rationaliser le processus de présentation des rapports afin d'assurer la cohérence, le suivi et l'évaluation;

b) Le Secrétaire général de l'ONU devrait donner la priorité à l'établissement d'un partenariat mondial pour les données dans le cadre des processus intergouvernementaux des Nations Unies, conforme aux partenariats basés sur des principes et tel que prévu dans le rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé: « La Route vers la dignité en 2030 »;

c) L'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires devraient fournir une assistance technique et financière aux pays en conflit et sortant de conflit pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;

d) L'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter une résolution et allouer des ressources financières au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique en appui à l'Agenda 2063 en tant que nouveau programme de développement pour l'Afrique.

D. Tables rondes de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour)

1. Harmonisation, synergies et sensibilisation: la nécessité d'une approche cohérente en matière de développement

377. La première table ronde a été animée par M^{me} Nkosana Dlamini Zuma. Le panel était composé de M^{me} Frannie Lautier, Vice-Présidente de la Banque africaine de développement, de M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et de M. Abdou Kolley, Ministre des finances et des affaires économiques de la Gambie.

a) Débats

378. Présentant le sujet du débat, M^{me} DlaminiZuma a souligné la nécessité d'assurer des synergies et une harmonisation entre le cadre de développement à long terme régional (Agenda 2063) et le cadre mondial (Programme 2030), étant donné que les deux avaient des objectifs similaires. La collaboration s'imposait entre les décideurs gouvernementaux et le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Elle a en outre souligné la nécessité de faire en sorte que le grand public prenne davantage conscience des deux programmes afin de tirer parti de l'appropriation nationale, ce qui était essentiel pour une bonne mise en œuvre.

379. Les panélistes ont été unanimes à insister sur la nécessité de renforcer l'harmonisation et les synergies entre les deux programmes de façon à ce que le continent puisse atteindre les résultats escomptés. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des deux programmes avaient deux objectifs importants, à savoir la responsabilité et l'apprentissage. Les réunions annuelles conjointes constituaient une importante plate-forme pour partager les meilleures pratiques et apprendre d'autres pays au sujet de la mise en œuvre des programmes de développement. Il a également été souligné que certaines des initiatives actuellement mises en œuvre par des institutions panafricaines clés étaient également comprises dans l'Agenda 2063. Ainsi, quatre des cinq domaines prioritaires de la Banque africaine de développement (Nourrir l'Afrique, éclairer l'Afrique et lui fournir de l'électricité, intégrer l'Afrique et industrialiser l'Afrique) étaient intégrées à l'Agenda 2063, ce qui était un grand avantage pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur le continent. Celui-ci devrait tirer parti des projets phares en cours et accélérer les initiatives de l'Union africaine, telles que la Stratégie africaine d'industrialisation reposant sur les produits de base, les institutions financières continentales et le Réseau électronique panafricain, en tant qu'instruments pour accélérer la mise en œuvre.

380. Tous les panélistes ont souligné la nécessité pour les États membres de se concentrer sur la mise en œuvre et sur une communication efficace à tous les niveaux. Accorder la priorité à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, devrait être primordial pour tous les décideurs des gouvernements. Des institutions panafricaines telles que la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, travaillant en étroite collaboration avec d'autres partenaires, notamment des universités, devraient fournir un appui aux États membres pour la conception de stratégies adaptées visant à promouvoir la mise en œuvre effective des deux programmes.

381. Mettre en œuvre les deux programmes parallèlement se révélait une tâche colossale et complexe et il était essentiel d'élaborer un cadre cohérent intégrant les deux programmes. Il y avait encore des défis à surmonter, en particulier la baisse des prix des produits de base, qui avait des répercussions négatives pour le produit intérieur brut (PIB) et la marge de manœuvre budgétaire des pays exportateurs de produits de base. De plus, la baisse substantielle de l'aide publique au développement (APD) avait également un impact négatif sur un grand nombre de pays en développement. La baisse actuelle des flux d'APD vers l'Afrique avait été provoquée par l'affluence massive de migrants vers les pays développés, spécialement en Europe, ce qui signifie qu'un certain nombre de partenaires internationaux s'étaient détournés de l'APD pour consacrer l'aide à la crise des migrants.

382. Les panélistes ont noté que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 n'étaient pas différents du fait qu'ils visaient, tous deux, à atteindre des objectifs similaires. Étant donné que l'Afrique faisait partie de la communauté mondiale, il était nécessaire d'harmoniser les deux programmes, de les aligner avec les stratégies de développement nationales et d'assurer leur bonne mise en œuvre. Cela pourrait être très utile s'agissant de réduire les coûts de la mise en œuvre, d'améliorer l'évaluation et l'établissement des rapports aux niveaux national et international. Il y avait cependant deux grands défis à prendre en considération. D'abord les calendriers fixés pour chaque programme étaient différents. Il faudrait penser à la manière de refléter un cadre continental à long terme, subdivisé en plans décennaux de mise en œuvre, dans un plan national quadriennal ou quinquennal. Ensuite, les ressources financières nécessaires étaient considérables. En plus de l'APD, il était essentiel de mobiliser des ressources intérieures afin que les États membres puissent réaliser les objectifs et cibles des programmes.

383. À l'issue des débats, les participants sont convenus que les deux programmes étaient similaires et se complétaient. Pour assurer une bonne mise en œuvre, les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'intégrer les indicateurs figurant dans les deux programmes dans les stratégies de développement nationales. Cela permettrait, dans une grande mesure, de régler le problème des maigres ressources financières disponibles pour la mise en œuvre des objectifs de développement, que beaucoup de pays africains connaissaient. En fait, l'harmonisation des programmes mondial et continental pour en faire des stratégies et programmes de développement nationaux, aiderait les États membres à prioriser les allocations budgétaires pour la mise en œuvre de ces programmes. Il était également nécessaire d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures afin d'éviter que les États membres ne soient trop dépendants du soutien des donateurs pour la mise en œuvre des deux programmes.

384. La nécessité de données pour le suivi de la mise en œuvre des programmes, a été soulevée par de nombreux participants, certains étant préoccupés par le fait que les données ne soient pas disponibles dans de nombreux États membres africains malgré les efforts déployés par les pays du continent pour améliorer les statistiques. Ils ont lancé un appel aux institutions panafricaines, notamment la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement afin qu'elles aident les États membres à élaborer un cadre qui relie les indicateurs des deux programmes aux objectifs de développement actuels afin de faciliter le suivi et d'assurer la responsabilité. Les États membres devraient également mettre à contribution les institutions de recherche, universités et initiatives actuelles telles que le Mécanisme africain d'examen par les pairs pour suivre et évaluer les indicateurs de développement. Malgré la demande lancée pour un suivi plus efficace, les participants ont toutefois fait valoir qu'il était plus important de se concentrer d'abord sur la mise en œuvre des deux programmes avant de chercher à en mesurer les résultats.

385. Des appels ont été lancés pour accélérer la mise en œuvre des programmes au niveau national, d'autres participants faisant observer cependant qu'une telle harmonisation s'avérait difficile du fait que les pays africains se trouvaient à différents niveaux de développement. La solidarité entre pays africains était l'une des solutions envisagées, des participants proposant que les pays dotés d'une économie forte aident ceux dont l'économie était plus faible, les pays sans littoral en particulier, dans la mise en œuvre et dans la réalisation des deux programmes. Certains participants ont noté que l'harmonisation des activités et des programmes se poursuivait dans certaines sous-régions du continent, comme par exemple l'utilisation de systèmes comptables intégrés, l'introduction de l'intégration monétaire telle que la Zone monétaire ouest-africaine, et la construction de pools énergétiques tels que le Grand Barrage de la Renaissance éthiopien, qui serait en mesure de fournir de l'électricité non seulement à l'Éthiopie mais aussi aux pays voisins. À cet égard, les participants ont lancé un appel à l'harmonisation et à la mise en œuvre progressives des programmes.

386. En plus des ressources financières, la réalisation des objectifs de développement exige une coordination des efforts régionaux par tous les États membres africains tels que l'exemption de visas grâce à l'application des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et à la facilitation du commerce afin d'améliorer la circulation des biens et des personnes ainsi que des capitaux à travers la région. Des avantages compétitifs devraient également être encouragés. Là où c'est nécessaire, les partenariats public-privé devraient être encouragés dans la mise en œuvre des programmes de développement, encore qu'il soit nécessaire de trouver un équilibre entre la participation du gouvernement et celle du secteur privé. Les gouvernements devraient jouer un

rôle de premier plan dans des domaines où traditionnellement ils faisaient mieux et vice versa.

387. Finalement, les participants ont souligné qu'il était nécessaire que les États membres améliorent la communication et la coordination internationale dans la mise en œuvre des objectifs de développement. Au niveau national, il faudrait assurer la cohérence et la coordination entre les ministères. Tous les ministères devraient avoir conscience de la mise en valeur des objectifs de développement et y être associés. Au niveau continental, l'Afrique devrait être capable de s'exprimer d'une seule voix quand elle communique avec la communauté internationale.

b) *Recommandations*

388. À la suite des débats, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Les États membres devraient accélérer l'harmonisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 avec leurs stratégies et plans de développements nationaux afin de réaliser simultanément les objectifs des deux programmes;

b) Les États membres devraient concentrer leurs efforts sur des indicateurs qui sont mesurables et réalisables;

c) Les États membres devraient redoubler d'efforts pour améliorer les données de façon à mesurer effectivement les indicateurs des programmes de développement;

d) Les États membres devraient intensifier la mobilisation de ressources intérieures en vue de la réalisation des programmes de développement;

e) Les partenaires de développement devraient renforcer leur engagement à fournir des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes de développement;

f) Les États membres devraient accorder la priorité à la transposition de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans leurs stratégies et plans de développements nationaux;

g) La collaboration entre décideurs gouvernementaux, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes concernées, devrait être encouragée;

h) La cohérence au niveau régional devrait être améliorée grâce à une collaboration étroite avec les communautés économiques régionales afin de se rapprocher des diverses parties prenantes et identifier les meilleures pratiques;

i) Étant donné que des partenariats public-privé efficaces sont essentiels pour faire face aux contraintes de ressources, des fonds hors budget devraient être alloués à ces partenariats en tant que solution à court terme.

2. *Intégration du cadre de résultats, de suivi et d'évaluation*

389. La deuxième table ronde a été animée par M. Calle Schlettwein, Ministre des finances de la Namibie. Le groupe d'experts était composé de M. Bahati Lukwebo, Ministre de l'économie de la République démocratique du Congo, M^{me} Edith Clémence Yaka, Ministre déléguée au budget du Burkina Faso, M. Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et de M. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités. Les intervenants ont fait de brèves présentations, qui ont été suivies par un débat général.

a) Présentations

390. M. Lukwebo a présenté l'expérience de son pays et expliqué que la République démocratique du Congo avait intégré les objectifs de développement durable dans ses plans nationaux. Étant donné la convergence entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, les cadres d'exécution, de suivi et d'évaluation des plans nationaux devaient être alignés sur ceux prévus dans les deux programmes.

391. M^{me} Yaka a affirmé que le Burkina Faso était sur la bonne voie s'agissant de l'élaboration de son plan national de développement, appelé Programme de développement économique et social national. Elle a indiqué que le processus était mené dans le cadre d'un mécanisme institutionnel national comprenant un comité d'orientation stratégique, un comité technique et un comité de rédaction. Une table ronde, qui rassemblerait des partenaires techniques et financiers, serait organisée en vue d'intégrer les engagements internationaux et régionaux, notamment l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le plan national du pays.

392. M. Acharya a indiqué que, vu la forte convergence et les synergies existant entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, il fallait disposer d'un cadre commun intégré pour les résultats, le suivi et l'évaluation. Un tel cadre devrait permettre d'obtenir rapidement des résultats et de maintenir l'élan en vue de renforcer l'impact. À cette fin, des technologies innovantes devaient être utilisées pour faciliter la production et l'utilisation de nouvelles analyses fondées sur des données désagrégées. L'importance d'une approche intégrée était devenue de plus en plus évidente, en particulier dans le contexte des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui ne disposent que de peu de moyens au niveau national.

393. M. Nnadozie a déclaré que l'intégration du cadre de résultats était rendue possible par le fait que les objectifs de développement durable étaient intégrés dans l'Agenda 2063 et que, partant, celui-ci pourrait servir de moteur pour la réalisation de ces objectifs, étant donné que ces objectifs portaient sur des questions économiques, sociales et de développement durable, tandis que l'Agenda 2063 traitait en outre des questions politiques et culturelles, ainsi que des questions intéressant spécifiquement le continent, comme l'intégration régionale. Sous la direction de l'Union africaine, l'Afrique avait déjà adopté, s'agissant du cadre de résultats, une approche d'intégration crédible devant permettre d'internaliser les programmes harmonisés aux niveaux régional et national, de créer un cadre de suivi et d'évaluation qui prendrait en charge les deux programmes, d'élaborer et de publier un seul rapport périodique sur l'exécution de ces programmes et de mettre en place un mécanisme de suivi des responsabilités. Les 12 projets phares de l'Agenda 2063 ayant déjà été mis en œuvre illustraient les progrès réalisés par l'Afrique. L'intervenant a reconnu le rôle critique des données et des statistiques dans la mise en œuvre des programmes et appelé à mieux soutenir les statisticiens du continent. Considérant le rôle que l'Union africaine jouait déjà, il a cité en particulier le financement, la capacité et la coordination comme des éléments clefs devant bénéficier de l'attention du continent. Il a conclu en promettant que la Fondation africaine pour le renforcement des capacités continuerait d'aider les États membres à faire face aux problèmes de capacités et de financements.

b) Débat

394. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont soulevé un certain nombre de points, notamment la définition et l'harmonisation des indicateurs, le renforcement des capacités et le financement.

395. S'agissant de la définition des indicateurs, les participants ont pris acte du travail déjà accompli concernant le cadre de résultats et convenu que le suivi devait être progressif pour faire en sorte que les indices et les indicateurs développés intègrent le processus dans les États membres et tiennent compte des capacités et des priorités de ces derniers.

396. Les participants ont estimé qu'il fallait un cadre commun pour s'assurer que les mêmes normes avaient été utilisées pour la collecte des données. L'harmonisation, notamment celle préalable des indicateurs, permettrait de disposer des métadonnées nécessaires pour mesurer les progrès accomplis. Il faudrait à cet égard établir une pyramide et une hiérarchie systématiques des indicateurs.

397. Il fallait développer les compétences et renforcer les capacités pour assurer un suivi, une évaluation et un établissement judicieux des rapports. Des professionnels compétents, notamment en statistique, étaient indispensables pour faire en sorte que chaque secteur soit pris en compte. Le financement était aussi essentiel au succès de la mise en œuvre des programmes, s'agissant en particulier du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports.

c) Recommandations

398. Sur la base du débat, les recommandations ci-après ont été formulées:

a) Les pays africains devraient mettre en place un cadre de résultats intégré à un mécanisme de suivi et d'évaluation harmonisé au niveau national et servant à mettre en phase l'Agenda 2063 et le Programme 2030 avec les plans nationaux;

b) La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient élaborer des directives sur la façon d'intégrer le cadre de résultats, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et aider les pays africains à adapter ces directives à leur propre contexte;

c) Pour assurer la cohérence du processus de suivi, le Forum régional africain pour le développement durable et les mécanismes de suivi de Bahir Dar devraient constituer le cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030;

d) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, d'autres organismes des Nations Unies et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, en collaboration avec les centres de formation statistique, devraient soutenir le renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et de statistiques à tous les niveaux dans les pays africains.

3. Financement

a) Débat

399. Le débat de la troisième table ronde a été animé par M^{me} Malado Kaba, Ministre de l'économie et des finances de la Guinée équatoriale. Y sont intervenues les personnalités ci-après: M^{me} Monah Quartey, Vice-Ministre des finances et de la planification économique du Ghana, M. Fred Omach, Secrétaire d'État aux finances, à la planification et au développement économique de l'Ouganda, et M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine.

400. L'animateur a planté le décor en notant que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 nécessiteraient un financement accru. Au moment où l'aide publique au développement diminuait du fait de la crise des migrants et de la chute des prix du pétrole, il était essentiel de mobiliser des ressources nationales. En effet, lors de la troisième Conférence internationale sur le

financement du développement, il avait été indiqué que le financement du continent devrait être, à 70 %, interne, ce qui rendrait plus stable le financement du développement. Les partenariats public-privé, les envois de fonds et l'élargissement de l'assiette fiscale étaient également importants. Cependant, certains types de financement n'étaient pas sans risques. Se référant à l'expérience de la Guinée, l'animateur a déclaré que les partenariats public-privé, par exemple, pouvaient compromettre la viabilité budgétaire s'ils n'étaient pas correctement aménagés. En outre, l'Afrique avait besoin de stratégies lui permettant de réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

401. M^{me} Quartey a déclaré que le programme de développement national du Ghana, dit Programme de croissance et de développement partagés, énonçait les priorités de développement du pays pour la période 2014-2017. Le programme reposait sur quatre piliers principaux: mettre la personne humaine au premier plan, avoir une économie forte et résiliente, assurer la transparence et une gouvernance responsable et combler le déficit d'infrastructures. Le Ghana travaillait également sur une stratégie de développement à long terme pour 2057, assortie de plans à moyen et à court terme. Tous les plans seraient alignés sur l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable.

402. Au début, le Ghana finançait son programme de développement par des sources externes traditionnelles (aide publique au développement, investissements directs étrangers, etc.) aussi bien que par des sources internes. Toutefois, lorsque le pays était devenu un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ses sources extérieures de financement avaient diminué, l'obligeant à trouver de nouvelles sources de financement internes.

403. Le Ghana avait réussi à gagner la confiance de ses partenaires extérieurs en investissement, comme le Fonds monétaire international, en organisant régulièrement des évaluations de résultats, en veillant à la discipline budgétaire et en élargissant sa marge de manœuvre budgétaire pour assurer la stabilisation macroéconomique. Il avait augmenté ses recettes fiscales en effectuant des réformes de l'administration fiscale et de la gestion des recettes et en mettant en place des plates-formes électroniques pour le recouvrement de l'impôt et le suivi des dépenses. Il avait également mis en place un système intégré de gestion financière pour rationaliser les dépenses publiques, notamment le paiement des salaires, qui était effectué par voie électronique pour en finir avec les emplois fictifs. Les entreprises d'État avaient commencé à emprunter sur garanties de l'État pour réduire le service de la dette publique. Grâce aux euro-obligations qu'il avait commencé à émettre, le Ghana avait augmenté ses capacités budgétaires. Il avait pris contact avec des fonds privés opérant au niveau tant international que continental. Se servant de ses recettes pétrolières, le pays avait créé un fonds souverain et un fonds d'investissement dans les infrastructures pour se prémunir des fluctuations des cours du pétrole. Il avait émis des obligations de la diaspora pour divers projets d'infrastructure et étudiait les possibilités d'utiliser des obligations municipales pour procurer aux autorités locales les ressources nécessaires au financement de projets locaux prioritaires. Le Ghana avait également souscrit au Fonds Afrique 50 pour le financement des infrastructures comme un moyen de se procurer à l'avenir des sources de financement pour son programme d'infrastructures.

404. M. Omacha a affirmé que les réserves des banques centrales africaines, soit quelque 600 milliards de dollars des États-Unis, étaient gardées en Europe et aux États-Unis d'Amérique, plutôt que sur le continent. La Banque africaine de développement, qui jouissait d'une notation AAA, était gouvernée par l'Afrique, mais elle n'avait pas été assez utilisée pour financer des projets. L'intervenant s'est par ailleurs demandé pourquoi les pays africains devraient continuer à se battre pour obtenir des prêts auprès des partenaires de développement quand ils pourraient accéder à des ressources nationales ou régionales par l'intermédiaire des banques centrales et des banques

d'investissement. En outre, les fonds empruntés à des sources externes n'étaient souvent pas pleinement utilisés, le taux d'absorption en étant de seulement 50 %, alors même que des intérêts devaient être payés entièrement sur ces prêts. Insistant sur l'importance qui s'attachait à se servir des institutions africaines pour atteindre les objectifs fixés dans l'Agenda 2063, M. Omach a estimé que la Banque africaine de développement se devait de financer la mise en œuvre de ce programme, tandis que des instruments comme les obligations de la diaspora devaient faciliter la mise en œuvre et le financement. Une déclaration devrait être publiée appelant à ce que l'ensemble des réserves de l'Afrique soit déposé auprès de la Banque africaine de développement pour permettre que les fonds dégagent d'importants dividendes et qu'ils soient utilisés en Afrique pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2063.

405. L'Afrique devait consacrer une partie de ces ressources à l'industrialisation, à la production d'énergie et au développement de réseaux électriques. L'énergie hydroélectrique pourrait être étendue au-delà des frontières pour l'industrialisation effective de l'Afrique. Il était également nécessaire d'ajouter de la valeur aux matières premières pour dégager plus de revenus à allouer aux programmes de développement. Le recouvrement des recettes intérieures et une faible formation de capital constituaient deux autres grands problèmes pour l'Afrique. Enfin, des efforts devaient être faits pour accroître le commerce intra-africain, qui représentait moins de 20 % du total des échanges du continent.

406. M. Erastus Mwencha a déclaré que l'Afrique s'était engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2063 en tant que stratégie de transformation économique et de croissance inclusive. Ce qui caractérisait principalement l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, c'était l'accent qui y était mis sur la nécessité de transformer les économies africaines, de les industrialiser et d'en modifier la structure. Il fallait à cet effet modifier la trajectoire de croissance actuelle. Il était peu probable que le taux de croissance actuel de 4 % suffise pour obtenir les résultats escomptés. L'Afrique devrait plutôt réaliser un taux de croissance d'au moins 7 %. Elle devait combler son énorme déficit d'investissement et s'efforcer de porter le taux d'investissement à environ 25 % du PIB. Il lui fallait également mobiliser des ressources intérieures suffisantes, s'efforcer de couvrir entièrement ses dépenses administratives et de constituer un dossier de projets bancables à financer par des fonds inemployés tels que les fonds de pension et les réserves des banques centrales. En outre, les ressources nationales devaient financer à 75 % le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à 25 % les efforts de maintien de la paix sur le continent. Les fonds souverains africains s'élevaient à plus de 600 milliards de dollars, mais leurs rendements ne profitaient pas à l'Afrique. Un autre défi majeur pour le continent était de savoir comment mobiliser des fonds internationaux. Le Moyen-Orient et la Chine étaient assis sur d'énormes fonds souverains, que l'Afrique devait être en mesure d'attirer avec des projets viables. Enfin, l'orateur a souligné que l'industrialisation était la clef de la transformation. Les gouvernements devaient donner la priorité au flux des fonds, qu'ils devaient canaliser vers l'industrie en particulier.

407. Le modérateur a ensuite ouvert le débat général. Certains participants ont exprimé l'opinion que les Africains avaient à l'égard du développement une attitude négative qui mettait en péril la mise en œuvre réussie des cadres de développement aux niveaux national et régional. Par exemple, le budget de l'Union africaine était financé à 75 % par des partenaires extérieurs parce que les pays africains ne payaient pas leurs contributions. De même, un certain nombre de pays africains continuaient de dépendre de l'aide extérieure pour financer leurs initiatives de développement.

408. Les participants ont fait observer que l'évaluation précise du potentiel fiscal des pays et le maintien des recettes fiscales à long terme étaient essentiels

pour accroître le financement du développement. Le potentiel fiscal était difficile à évaluer en raison de l'existence d'un vaste secteur informel dans la plupart des pays africains et des exonérations d'impôt. Il était important de disposer de données fiables dans ce domaine.

409. S'agissant des mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources examinées par les participants, il a été noté qu'un système fiscal souple pourrait favoriser le développement du secteur privé et permettre d'augmenter les recettes publiques. La mise à contribution des fonds de pension a également été considérée comme une bonne option. L'apport du secteur financier était également jugé important.

410. Des réformes et interventions dans le domaine de l'inclusion financière avaient beaucoup contribué à élargir l'accès au financement et aux produits financiers et, partant, à créer des emplois, à faciliter l'emploi indépendant et à réduire la pauvreté. En particulier, les participants ont souligné l'importance qu'il y avait à rendre le financement accessible et d'un coût abordable pour les petites et moyennes entreprises. Les réformes et les interventions dans le domaine de l'inclusion financière ciblant les petits agriculteurs et établissant des systèmes de chaîne de valeur permettraient de mieux mobiliser des ressources et de renforcer les institutions et la programmation conjointe, notamment entre les banques centrales, les services des impôts et les bureaux nationaux de statistique.

411. Les possibilités qu'offrait l'arrêt des flux financiers illicites pour le financement du développement de l'Afrique ont été mises en évidence par les participants, qui ont souligné l'importance à cet égard de données et de statistiques fiables. En particulier, des statistiques sur les recettes, la balance des paiements et les réserves pourraient aider à endiguer ces flux. Les réserves des banques centrales africaines, les fonds de pension, les envois de fonds et les obligations de la diaspora ont également été cités comme offrant des possibilités de financer les priorités de développement de l'Afrique et ses besoins de transformation structurelle. En ce qui concerne les emprunts extérieurs en tant que source potentielle de financement du développement, les participants ont dit que des mesures de partage et d'atténuation des risques étaient indispensables pour réduire le fardeau de la dette pesant sur la comptabilité nationale et les risques qui lui étaient liés. Il fallait en outre éduquer les citoyens et en encourager la participation par des mesures telles qu'un budget citoyen simplifié qui leur permettraient de comprendre ce que faisait leur gouvernement.

412. Les participants ont également souligné l'importance du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale. Les conclusions tirées de son application pourraient servir à comparer des marchés régionaux du point de vue de la consommation et de la production, une comparaison qui serait utile pour l'élaboration de stratégies industrielles adéquates pour les pays africains, sur la base de modes de consommation et de production. Il serait également utile de mieux définir l'infrastructure nécessaire à la promotion du commerce intra-africain et à l'industrialisation. Les décideurs devraient, avec l'aide des statisticiens, mieux exploiter les résultats de la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale. La question du financement international des programmes de développement, soutenu par l'Union africaine et les communautés économiques régionales, a également été évoquée en même temps que celle de la nécessité de disposer de données de haute qualité, en particulier sur le potentiel fiscal des pays et les marchés de consommation et de production.

413. Les participants ont estimé nécessaire d'accroître les échanges intra-africains et de créer un marché boursier africain des produits de base qui aiderait à renforcer la confiance des investisseurs. Dans ce contexte, il était important

que les pays africains mettent en commun des exemples de réussite et des compétences.

414. Un représentant de la Banque africaine de développement a déclaré que celle-ci avait une stratégie décennale ambitieuse appelée les « Cinq grandes priorités », qui visait à transformer le paysage économique du continent. La stratégie portait sur les cinq domaines principaux suivants: « Éclairer l'Afrique et lui fournir de l'électricité », « Nourrir l'Afrique », « Intégrer l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des Africains ». En septembre 2015, la banque avait lancé un nouveau projet en faveur de l'énergie en Afrique de 12 milliards de dollars des États-Unis sur les cinq prochaines années. L'institution injecterait aussi entre 40 et 50 milliards de dollars dans des initiatives énergétiques et travaillerait avec les ministres en charge des finances pour porter la part des budgets nationaux consacrée au secteur de l'énergie de 0,3 % à plus de 3 % du PIB. Il était aussi envisagé d'accroître les investissements dans l'eau et l'assainissement, le développement des compétences, l'éducation et la lutte contre le chômage des jeunes, la Banque travaillant activement avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique sur ces initiatives. Doter la jeunesse africaine des compétences adéquates faciliterait la mise en œuvre du programme de croissance du continent, de créer au moins 25 millions d'emplois et d'aider à endiguer la vague de migration.

b) *Recommandations*

415. À la lumière des débats, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Les pays devraient mobiliser davantage de ressources internes et en faire la première source de financement de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable; entreprendre des réformes fiscales et adopter un régime fiscal flexible pour permettre au secteur privé de se développer et pour augmenter les recettes publiques; prendre des mesures propres à approfondir et à élargir leurs systèmes financiers et promouvoir, par des réformes du secteur financier, l'inclusion financière et l'accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants.

b) Il faudrait prendre des mesures audacieuses pour lutter contre le financement illicite en renforçant les cadres institutionnels. Un mécanisme institutionnel transfrontalier devrait être mis en place et doté de statistiques intégrées. Les communautés économiques régionales devraient soutenir les initiatives conjointes visant à favoriser les échanges transfrontaliers par des systèmes financiers améliorés pour aider les pays enclavés.

c) Au-delà de la mobilisation des fonds pour l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, l'accent devrait être mis sur la qualité des dépenses. Chaque centime dépensé pour la mise en œuvre des deux programmes devrait produire le meilleur résultat possible.

d) Il convient de tirer parti du potentiel de développement de la diaspora africaine en créant un environnement propice. Il faudrait aussi impérativement tirer profit des ressources des banques centrales africaines pour catalyser les investissements nécessaires à la transformation structurelle de l'Afrique.

e) Afin de souligner l'importance qui s'attache à faire contribuer les institutions africaines à la réalisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2063, une déclaration devrait être publiée qui appellerait à ce que l'ensemble des réserves du continent soit logé à la Banque africaine de développement afin que les fonds produisent de bons dividendes et servent à financer l'Agenda 2063. La Banque africaine de développement devrait financer la mise en œuvre de

l'Agenda 2063, tandis que des instruments comme les obligations de la diaspora devraient en faciliter la mise en œuvre et le financement.

f) Il est nécessaire d'éduquer le public et d'en assurer la participation par des mesures telles qu'un budget citoyen simplifié qui permet aux populations de comprendre ce que leurs gouvernements font. Dans cette perspective, il est important de relier le financement de l'Agenda 2063 aux personnes les plus vulnérables de manière à faire de ces dernières les moteurs du changement à la base. Plus généralement, l'Afrique avait besoin d'un changement de paradigme, de mentalités et d'attitudes envers le développement. Pour parvenir à un tel changement, il faudrait, entre autres mesures, mettre davantage l'accent sur l'éducation, la santé et la communication.

E. Examen du rapport et des grandes recommandations de la réunion du Comité d'experts, et examen et adoption des projets de résolution (point 5 de l'ordre du jour)

416. Les participants ont examiné le rapport de la réunion du Comité d'experts, ainsi que les recommandations du Comité, énoncées sous forme de 17 projets de résolution. À l'issue des débats sur certaines questions figurant dans le rapport et les résolutions, les participants ont pris note du rapport et entériné les 17 résolutions, en leur apportant quelques modifications.

F. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle (point 6 de l'ordre du jour)

417. Les participants ont examiné un projet de déclaration ministérielle, fait des commentaires et observations d'ordre général sur diverses parties du projet de déclaration et proposé des modifications mineures. À la suite de ces observations, le projet de déclaration ministérielle a été adopté à l'unanimité, sous sa forme modifiée.

G. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

418. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

H. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

419. Des remarques finales ont été prononcées par M. Lopes, M^{me} Dlamini Zuma et M. Matata Ponyo. Les intervenants ont félicité la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour leur collaboration forte et fructueuse au service de l'Afrique et pour le bon déroulement de la neuvième réunion annuelle conjointe. Ils ont également félicité les experts pour leur participation active et efficace et pour leurs débats approfondis sur le thème de la réunion, qui ont débouché sur des recommandations détaillées et 17 résolutions qui façonneront la mise en œuvre des priorités des pays.

420. Les orateurs ont souligné le fait que l'Agenda 2063 et le Programme 2030 offraient d'importantes possibilités pour accélérer la transformation structurelle, inclusive et durable de l'Afrique. Ils ont noté avec satisfaction l'accord des États membres et leur engagement collectif à créer de toute urgence des synergies entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, ainsi que leur claire conscience des efforts qu'exige l'intégration des deux programmes dans les plans nationaux de développement.

421. Ils ont souligné l'importance des statistiques, en notant que des données exactes, de qualité et actuelles étaient indispensables à la mise en œuvre effective des programmes intégrés et au suivi des progrès.

422. Ils ont également indiqué qu'il était important de mobiliser des ressources internes compte tenu de la réduction drastique de l'aide publique au développement. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de promouvoir des mécanismes d'appui financier et technique communs entre les pays, par lesquels ceux qui disposent de plus de ressources soutiendraient les moins nantis.

423. Enfin, ils ont souligné que l'esprit du panafricanisme contribuerait à traduire en actions les idées riches examinées au cours des réunions annuelles conjointes et ont encouragé tous à relever le défi.

424. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close.

Annexe I

Déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration,

1. Réunis à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 2016 à l'occasion de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

2. Honorés par la présence du Premier Ministre de l'Éthiopie, Hailemariam Desalegn, du Vice-Président de la Namibie, Nickey Iyambo, du Premier Ministre de la République démocratique du Congo, Augustin Matata Ponyo, de membres du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement africains, des gouverneurs de nos banques centrales nationales et régionales, et d'autres hauts dignitaires et invités spéciaux,

3. Ayant délibéré sur le thème « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » et conscients du fait que, avec l'arrivée de ces deux programmes, le continent dispose désormais de cadres qui lui permettront de réaliser une transition qualitative vers une nouvelle trajectoire de développement transformatrice, axée sur l'être humain, et combinant les aspects économique, social et environnemental et d'autres considérations relatives au développement,

Déclarons par la présente que:

4. Nous notons que le taux de croissance de l'Afrique a légèrement reculé, passant de 3,9 % en 2014 à 3,7 % en 2015. Cependant, le taux de croissance du continent est resté supérieur à la moyenne mondiale et à ceux de toutes les autres régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et du Sud, ce qui s'explique par l'amélioration continue de la gouvernance économique et de la gestion macroéconomique, l'augmentation de la demande nationale, et la diversification du commerce et de l'investissement en Afrique et entre le continent et le reste du monde. La croissance devrait augmenter en 2016 et en 2017, tirée principalement par la vigueur de la demande intérieure et de l'investissement. Les risques internes et externes, cependant, comme la timide reprise de l'économie mondiale et le ralentissement économique dans les économies émergentes, le faible prix des produits de base et la dépréciation des devises, les chocs liés aux conditions météorologiques et les préoccupations sécuritaires dans certains pays africains, menacent encore les efforts que déploie l'Afrique pour réaliser la croissance.

5. Nous reconnaissons que l'Afrique a fait des progrès considérables vers les résultats sociaux escomptés, les niveaux de pauvreté ayant baissé dans les différentes sous-régions, quoique lentement. Malgré ces améliorations, des inégalités persistent cependant en ce qui concerne les revenus, la parité hommes-femmes, les jeunes, les personnes handicapées, l'accès aux opportunités et la situation géographique.

6. Nous reconnaissons également que de nombreux cadres de développement n'ont pas répondu à l'impérieuse nécessité de l'Afrique de réaliser une croissance accélérée, inclusive et durable, affaiblissant ainsi les perspectives du continent pour sa transformation structurelle.

7. Nous reconnaissons que l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrent une occasion unique à l'Afrique de réaliser un développement inclusif et transformateur dans l'équité. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance pour le continent d'adopter une approche intégrée et cohérente pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

8. Nous reconnaissons aussi que la mise en œuvre des deux cadres, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports les concernant, nécessite une stratégie cohérente pour l'intégration des objectifs, cibles et indicateurs, ainsi qu'une plate-forme harmonisée d'examen et d'établissement de rapports.

9. Nous reconnaissons que l'établissement de rapports concernant ces deux cadres apparemment distincts pourrait s'avérer onéreux et recommandons donc la mise en place d'une plateforme unifiée pour l'établissement de rapports, cohérente avec l'équivalence des objectifs et des cibles établie au moyen de la cartographie des objectifs, des cibles et des indicateurs déjà entreprise.

10. Nous prenons note des moyens considérables nécessaires à la mise en œuvre tant de l'Agenda 2063 que du Programme 2030, ainsi que de l'importance cruciale d'accorder la priorité au renforcement des capacités y relatives à tous les niveaux.

11. Nous accueillons avec satisfaction les efforts continus déployés par la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, des communautés économiques régionales et des statisticiens africains, pour élaborer un ensemble restreint d'indicateurs continentaux qui permette de suivre les avancées des deux programmes, en tenant compte des niveaux de développement des divers pays, afin de faciliter l'analyse comparative des résultats et la comparabilité. À cet égard, nous invitons toutes les parties prenantes concernées à faciliter l'opérationnalisation de l'Institut panafricain de statistique, qu'il est proposé d'appeler Institut africain de statistique Nelson Mandela, en Tunisie et du Centre panafricain de formation statistique en Côte d'Ivoire.

12. Nous encourageons également les partenaires techniques (Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Agence de planification et de coordination du NEPAD, Banque africaine de développement et Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique), en consultation avec les communautés économiques régionales, à poursuivre l'élaboration d'un instrument commun de suivi et d'examen des progrès s'agissant de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, et de faire rapport aux structures existantes comme le Forum régional africain pour le développement durable et le Forum politique de haut niveau au niveau mondial, et, en ce qui concerne l'Union africaine, au Mécanisme de suivi de Bahir Dar.

13. Nous reconnaissons les efforts faits par la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du Mécanisme africain d'examen par les pairs, des communautés économiques régionales et des États membres, afin d'intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement des pays africains, en suivant l'architecture de l'Union africaine pour l'établissement de rapports.

14. Nous notons également qu'à travers le processus de leur incorporation dans les plans nationaux de développement, le premier plan décennal de mise

en œuvre de l'Agenda 2063 vise à intégrer les deux programmes. Nous notons avec satisfaction que le cadre de mesure qui a été élaboré met en évidence la convergence des deux programmes au niveau des cibles, ce qui a permis de définir des indicateurs communs. Nous reconnaissons que ces synergies offrent l'occasion de mettre en œuvre les deux initiatives sans encombrer inutilement les décideurs avec une multiplicité de cadres de développement et de coûts de transaction et de coordination élevés.

15. Nous sommes conscients du fait que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable doivent être intégrés dans les plans de développement nationaux et dans les plans stratégiques des communautés économiques régionales. Nous tenons compte du fait que le Forum régional africain pour le développement durable sert actuellement d'instance continentale de dialogue sur les questions relatives au développement durable, dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour faire en sorte que le suivi soit cohérent, les mécanismes de suivi du Forum et de Bahir Dar devraient constituer l'instance de suivi et d'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

16. Nous notons que s'agissant de la sensibilisation au niveau mondial, certaines questions ont un rôle crucial, comme la contribution de l'Afrique à l'élaboration du Programme 2030; énonçant les objectifs de développement durable, les similitudes entre ces objectifs et ceux de l'Agenda 2063, et les incidences que ces points communs ont sur la mise en œuvre. Nous reconnaissons que les deux programmes sont exhaustifs, qu'ils se fondent sur un processus de concertation approfondie et qu'ils ont pour aspiration commune la transformation structurelle et le développement durable, et qu'ils sont dès lors compatibles.

17. Nous reconnaissons que la mise en œuvre des deux programmes nécessitera des ressources financières et non financières de montants considérables venant de toutes les sources. Connaissant l'imprévisibilité de l'aide publique au développement, nous soulignons le rôle des ressources intérieures en tant que source principale de financement des deux programmes, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

18. Nous rappelons l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'établir un forum pour les infrastructures visant à coordonner les investissements dans l'infrastructure; de mettre en place un mécanisme de facilitation de la technologie pour soutenir l'innovation, la science et la technologie; de renforcer la coopération internationale en matière fiscale afin d'endiguer les sorties financières illicites; et d'améliorer les capacités de mobilisation de ressources intérieures.

19. Nous sommes conscients que les changements climatiques compromettent la capacité de l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement. Nous nous félicitons, par conséquent, de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous reconnaissons les opportunités que cet accord présente pour la transition vers une stratégie de développement à faible intensité de carbone en Afrique.

20. Nous lançons un appel à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle soutienne les États membres, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment avec leur contribution déterminée au niveau national, pour assurer l'alignement de leurs plans de développement nationaux avec l'Accord.

21. Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'intégration régionale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à continuer de soutenir le programme transformateur de l'Afrique en s'alignant sur les priorités de l'Union africaine, en particulier sur les aspirations de l'Afrique à un accord de libre-échange continental, l'intégration et le commerce régionaux, l'industrialisation et les objectifs connexes de l'Agenda 2063, notamment le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

22. Nous soulignons également les bénéfices de la migration pour le développement économique et humain en Afrique. Nous mettons donc en exergue l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international pour assurer une migration sans danger, dans le bon ordre et régulière, dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants, indépendamment de leur origine et de leur statut.

23. Nous reconnaissons que promouvoir la paix et la sécurité et lutter contre le terrorisme sont indispensables pour que l'Afrique réalise le développement souhaité. Nous invitons donc tous les États à se coaliser pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde.

Motion de remerciements

24. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont toujours réservée à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que pour tous les égards dont ils nous ont entourés, ce qui a assuré le succès de nos réunions.

25. Finalement, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la neuvième Réunion conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Annexe II

Résolutions

A. Résolution conjointe de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique

937 (XLIX). Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux

La Conférence des ministres,

Accueillant avec une grande satisfaction l'adoption en 2015, par la Conférence de l'Union africaine, de l'Agenda 2063,

Accueillant l'adoption en septembre 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'appel à sa mise en œuvre pleine et effective,

Ayant à l'esprit les défis associés à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et consciente que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, présenteront encore plus de défis pour les États membres en raison du plus grand nombre de buts, objectifs et indicateurs concernés et de l'accent mis sur la durabilité multidimensionnelle, notamment des défis au niveau mondial concernant la technologie, le financement et les statistiques,

Prenant note de la convergence entre les deux programmes et de la nécessité d'assurer la cohérence et de créer des synergies entre eux,

Préoccupée par le manque des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des plans de développement, étant donné, en particulier, les contraintes de ressources déjà éprouvées par les offices nationaux de statistique,

Consciente du fait que l'ensemble restreint d'indicateurs continentaux devrait être dérivé des indicateurs du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'ensemble d'indicateurs mondiaux définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu des points communs et des variations qui existent entre les deux programmes,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux communautés économiques régionales de sensibiliser les États membres à l'importance d'une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre et du suivi de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement d'œuvrer ensemble à l'établissement d'indicateurs composites pour faciliter le suivi stratégique de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du

NEPAD de favoriser l'incorporation des deux programmes dans les plans et programmes nationaux;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux communautés économiques régionales d'élaborer le cadre de suivi-évaluation qui permettra d'établir un rapport intérimaire unique sur la mise en œuvre des deux programmes;

5. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre rapidement en place le Partenariat mondial pour les données sur le développement durable, dans le cadre des procédures intergouvernementales des Nations Unies, conformément aux partenariats fondés sur les principes et comme prévu dans le Rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 »;

6. *Demande* aux États membres de prendre les dispositions nécessaires pour incorporer les objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

7. *Demande* aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les indicateurs de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable à leurs plans nationaux de développement.

B. Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

938 (XLIX). Présentation de rapports intégrés et le suivi du développement durable

La Conférence des ministres,

Rappelant que depuis 2005, les rapports intérimaires sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ont fourni une évaluation rigoureuse des progrès de l'Afrique dans la réalisation des objectifs et qu'ils ont servi de base à des débats sur les politiques, l'apprentissage par les pairs et le plaidoyer,

Notant que les rapports ont également incité des décideurs à un haut niveau de l'Afrique à mener une action forte et coordonnée afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant que les rapports ont été produits conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, conformément au mandat conféré par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa quatrième session ordinaire, en janvier 2005,

Rappelant les engagements pris par les États membres dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant que la transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 nécessite un mandat renouvelé pour la présentation de rapports intégrés sur les deux agendas par les institutions partenaires,

Notant qu'au-delà du suivi des progrès en ce qui concerne les objectifs de développement durable, il est important d'élaborer une plate-forme unique

pour discuter des lacunes, des opportunités et des enseignements quant à la mise en œuvre et de proposer des mesures pour des mesures correctrices,

Rappelant que dans le document final du Sommet des Nations Unies de 2015 pour l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030 »⁴, les chefs d'État et de gouvernement et de hauts représentants ont entrepris d'assurer un suivi et un examen systématique aux divers niveaux, tels qu'énoncé dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba et souligné que des données de qualité, accessibles, à jour et fiables seraient nécessaires pour aider à mesurer les progrès et s'assurer que personne n'est laissée pour compte⁵,

Reconnaissant la nécessité d'assurer le suivi à la fois de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à la Banque de développement africaine d'utiliser les cadres de résultats intégrés comme base pour présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sera étayé par des informations sur l'état du système de données sur le continent;

2. *Appelle* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Banque de développement africaine et d'autres partenaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour désigner le Forum régional africain sur le développement durable comme plate-forme unique pour l'examen des progrès et le suivi de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à aligner les consultations biennales du Forum régional africain sur le développement durable avec le cycle de présentation de rapports annuels de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'élargir le mandat du Forum régional africain sur le développement durable pour qu'il inclue un examen des progrès, des défis et des lacunes en ce qui concerne les cinq engagements énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba;

3. *Appelle* les États membres à élaborer des stratégies en vue d'intensifier la mobilisation de ressources nationales, tel que demandé par le Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment en intensifiant les efforts pour lutter contre les flux financiers illicites et renforcer l'administration fiscale, et adopter des politiques pour générer des ressources supplémentaires et combattre la corruption sous toutes ses formes.

939 (XLIX). Forum régional africain pour le développement durable

La Conférence des ministres,

Réaffirmant les engagements pris par les pays africains en faveur du développement durable lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, dans les décisions des conférences d'examen correspondantes et dans les déclarations et décisions adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine,

Accueillant favorablement la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015 dans laquelle l'Assemblée a reconnu l'importance de s'inspirer des mécanismes de suivi et d'examen existants au niveau régional,

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015.

⁵ Ibid., paragraphes 47 et 48.

a encouragé tous les États membres à identifier le forum régional le plus approprié dans lequel s'engager, et a encouragé les commissions régionales à continuer à soutenir les États membres à cet égard,

Rappelant la résolution 67/290 de l'Assemblée générale en date du 9 juillet 2013, dans laquelle l'Assemblée a officiellement créé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour remplacer la Commission du développement durable, invité les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum et décidé que le forum procéderait, sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable ainsi que de leur mise en œuvre,

Reconnaissant que le Programme d'action d'Addis-Abeba comprend un ensemble complet de décisions prises par les États membres, accompagnées de mesures concrètes pour financer le développement durable, transformer l'économie mondiale et atteindre les objectifs de développement durable,

Rappelant en outre sa résolution 930 (XLVIII), dans laquelle elle a invité la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser tous les deux ans le Forum régional africain pour le développement durable,

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'aligner les consultations biennales du Forum régional africain pour le développement durable avec les réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de se servir du Forum régional africain pour le développement durable pour le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Ababa, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2. *Prie instamment* le Forum régional africain pour le développement durable, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et des fonds et programmes des Nations Unies compétents, de favoriser l'intégration des trois dimensions du développement durable;

3. *Décide* que le Forum régional africain pour le développement durable fera fond sur les plates-formes existantes, en évitant la création de structures administratives supplémentaires, et qu'il favorisera la coordination et la cohérence, l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques au sein du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec d'autres forums et organisations régionaux et sous-régionaux;

4. *Décide en outre* que les examens de la mise en œuvre des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies soient échelonnés et synchronisés avec les travaux du Forum régional africain pour le développement durable afin de faire en sorte que ces examens contribuent à l'évaluation de la mise en œuvre régionale de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

5. *Encourage* les États membres à participer au Forum régional africain pour le développement durable prévu du 18 au 20 mai 2016 et qu'il est proposé de tenir au Caire, ainsi qu'au Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévu du 11 au 20 juillet 2016 à New York.

940 (XLIX). La migration internationale en Afrique

La Conférence des ministres,

Consciente du fait que le rôle clé que joue la migration dans la promotion du développement a été reconnu dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant la décision EX.CL/Dec305 (IX) adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa neuvième session ordinaire tenue à Banjul en juin 2006, selon laquelle le Conseil exécutif a approuvé le document-cadre sur les politiques de migration en Afrique,

Reconnaissant la décision Assembly/AU/20 (XXIV), adoptée par la Conférence de l'Union africaine au sujet du programme conjoint de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation internationale pour les migrations, relatif à la migration de la main-d'œuvre,

Reconnaissant en outre la Déclaration sur la migration⁶ adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-cinquième session ordinaire tenue le 15 juin 2015, en vertu de laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à accélérer l'introduction d'un passeport africain et l'abolition des exigences de visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains, afin d'encourager la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services à travers tout le continent,

Rappelant le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu à New York les 3 et 4 octobre 2013, qui a fourni une occasion précieuse d'aborder de manière constructive la question des migrations internationales et du développement et d'explorer les possibilités et les défis que présente la migration internationale, notamment la protection des droits humains des migrants et la contribution des migrants au développement,

Reconnaissant la nécessité pour les États membres africains de coopérer pour présenter un récit commun africain qui mettra en évidence les effets positifs de la migration pour la croissance économique globale et le développement humain en Afrique et éliminera les stéréotypes trompeurs et les perceptions de la migration et des migrants,

Reconnaissant aussi la nécessité d'actualiser le document-cadre sur les politiques de migration en Afrique, élaborée il y a dix ans à l'aide de recherches empiriques et d'analyses plus poussées pour lui permettre de répondre plus efficacement à la situation actuelle de la migration sur le continent,

Appréciant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international pour assurer des flux migratoires sans danger, réguliers et ordonnés, dans le respect des droits de l'homme et du traitement humain des migrants, indépendamment de leur origine et de leur statut,

1. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission pour l'Afrique d'intensifier la production de données relatives à la migration;

2. *Demande aussi* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de mener des études en utilisant les données disponibles les plus récentes afin de déterminer la nature et les modèles des courants migratoires internationaux en Afrique, d'évaluer les incidences de la migration irrégulière, en particulier dans les pays de transit et sur les communautés des zones frontalières, et d'évaluer l'impact de la migration

⁶Assembly/AU/Deccl.6 (XXV).

qualifiée pour les pays d'origine et de destination ainsi que les implications à long terme des flux d'envois de fonds pour le développement;

3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de créer un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, qui serait chargé de fournir les orientations générales et le soutien politique pour des concertations en vue d'une perspective africaine sur la migration internationale en Afrique;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de fournir l'appui technique nécessaire au groupe de haut niveau et de faire rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures identifiées ci-dessus à la Conférence des ministres lors de sa prochaine réunion conjointe;

5. *Demande* à tous les partenaires de développement, en particulier les organisations compétentes du système des Nations Unies et les communautés économiques régionales, d'aider les États membres, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre les mesures identifiées ci-dessus;

6. *Prie en outre* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une stratégie continentale pour s'attaquer au problème de la migration irrégulière en collaboration avec la communauté internationale et dans le cadre de responsabilités communes.

941 (XLIX). Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 56/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a pris note avec satisfaction de la résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications à sa session de 2001, dans laquelle celui-ci avait souscrit à la proposition du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de tenir le Sommet mondial de la société de l'information au plus haut niveau possible en deux phases,

Rappelant aussi l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, dans lesquels le Sommet mondial sur la société de l'information demandait à l'Assemblée générale des Nations Unies de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet en 2015,

Rappelant en outre les résolutions 68/198, en date du 20 décembre 2013, et 68/302, en date du 31 juillet 2014, de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée exposait les modalités de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information,

Réaffirmant le potentiel des technologies de l'information et des communications, qui peuvent être des instruments puissants pour favoriser le développement socioéconomique et environnemental, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Notant avec satisfaction que la Commission économique pour l'Afrique a organisé un examen décennal régional du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Addis-Abeba en 2015, auquel ont participé des États membres et des organisations régionales,

1. *Accueille avec satisfaction* l'adoption par l'Assemblée générale du texte issu de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information, dans lequel était mentionné l'attachement à la vision du Sommet d'édifier une société de l'information axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement;

2. *Note* que l'examen d'ensemble, par l'Assemblée générale, de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information a renforcé le rôle des commissions et que le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet⁷ contenait un appel pour que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information poursuive sa coordination des activités des organismes des Nations Unies, chacun selon son mandat et ses compétences, et invitait les commissions régionales à continuer à participer à la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information et de contribuer à faire le point, notamment à l'échelle régionale, sur l'état d'avancement des travaux;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et à d'autres partenaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser annuellement un examen régional africain des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société d'information, en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063.

942 (XLIX). Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 2013/2 du 5 juillet 2013, par laquelle le Conseil économique et social, sur la recommandation de la Commission économique pour l'Afrique énoncée dans sa résolution 908 (XLVI) en date du 26 mars 2013, intitulée « Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique », a approuvé les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification,

Rappelant l'Article IV, paragraphe 3 des statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, dans lequel il est demandé à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique de nommer les dix membres du Conseil d'administration qui siégeront en tant que représentants des gouvernements africains,

Prenant note du rapport intérimaire sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification,

Prenant note également des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième réunions, tenues en février 2015 et en février 2016 respectivement, appelant à la révision des statuts de l'Institut,

Prenant note en outre du renouvellement du Conseil d'administration de l'Institut, tel que recommandé par le Conseil, à sa cinquante-quatrième réunion,

⁷ Résolution 70/125 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015.

Reconnaissant le rôle central de la planification pour répondre aux priorités de développement de l'Afrique, notamment à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063,

Reconnaissant le rôle essentiel qu'une politique et un programme adéquats de renforcement des capacités peuvent jouer dans la réalisation, par les États membres, de leurs objectifs de développement,

Se félicitant de l'appui que la Commission économique pour l'Afrique continue d'apporter à l'Institut africain de développement économique et de planification,

Préoccupée par le fait que le niveau actuel de soutien financier des États membres, à travers le versement des contributions annuelles à l'Institut, est faible et que l'Institut est donc limité dans sa capacité de maintenir son appui aux États membres par le biais du renforcement des capacités,

1. *Recommande* que le Conseil d'administration examine plus avant les statuts révisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, sur la base des amendements approuvés;

2. *Recommande* que le Bureau de la Conférence des ministres de 2016 mène des consultations avec les États membres, afin de procéder aux nominations des nouveaux membres du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, dès que possible, et de préférence avant le 30 avril 2016;

3. *Invite* les États membres à payer régulièrement leurs contributions annuelles à l'Institut et à prendre des mesures en vue du règlement de leurs arriérés, le cas échéant;

4. *Demande* aux partenaires de la Commission économique pour l'Afrique de soutenir les activités de développement des capacités de l'Institut;

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer encore son appui à l'Institut.

943 (XLIX). Projet de cadre stratégique et de programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

La Conférence des Ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1986 et toutes les résolutions ultérieures relatives à la planification des programmes,

Rappelant également sa résolution 844 (XXXIX) du 15 mai 2006 par laquelle elle a approuvé le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique pour que celle-ci réponde mieux aux priorités de l'Afrique ainsi que sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013 par laquelle elle a donné mandat à la Commission économique pour l'Afrique d'établir ses nouvelles orientations stratégiques et de modifier la structure de son programme,

Prenant acte du rôle incomparable que joue la Commission et du large mandat qui lui est assigné en tant que principal centre de développement économique et social du système de développement des Nations Unies pour la région Afrique,

Prenant acte également du fait qu'il importe de renforcer la coopération et de créer des synergies au sein du système de développement des Nations Unies aux échelons mondial, régional et national dans la région Afrique par une meilleure collaboration entre le secrétariat et les fonds, les programmes, les

organismes spécialisés et d'autres entités du système de développement des Nations Unies, ainsi que de nouer de nouveaux partenariats au sein de ce système,

Consciente de la nécessité pour la Commission, de s'adapter et de répondre à l'évolution des problèmes que la région Afrique rencontre dans le domaine du développement, et des possibilités qui s'offrent à elle dans ce domaine à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Soulignant que la structure intergouvernementale de la Commission gagne en efficacité et en qualité lorsque se renforcent la transparence, la coopération et la communication entre les États membres et le secrétariat ainsi que dans les relations avec les autres parties prenantes, conformément au règlement intérieur,

Prenant acte avec intérêt du rapport d'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2014-2015⁸, dans lequel la Commission fait ressortir les résultats remarquables qu'elle a obtenus dans tous les domaines de son programme, à savoir la production, le partage et la mise en réseau de connaissances, la sensibilisation et la recherche de consensus ainsi que la prestation de services de conseil et la coopération technique,

Prenant également acte avec satisfaction des efforts que la Commission continue de fournir pour mobiliser des ressources additionnelles en supplément de son budget ordinaire afin de pouvoir approfondir ses activités dans des domaines prioritaires déterminés et de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour bien faire face à des enjeux naissants qui ne peuvent pas s'inscrire dans le cadre du programme de travail ordinaire,

Encourageant la Commission à continuer d'apporter son appui aux États membres, à la Commission de l'Union africaine ainsi qu'à son programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba,

Ayant examiné le projet de cadre stratégique et de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019⁹,

1. *Approuve* le projet de cadre stratégique et de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de sa structure intergouvernementale, notamment du Comité intergouvernemental d'experts, et de son lien avec les priorités que la Commission a définies dans son programme à la lumière des priorités de l'Afrique, et d'en rendre compte à la Commission à sa cinquantième réunion;

3. *Décide* d'ajourner les réunions du Comité intergouvernemental d'experts de l'année 2017 jusqu'à l'achèvement de cet examen indépendant.

⁸ E/ECA/COE/XX/XX.

⁹ E/ECA/COE/35/5.

C. Résolutions de l'Union africaine

944 (XLIX). Stratégie conjointe de la Commission de l'Union africaine et de l'Association des banques centrales africaines sur la création de la Banque centrale africaine et des autres institutions financières

La Conférence des ministres,

Rappelant l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation de l'Unité africaine à sa trente-sixième session ordinaire tenue le 11 juillet 2000 à Lomé, dans lequel la Conférence a décidé de créer les institutions financières africaines suivantes: la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement,

Réaffirmant son attachement à la création de ces institutions financières africaines en tant que moyens d'assurer l'autonomie financière de l'Afrique pour mener à bien l'exécution des plans de développement du continent et principalement celle de l'Agenda 2063,

Considérant le Programme d'intégration minimum adopté par la Conférence des ministres africains chargés de l'intégration à sa quatrième réunion tenue à Yaoundé en mai 2009¹⁰ dans l'esprit de la Déclaration de Syrte¹¹, en vue de renforcer les capacités des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine et des États membres pour accélérer l'intégration de l'Afrique,

Rappelant qu'un comité technique conjoint de la Commission de l'Union africaine et l'Association des banques centrales africaines a été établi en vue de définir une stratégie conjointe pour la création de la Banque centrale africaine,

Se félicitant de la solide collaboration entre la Commission de l'Union africaine et l'Association des banques centrales africaines dans la formulation de la stratégie conjointe,

Prenant acte du rapport du Comité technique conjoint sur la stratégie conjointe pour la création de la Banque centrale africaine¹² et des réserves exprimées par la sous-région de l'Afrique australe,

Exprimant sa gratitude au Comité technique conjoint pour la stratégie conjointe pour la création de la Banque centrale africaine,

1. *Prend acte* des recommandations énoncées dans le rapport du Comité technique conjoint sur la stratégie conjointe pour la création de la Banque centrale africaine;

2. *Invite* la Commission de l'Union africaine à prendre, en collaboration avec l'Association des banques centrales africaines et d'autres partenaires, toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution des recommandations énoncées sur la stratégie conjointe et en particulier celle de l'approche en cinq étapes qui y est définie;

3. *Recommande* que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine adopte la stratégie conjointe pour la création

¹⁰ Consultable en anglais à l'adresse suivante: <http://www1.uneca.org/Portals/ctrci/6th/MinimumIntegrationProgrammeEng.pdf>.

¹¹ Adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine à sa quatrième session extraordinaire tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 septembre 1999.

¹² Document E/ECA/COE/35/13-AU/STC/FMEPI/EXP/13(II).

de la Banque centrale africaine à sa vingt-septième session qui se tiendra à Kigali en juin 2016, en tenant compte des réserves exprimées par la Comité sous-régional pour l'Afrique australe de l'Association des banques centrales africaines;

4. *Encourage* les États membres de l'Union africaine à signer et à ratifier les textes juridiques du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement.

945 (XLIX). Renforcement de la recherche économique en Afrique

La Conférence des ministres,

Prenant acte de la Déclaration du quatrième Congrès des économistes africains, tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Accra, sur le thème « Politiques industrielles et performances économiques » en Afrique¹³,

Soulignant à nouveau l'importance que revêt la recherche économique en tant qu'instrument essentiel pour répondre au besoin pressant que les pays africains ont assuré leur transformation économique et sociale par l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes, politiques et initiatives de développement tels que l'Agenda 2063 de façon appropriée,

Réaffirmant que l'industrialisation est une priorité stratégique majeure qui peut contribuer à la transformation structurelle de l'Afrique avant l'échéance de 2063 par la mise au point de cadres de politique industrielle dynamiques et cohérents, la diversification des industries et des structures de production en Afrique et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales afin d'obtenir des résultats économiques solides et durables pour assurer un développement durable profitant à tous,

Prenant acte avec intérêt des activités de mise en œuvre de l'Agenda 2063 que mènent actuellement la Commission de l'Union africaine, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et d'autres partenaires,

1. *Approuve* les recommandations énoncées dans le rapport du quatrième Congrès des économistes africains;

2. *Invite* la Commission de l'Union africaine à travailler, en étroite collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les centres de recherche économique africains, à la production d'une publication sur la dynamique des économies africaines, fondée sur la manière dont l'Afrique même perçoit ses problèmes de développement et les possibilités qui s'offrent à elle dans ce domaine;

3. *Encourage* la Commission de l'Union africaine à créer, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les communautés économiques régionales, un forum africain de recherche sur les questions économiques et sociales destiné à les aider à accroître leur contribution au débat sur les moyens d'assurer le développement de l'Afrique au cours des cinq prochaines décennies;

4. *Encourage* les États membres et les partenaires à accroître leur engagement et leur appui en faveur du renforcement de la recherche économique en Afrique pour assurer la bonne exécution de l'Agenda 2063.

¹³ Voir le document E/ECA/COE/35/14/AU/STC/FMEPI/EXP/14(II).

946 (XLIX). Projet de statuts de l'Institut africain de transferts de fonds

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.440 (XIX) dans laquelle la Conférence de l'Union africaine a approuvé, à sa dix-neuvième session tenue à Addis-Abeba en juillet 2012, la création d'un Institut africain de transferts de fonds,

Rappelant la décision Ex.CL/Dec.880 (XIX) dans laquelle le Conseil exécutif de l'Union africaine a, à sa vingt-quatrième session tenue à Addis-Abeba en janvier 2014, choisi la République du Kenya pour accueillir l'Institut africain de transferts de fonds et demandé à la Commission de conclure un accord de siège avec la République du Kenya afin d'assurer le démarrage officiel de l'Institut en 2014,

Se félicitant du démarrage officiel de l'Institut,

Se félicitant également de l'élaboration du projet de statuts de l'Institut africain de transferts de fonds,

1. *Demande* aux États membres de l'Union africaine de passer en revue le projet de statuts de l'Institut africain de transferts de fonds et de présenter leurs observations par écrit à l'Union africaine dans un délai de quatre mois;

2. *Demande en outre* à la Commission de l'Union africaine de communiquer la version révisée du projet de statuts de l'Institut africain de transferts de fonds aux experts juridiques de l'Union africaine pour analyse, avant de le soumettre aux organes compétents de l'Union africaine pour examen et adoption.

947 (XLIX). Projet de code d'investissement panafricain

La Conférence des ministres,

Rappelant que lors de sa troisième réunion, tenue à Abidjan les 22 et 23 mai 2008, la Conférence des ministres africains chargés de l'intégration a exhorté la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires de développement tels que la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à élaborer un code d'investissement exhaustif pour l'Afrique en vue de promouvoir les investissements dans le secteur privé,

Consciente de la nécessité d'un instrument exhaustif destiné à promouvoir, faciliter et protéger les investissements de nature à stimuler le développement durable dans chaque État membre de l'Union africaine, en particulier dans l'État membre où l'investissement est réalisé,

Saluant le travail que la Commission de l'Union africaine a accompli en élaborant et perfectionnant le projet de code d'investissement panafricain,

1. *Prend acte* du Code d'investissement panafricain;

2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de procéder à des concertations plus approfondies avec les États membres pour mettre au point la version définitive du Code.

948 (XLIX). Centre d'excellence africain sur les marchés inclusifs

La Conférence des ministres,

Rappelant les déclarations faites par le Forum du secteur privé africain à ses cinquième et septième réunions tenues respectivement du 5 au 8 novembre 2012 à Abidjan, et du 3 au 5 décembre 2014 à Nairobi,

Consciente de la nécessité de promouvoir l'intégration économique régionale, en particulier par le développement de chaînes de valeur régionales, de marchés inclusifs et d'entreprises porteurs de transformation, en vue de créer des emplois, de générer des revenus et d'éradiquer la pauvreté en Afrique,

Ayant examiné la note conceptuelle relative à la création d'un centre d'excellence africain sur les marchés inclusifs¹⁴,

Considérant qu'un tel centre apporterait une immense contribution à la réalisation de l'Agenda 2063,

Demande à la Commission de l'Union africaine de recruter un consultant indépendant pour mener une étude de faisabilité sur la création du centre et recommander des mesures permettant d'assurer sa concrétisation et son autonomie financière et de soumettre par la suite les conclusions de cette étude aux États membres de l'Union africaine pour examen.

949 (XLIX). Rapport de la neuvième session du Comité des directeurs généraux de la statistique

La Conférence des Ministres,

Prenant acte du rapport de la neuvième session du Comité des directeurs généraux de la statistique tenue du 26 au 28 novembre 2015 à Libreville sur le thème « Révolution des données, objectifs de développement durable et Agenda 2063 »,

Soulignant à nouveau l'importance que revêtent les statistiques en tant qu'instrument essentiel pour répondre au besoin pressant que les pays africains ont d'assurer leur transformation économique et sociale par l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes, politiques et initiatives de développement tels que l'Agenda 2063 de façon appropriée,

Prenant acte avec intérêt des activités que mènent la Commission de l'Union africaine et d'autres organismes régionaux sur l'harmonisation des statistiques en Afrique,

1. *Approuve* les recommandations énoncées dans le rapport de la neuvième session du Comité des directeurs généraux de la statistique;

2. *Invite* la Commission de l'Union africaine à travailler, en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres partenaires, à la mise en service rapide, avant la fin de juin 2016, d'établissements panafricains de la statistique tels que l'Institut de la statistique de l'Union africaine de Yamoussoukro et l'Institut panafricain de la statistique Nelson Mandela de Tunis;

3. *Encourage* les États membres à affecter au moins 0,015 % de leurs budgets au développement de la statistique;

4. *Invite* les États membres qui n'ont pas ratifié la Charte africaine de la statistique à le faire et à mettre en œuvre la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

¹⁴ Document E/ECA/COE/35/19-AU/STC/FMEPI/EXP/19(II).

950 (XLIX). Rapport de la septième réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine

La Conférence des Ministres,

Consciente des objectifs ultimes du programme d'intégration de l'Union africaine, énoncés dans le Traité instituant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Agenda 2063, ainsi que des desseins à caractère mondial énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable,

Respectueuse des décisions et des déclarations de l'Union africaine, en particulier de ses décisions Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) sur la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la zone de libre-échange continentale, et Assembly/AU/DEC.531(XXIII) sur les questions commerciales, adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à ses dix-huitième et vingt-troisième sessions ordinaires, tenues respectivement à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2012 et à Malabo le 27 juin 2014,

Convaincue que les administrations douanières en Afrique ont un rôle important à jouer dans la collecte des recettes publiques, la protection de la société, la facilitation du commerce légitime et la collecte de statistiques essentielles pour étayer l'élaboration des politiques,

1. *Demande* aux États membres de continuer à apporter leur soutien aux activités du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'Union africaine, compte tenu de l'incidence directe de ces activités sur l'intégration du continent;

2. *Exhorte* les États membres de l'Union africaine à allouer à leurs administrations douanières respectives des ressources suffisantes pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat;

3. *S'engage* à renforcer les capacités des administrations douanières africaines dans les domaines cruciaux pour la collecte des recettes, notamment la facilitation du commerce et l'intégration;

4. *Affirme* son engagement à mettre en œuvre les recommandations, les politiques et les programmes relatifs au concept de guichet unique, à la gestion coordonnée des frontières, à l'interconnectivité des systèmes informatisés de gestion des formalités et des données douanières et à d'autres mesures apparentées de facilitation du commerce, en se fondant sur les bonnes pratiques internationales;

5. *Demande* aux partenaires et aux autres organisations internationales de continuer à appuyer la mise en œuvre des initiatives d'intégration régionale en Afrique et du programme de stimulation du commerce intra-africain;

6. *S'engage* à améliorer l'efficacité des administrations douanières en Afrique.

951 (XLIX). Financement de la protection sociale en Afrique

La Conférence des Ministres,

Rappelant les objectifs de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre concernant la réalisation de la sécurité sociale et de la protection sociale pour tous ainsi que les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Considérant le Cadre de politique sociale pour l'Afrique, notamment la nécessité de garantir le financement à long terme de la protection sociale par des ressources nationales et des lignes budgétaires spécifiques et transparentes,

Considérant également la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, leurs protocoles additionnels relatifs aux droits des femmes et des personnes âgées ainsi que les protocoles en cours d'élaboration sur les personnes handicapées et les droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale,

Rappelant la Déclaration d'Addis-Abeba sur la protection sociale au service d'un développement inclusif et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques destinée à protéger les populations les plus vulnérables en cas de catastrophe naturelle,

Constatant et louant les efforts importants déployés par les États membres en vue d'élaborer des politiques et programmes de protection sociale et, par la suite, d'améliorer les dotations budgétaires et de mettre en place des mécanismes de financement novateurs, mais gravement préoccupée par le fait que l'Afrique est la région du monde qui dépense le moins pour la protection sociale,

Alarmée par le fait que les régimes formels de sécurité sociale couvrent en moyenne 10 à 25 % de la population active sur le continent et ne couvrent pas la majorité des travailleurs des secteurs informel et rural,

Consciente de la nécessité d'une politique budgétaire équitable et de dotations budgétaires rationnelles et transparentes qui soutiennent les dépenses de protection sociale en tant que moyen de réduire les inégalités, d'éradiquer la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale,

1. *Décide* d'encourager et de soutenir la réalisation progressive de la protection sociale universelle comme outil essentiel pouvant aider les pouvoirs publics à bâtir des économies solides qui favorisent un développement durable et inclusif pour tous en vue d'asseoir à une paix durable;

2. *S'engage* à coopérer avec les parties prenantes nationales et régionales et les partenaires internationaux pour élaborer des politiques et stratégies qui incorporent les objectifs du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 relatifs à la protection sociale et à la sécurité sociale;

3. *Décide* d'examiner la possibilité de fixer, au niveau national, des objectifs de dépenses appropriées pour les socles de protection sociale et de sécurité sociale et *s'engage* à intensifier la mobilisation de ressources nationales appropriées par des réformes fiscales et des modes de financement novateurs susceptibles de créer la marge de manœuvre budgétaire requise pour investir davantage sur la protection sociale en Afrique;

4. *Décide également* de favoriser les réformes nécessaires pour renforcer les capacités techniques, infrastructurelles et institutionnelles des ministères chargés de la protection sociale et du dialogue national entre les employeurs et les salariés et de soutenir la Mutuelle panafricaine de gestion des risques dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles, notamment pour étendre sa couverture des populations les plus vulnérables;

5. *S'engage* à mettre l'accent sur l'extension des systèmes nationaux de protection sociale à tous et convient que la conjugaison de politiques de microassurance et de politiques de microfinance peut être utilisée temporairement comme une des options possibles pour étendre la couverture sociale aux catégories de travailleurs exclues dans les secteurs informel et rural;

6. *Invite* les partenaires internationaux à concourir à l'évaluation et à la promotion de différentes possibilités stratégiques de financement de la protection sociale et de la sécurité sociale, et à aider les États membres à bénéficier de diverses initiatives d'annulation de la dette;

7. *Décide* de créer un mécanisme de suivi conjoint sur la mise en œuvre de la présente résolution avec le Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi de l'Union africaine.

952 (XLIX). Premier Programme prioritaire quinquennal de mise en œuvre de la Déclaration assortie d'un plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique

La Conférence des Ministres,

Rappelant la Déclaration assortie d'un plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique¹⁵ et prenant acte de son premier programme prioritaire quinquennal de mise en œuvre,

Consciente que la Déclaration et le plan d'action dont elle est assortie constituent des mesures décisives pour réaliser l'aspiration de l'Agenda 2063 à une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable,

Rappelant sa résolution 872 (XLIII) relative à la promotion d'une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique, adoptée à sa troisième Réunion annuelle conjointe, tenue à Lilongwe le 30 mars 2010,

Gravement préoccupée par la persistance de taux élevés de chômage, de sous-emploi et de travailleurs pauvres en Afrique et les effets négatifs du chômage sur les groupes vulnérables du continent tels que les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées,

Alarmée par la faiblesse des progrès réalisés sur la voie de la réduction de l'écart de productivité qui existe entre l'Afrique et d'autres régions en développement du monde, ainsi que par la concurrence qui entrave considérablement l'exécution des politiques continentales pour assurer l'industrialisation et l'agriculture productive,

Consciente de la nécessité d'améliorer la qualité et le niveau des fonds affectés aux politiques d'emploi et de protection sociale du continent afin d'améliorer la cohésion sociale, de réduire les inégalités et d'éradiquer la pauvreté,

Considérant les objectifs et les cibles arrêtés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en matière d'emploi, de protection sociale, de sécurité sociale, d'éradication de la pauvreté et de productivité, ainsi que les objectifs et les indicateurs apparentés du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Considérant également les dispositions pertinentes du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 régissant les activités de

¹⁵ Document Assembly/AU/20(XXIV) de l'Union africaine.

financement, de suivi et d'évaluation de l'exécution des politiques continentales, en particulier la Déclaration assortie d'un plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique, aux échelons national, sous-régional et continental,

1. *S'engage* à intégrer la Déclaration assortie d'un plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique ainsi que son premier programme prioritaire quinquennal de mise en œuvre dans les mécanismes de planification à long, moyen et court termes nationaux et régionaux, à l'aide des objectifs, domaines prioritaires et cibles pertinents du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de la matrice d'information de référence qui s'y rapporte;

2. *Invite* la Commission de l'Union africaine à coopérer avec les États membres et les communautés économiques régionales pour leur apporter son assistance et son appui dans la mise au point des plans nationaux et régionaux en 2016 et 2017;

3. *S'engage* à mobiliser les partenaires internationaux pour qu'ils soutiennent les efforts que la Commission de l'Union africaine, les États membres et les communautés économiques régionales fournissent en vue de favoriser la création d'emplois décents, l'accès à la protection sociale et à la sécurité sociale, les migrations de main-d'œuvre et la cohésion sociale;

4. *S'engage également* à accroître considérablement et de façon appropriée les ressources budgétaires affectées aux politiques d'emploi et à s'employer avec les partenaires internationaux à intégrer l'emploi dans les priorités de développement, suivant l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra;

5. *Invite* la Commission de l'Union africaine, agissant conformément aux principes de financement de l'Agenda 2063, à accélérer la création d'un fonds pour l'emploi et la cohésion sociale qui constituerait le mécanisme convenu de financement de la Déclaration assortie d'un plan d'action et à lui présenter un projet de fonds à la prochaine Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres en mars 2017;

6. *S'engage* à renforcer sa collaboration avec les ministères africains chargés du travail, des migrations de main-d'œuvre, de l'emploi et de la protection sociale sur les activités de planification et de financement.

953 (XLIX). Systèmes d'adressage et de codes postaux en Afrique et électrification et connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales en Afrique

La Conférence des Ministres,

Considérant la déclaration de 2010 intitulée « Déclaration d'Addis-Abeba sur les technologies de l'information et de la communication en Afrique: défis et perspectives pour le développement », adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa quatorzième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba le 2 février 2010,

Rappelant les décisions 435 (XIII), 545 (XVI) et 900 (XVIII) du Conseil exécutif de l'Union africaine sur le développement durable du secteur postal en Afrique,

Rappelant également le rôle important des systèmes d'adressage et de codes postaux dans l'intégration sociale et le développement économique et, en particulier, le droit de toute personne à une adresse postale, ainsi que la nécessité de faciliter la répartition rationnelle des biens et services de base,

Prenant acte des rapports de la Commission de l'Union africaine sur les directives régissant les systèmes d'adressage et de codes postaux en Afrique ainsi que l'électrification et la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales en Afrique en vue de l'utilisation des réseaux postaux pour favoriser le développement économique et social inclusif,

Soulignant le rôle que les réseaux postaux peuvent jouer dans les zones rurales en contribuant à pallier les déficits d'infrastructures et en apportant des solutions tangibles aux besoins des populations rurales dans le domaine de la communication, de l'accès aux services financiers et administratifs et de la logistique en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063,

Constatant les évolutions qui se produisent dans le monde entier en matière de développement des nouvelles technologies, l'avènement de la substitution et de la concurrence ainsi que l'émergence de nouveaux cadres réglementaires, de nouvelles politiques et de nouvelles lois touchant le secteur postal,

Prenant acte des effets négatifs de l'aggravation des déficits d'infrastructures sur la vie des populations rurales en ce qui concerne l'exclusion financière, le coût des transferts de salaires des travailleurs migrants, la fracture numérique et communicationnelle, la faiblesse de l'accès aux services administratifs et la pénurie de possibilités économiques, les populations rurales n'ayant guère accès au crédit et n'étant guère informées des marchés extérieurs,

Prenant acte également des données factuelles qui viennent de plus en plus mettre en évidence le rôle important que les réseaux postaux peuvent jouer en matière d'inclusion sociale, numérique et financière,

Soulignant la nécessité pour les réseaux postaux d'utiliser la large bande et de mettre en place des technologies de pointe en matière d'information et de communication afin d'offrir aux populations suffisamment d'accès aux services financiers de base et à d'autres services de première nécessité,

Convaincue qu'en mettant en place des centres de communication au cœur des communautés locales, le projet relatif à l'électrification et à la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales en Afrique améliorera l'accès des populations rurales à l'internet et aux services commerciaux,

1. *Décide* d'ériger les systèmes d'adressage et de codes postaux en priorité et de les inclure dans les plans nationaux de développement comme composante des infrastructures nécessaires pour accroître l'accès aux services de base;

2. *Encourage* les États membres qui exécutent de tels projets à prendre l'engagement politique nécessaire pour donner la priorité à la bonne coordination interne des efforts d'exécution et à résoudre les problèmes de financement avant le début du projet;

3. *Soutient* l'exécution du projet d'adressage et de codes postaux de l'Union panafricaine des postes portant sur l'ensemble du continent;

4. *Invite* les États membres, en particulier les treize pays qui participent à la phase pilote du projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales en Afrique, à s'approprier ce projet et à l'intégrer dans leurs plans et stratégies nationaux de développement;

5. *Encourage* les autres États membres à adhérer au projet;

6. *Exhorte* les États membres à étudier diverses sources de financement, telles que les budgets nationaux, les fonds affectés au service

universel, les partenariats entre les secteurs public et privé et les partenaires de développement internationaux, en vue d'assurer la bonne exécution du projet;

7. *Invite* les bailleurs à soutenir les deux projets portant sur les systèmes d'adressage et de codes postaux et sur l'électrification et la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales et à leur affecter des fonds pour assurer leur exécution;

8. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de faire rapport à ses organes compétents, en collaboration avec l'Union panafricaine des postes, sur l'exécution des deux projets.

Annexe III

Rapport du Comité conjoint d'experts

Introduction

1. La réunion du Comité conjoint d'experts de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba du 31 mars au 3 avril 2016.

Première partie

I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

A. Participation

2. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Le membre associé ci-après était représenté: Sahara occidental.

4. Des observateurs des États Membres des Nations Unies ci-après étaient présents: Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Fédération de Russie, Finlande, France, Iran (République islamique d'), Irlande, Kazakhstan, Mexique, Pays-Bas, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

5. L'État observateur non membre des Nations Unies, la Palestine, était représenté.

6. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Union douanière d'Afrique australe (SACU) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

7. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau du Haut-Représentant pour les pays les

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Union internationale des télécommunications (UIT).

8. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales ci-après étaient présents: Agence de coordination et de planification du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (ACPN), Banque africaine de développement (BAD), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

9. Des observateurs représentaient les organisations ci-après: Action Aid Ethiopia, Advectas, Afei Diagnosis Center, Africa Forum, African Capacity-Building Foundation, African Economist, African Tax Administration Forum, AgriDevCo, Arab Reform Initiative, Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA), Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, China Hyway Group, China-Africa Business Council, China-Africa Development Fund, Chongqing Haifu Medical Technologies, Consulting Development Associates, Deer Jet Medical Company, Echnoserbe Consulting, Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), Fight Against Desert Encroachment, Garment Industry Transparency Initiative, Gavi the Vaccine Alliance, German Agency for International Cooperation, Global Green Growth Institute, Green Thinkers Youth Association and Network for African Youth Development, GRID-Arendal, Jiangsu Bioperfectus Technologies, Mother and Child Multisectoral Development Organization/Blue Energy, One Campaign, Oxfam, Poken Team, Reality of Aid African Network, Rotary International, Sanbao Pharmaceuticals, Save the Children, Shapoorji Pallonji, Tax Justice Network Africa, Times of Zambia, Transparency International Secretariat, Ubuntu Leadership Institute, Union internationale des transports routiers, Upbeat Marketing, Wideway Sinostar Investment, World Vision International, Wuhu Kanggi Pharmaceutical et Yuemei Group.

B. Allocutions liminaires

10. La séance d'ouverture de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été présidée par Mme Naimi Aziz, Ambassadrice de la République-Unie de Tanzanie, au nom de M. Hamisi Mwinyimvua, Président du Bureau sortant du Comité conjoint

d'experts et Secrétaire permanent adjoint au Ministère des finances et de la planification de la République-Unie de Tanzanie.

11. Les observations liminaires de la Présidente ont été interrompues par les représentants du Maroc, qui ont demandé le report de la réunion au motif qu'ils n'avaient reçu le programme de travail et les autres documents pertinents de la Conférence que le 16 mars 2016, en violation de la règle de la Commission économique pour l'Afrique prévoyant un délai de 42 jours. Ils s'opposaient également au format de la réunion, exigeant que les délibérations soient suspendues jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint entre les pays représentés à la réunion. Les représentants du Sénégal ont exprimé leur accord avec leurs homologues du Maroc. Les représentants de l'Ouganda ont alors demandé des éclaircissements sur les modalités de convocation aux réunions annuelles conjointes. En réponse, la Présidente a suggéré que, en l'absence de procédures décidées d'un commun accord entre l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, le retard du secrétariat dans la mise à disposition des documents de la Conférence n'était pas suffisamment grave pour justifier le report de la réunion. Au cours de l'échange qui a suivi, les représentants du Libéria, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud ont pris la parole et dit que, bien que les préoccupations soulevées par le Maroc fussent valides, la réunion devait se poursuivre comme prévu. Il a été suggéré que l'instauration de procédures conjointes fasse l'objet d'un point de l'ordre du jour ou soit examinée à une autre réunion, et que des dispositions soient prises pour que les représentants du Maroc puissent débattre de leurs préoccupations en détail. Aucune objection majeure n'ayant été soulevée, la Présidente a ensuite prononcé son discours liminaire.

12. Dans son allocution, la Présidente a souhaité la bienvenue à la neuvième Réunion annuelle conjointe à tous les participants et a remercié le Gouvernement et la population d'Éthiopie pour l'accueil chaleureux réservé à tous les invités à Addis-Abeba. Elle a aussi félicité Mme Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, pour l'excellence de l'organisation. Elle a poursuivi en faisant observer que le thème de la Conférence des ministres pour 2016, « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable », faisait fond sur les délibérations et recommandations de la Conférence des ministres de 2015, qui s'était tenue sur le thème « La mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement », et revêtait par conséquent une importance cruciale pour l'adoption d'un cadre commun de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Elle a insisté sur le fait que la réussite tant de l'Agenda 2063 que des objectifs de développement durable dépendait fortement de leur internalisation et de la cohérence des mécanismes de planification et d'établissement de rapports, étayés par des statistiques fiables. Cela permettrait d'accélérer la transformation structurelle généralisée et durable du continent, dont le besoin se faisait cruellement sentir.

13. Des allocutions liminaires ont ensuite été prononcées par M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, et M. Admasu Nebebe, Directeur au Ministère des finances et de la coopération économique de l'Éthiopie.

14. Dans son allocution, M. Maruping a remercié les experts pour leur participation à un moment où le continent rencontrait des difficultés économiques, et fait remarquer que la réunion offrait une occasion précieuse d'échanger des vues, de partager des données d'expérience et de prendre des décisions collectives sur la voie à suivre. Il a mis en exergue la baisse de la

demande et des prix des produits de base, qui avait engendré une réduction de la production, une hausse du chômage, une chute des revenus, le rétrécissement de la base d'imposition et une diminution des réserves en devises; la grave sécheresse prolongée qui avait affecté la production agricole et perturbé l'approvisionnement en hydroélectricité et en eau potable, ainsi que la fourniture de services d'assainissement; les inondations qui avaient déplacé des populations, détruit des infrastructures et causé la propagation de maladies à transmission hydrique; et le renforcement du dollar des États-Unis, qui avait provoqué l'alourdissement de la dette extérieure libellée en dollars et avait amplifié les tensions inflationnistes. Il a signalé que la conjugaison de ces facteurs avait entraîné des déséquilibres financiers et macroéconomiques, la révision à la baisse des taux de croissance, un ralentissement du développement social et économique et une hausse de la pauvreté. Il a souligné l'importance, dans ce contexte, de la table ronde ministérielle qui se tiendrait pendant la Conférence sur le thème « Lutter contre l'impact de la sécheresse, des inondations et de la baisse des prix des produits de base en Afrique ».

15. Il a également noté qu'en 2015, alors que des initiatives mondiales de premier plan étaient adoptées, comme le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat, l'Union africaine avait adopté l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre, et mis en avant la démarche ascendante et intégrale grâce à laquelle l'Agenda 2063 et le plan décennal de mise en œuvre avaient été élaborés. Il a souligné l'opportunité et la pertinence de l'Agenda 2063 pour accroître les capacités productives, renforcer la compétitivité, favoriser la diversification, créer de la valeur ajoutée et faciliter le commerce intra-africain ainsi que la participation effective de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales.

16. Pour conclure, il a engagé les experts à adopter une vision intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, comme l'ont recommandé le Comité de coordination conjoint des dirigeants de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique à sa réunion en 2016, et comme le recommanderait probablement le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) à sa prochaine réunion en avril 2016.

17. Dans son allocution liminaire, M. Hamdok a indiqué que l'Agenda 2063 avait été élaboré et adopté suivant un processus consultatif associant la population africaine, les institutions panafricaines et les dirigeants du continent. L'Afrique se trouvait maintenant face à deux processus: l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre au niveau continental, et le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable au niveau mondial. Il a insisté sur le fait qu'il serait essentiel d'avoir une conception commune de ces cadres continental et mondial, notamment de leur pertinence par rapport aux programmes nationaux de développement et des liens existant entre les deux, afin de les mettre en œuvre de manière efficace. Cette conception commune offrirait la possibilité d'exécuter les deux programmes sans surcharger inutilement les décideurs en leur imposant de multiples cadres de développement, tout en minimisant les difficultés de coordination y relatives. Elle permettrait aussi de faire en sorte que les bénéfices soient largement partagés, en vue de lutter contre la pauvreté et de relever les niveaux de vie de tous les Africains.

18. Dans ce contexte, M. Hamdok a rappelé que le nombre d'Africains vivant dans la pauvreté absolue demeurait élevé et que les inégalités restaient un sujet de préoccupation majeure puisque, dans beaucoup de pays africains, la

croissance n'avait pas profité à tout le monde. Dès lors, les deux cadres devraient donner de l'élan aux efforts déployés actuellement pour enclencher la transformation structurelle de l'Afrique et intensifier les échanges commerciaux, créer des emplois et accroître les revenus des populations africaines par la diversification de la production et la création de valeur ajoutée, au moyen de l'industrialisation. Les pays africains devraient s'employer à stimuler le commerce intra-africain en renforçant l'intégration régionale, en diminuant le coût du commerce et en s'engageant résolument à créer une zone de libre-échange continentale. Il a fait remarquer qu'il fallait faire en sorte que la transformation économique de l'Afrique soit plus respectueuse de l'environnement et éviter de reproduire les erreurs commises par les pays développés, et qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des négociateurs africains pour obtenir des contrats plus favorables concernant leurs ressources naturelles.

19. En conclusion, l'orateur a appelé à continuer d'apporter un soutien au travail de plaidoyer effectué par le Président du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, Thabo Mbeki, et il dit qu'il attendait avec intérêt les débats fructueux qui se tiendraient lors de la Conférence des ministres.

20. M. Nebebe, qui s'exprimait au nom des autorités fédérales de son pays, a souhaité la bienvenue aux représentants assistant à la réunion. Il a souligné les résultats excellents de l'Afrique en termes de croissance économique ces dernières années et les difficultés rencontrées par le continent, et a insisté sur la nécessité d'étudier des options audacieuses et porteuses de changement en faveur d'une croissance économique soutenue et d'un développement inclusif et durable. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité d'exploiter les synergies et complémentarités entre les cadres mondial et régional de développement à long terme pour faciliter la concrétisation des ambitions du continent, s'agissant de la transformation structurelle. À cette fin, il était essentiel que les pays mettent en œuvre les deux programmes de manière cohérente et intégrée.

21. Évoquant ensuite la manière dont les pays africains pouvaient mettre en œuvre les programmes mondial et continental et suivre leur mise en œuvre, l'orateur a souligné la forte convergence entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, puisque ce dernier avait incorporé de nombreuses aspirations de l'Afrique telles qu'elles avaient été énoncées dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans l'optique de réduire le poids porté par les structures nationales et d'assurer la cohérence de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen, il a appelé à élaborer un cadre de résultats intégré qui englobe les programmes de développement continental et mondial.

22. Il a ensuite abordé l'expérience de l'Éthiopie concernant la pleine intégration des cadres mondiaux et continentaux de développement dans son plan national de développement et a fait remarquer que le processus requérait une concertation approfondie avec un large éventail de parties prenantes, des capacités statistiques et d'élaboration de politiques renforcées, et la participation active des institutions infranationales. Il a dit attendre de la Conférence qu'elle offre l'occasion de partager des données d'expérience, en particulier sur la manière d'intégrer la durabilité dans les plans nationaux de développement, ce qui était indispensable à la mise en œuvre réussie des programmes mondial et continental de développement.

23. Pour conclure, il a insisté sur l'influence notable qu'auraient les délibérations de la Conférence des ministres sur l'action de l'Afrique visant à assurer une vision intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Son pays, l'Éthiopie, restait très attaché à la mise en œuvre des deux programmes,

puisqu'ils avaient tous les deux pour objectif de changer la vie du milliard de personnes vivant sur le continent.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

24. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité par le Comité conjoint pour constituer le nouveau Bureau:

Présidence:	Afrique du Sud (Afrique australe)
Première Vice-Présidence:	République démocratique du Congo (Afrique centrale)
Deuxième Vice-Présidence:	Algérie (Afrique du Nord)
Troisième Vice-Présidence:	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur:	Ouganda (Afrique de l'Est)

25. Le Président nouvellement élu a prononcé une allocution, puis le Comité conjoint a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué et modifié par la suite:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
5. Présentation du thème de la neuvième Réunion annuelle conjointe, « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ».
6. Examen de questions de développement social choisies.
7. Situation de développement de la statistique en Afrique.
8. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique.
9. Questions statutaires de l'Union africaine.
10. Date et thème de la prochaine Réunion annuelle conjointe (2017).
11. Questions diverses.
12. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité conjoint d'experts, et examen et recommandation d'adoption des projets de résolution.
13. Clôture de la réunion.

26. Les représentants du Maroc ont continué à soulever des objections relatives au format de la réunion. Ils ont également formulé une objection quant à la participation du Sahara occidental, qui, selon eux, n'était pas conforme aux règles de l'Organisation des Nations Unies. En réponse, le Président a informé les participants que le mandat et les règles de procédure de la Commission économique pour l'Afrique, organe subsidiaire du Conseil économique et social, tel qu'adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958, prévoyaient que les territoires non autonomes situés dans l'ensemble du continent africain seraient membres associés de la Commission. Il a ajouté que l'Organisation considérerait le Sahara

occidental comme un territoire non autonome aux termes du chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, le Sahara occidental participait aux sessions et aux réunions de la Commission en sa qualité de membre associé de la Commission, conformément aux règles, pratiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies et aux diverses opinions juridiques et positions exprimées par le Bureau des affaires juridiques, et de l'Assemblée générale dans sa résolution 34/37, en date du 21 novembre 1979, dont le paragraphe 7 précisait que le Frente Popular para la Liberación de Saguía el Hamra y de Río de Oro était le « représentant du peuple du Sahara occidental ». Le Président a dit que, du point de vue de l'Organisation des Nations Unies, cette position n'avait pas changé.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution économique et sociale récente en Afrique (point 3 de l'ordre du jour)

A. Présentation

27. Le représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution économique et sociale récente en Afrique en mettant l'accent sur les points principaux du rapport d'examen publié sous la cote E/ECA/COE/35/2-AU/STC/FMEPI/EXP/2(II). Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance de l'Afrique était encore relativement forte et restait positive à moyen terme, soutenue par la demande intérieure, l'amélioration de la gestion macroéconomique, l'augmentation des dépenses publiques et la diversification des relations commerciales et des sources d'investissement. Cependant, il existait encore des risques aux niveaux aussi bien intérieur qu'extérieur, tels que la faiblesse de la reprise mondiale, les bas prix des produits de base, le resserrement des politiques monétaires des États-Unis et de l'Union européenne, les impacts négatifs des changements climatiques, et l'instabilité sur les plans sécuritaire et politique. L'Afrique faisait également des progrès réguliers en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs dans le domaine social. Des améliorations avaient été enregistrées en termes de réduction de la pauvreté, d'éducation pour tous, de parité des sexes, de mortalité des enfants de moins de 5 ans et d'accès à l'eau potable, mais ces progrès restaient limités. Les chiffres absolus de la pauvreté étaient en hausse et on n'avait observé qu'une légère baisse du chômage, alors que la population en âge de travailler augmentait. Dans le même temps, l'urbanisation rapide offrait des possibilités de croissance et de transformation. L'Afrique pouvait s'attendre à bénéficier d'avantages importants liés à la croissance économique. La région avait donc besoin de politiques fiscales anticycliques, d'échanges commerciaux intra-africains, d'intégration et de stratégies visant à tirer parti de l'urbanisation et de l'explosion démographique de la population jeune pour promouvoir l'industrialisation.

B. Débat

28. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont fait remarquer qu'il était essentiel de disposer d'institutions et d'organisations financières solides aux niveaux continental et sous-régional pour apporter un appui aux programmes d'investissement. À cet égard, il était essentiel d'adopter des

stratégies novatrices de mobilisation des ressources au niveau national, notamment des réformes fiscales et l'utilisation des ressources financières inutilisées telles que les fonds de pension, les marchés de capitaux et l'épargne. Les experts ont également souligné la possibilité pour les gouvernements d'emprunter sur les marchés internationaux, ainsi que l'intérêt qu'il y avait à partager entre pays, les données d'expérience relatives à la mobilisation des ressources nationales.

29. Les experts ont pris note de la menace pesant sur la stabilité macroéconomique en raison de l'inflation en hausse dans certains pays en 2016, et de la nécessité de disposer de mécanismes politiques appropriés à cet égard. Les pays africains avaient cependant résisté relativement bien à l'impact des chocs économiques mondiaux. Ils pourraient donc appliquer des politiques anticycliques sans risquer de provoquer une instabilité macroéconomique. Il était donc possible, en adoptant un ensemble de mesures politiques appropriées, de concilier la stabilisation macroéconomique à court terme avec des stratégies de diversification à long terme.

30. La création d'emplois était une priorité fondamentale pour le programme de transformation de l'Afrique, et de nouvelles approches étaient nécessaires pour relever ce défi. À cet égard, le transfert de technologies était essentiel pour favoriser le développement d'entreprises innovantes et soutenir ainsi la création d'emplois, en particulier dans le cadre d'un développement durable. Le développement des compétences et l'investissement dans la recherche et le développement étaient également nécessaires pour promouvoir l'industrialisation fondée sur les produits de base, la création de valeur ajoutée, et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, il était urgent de faire passer les activités économiques et les emplois du secteur informel au secteur formel, en tirant parti des opportunités existantes dans le secteur informel.

31. Les experts ont pris acte des progrès réalisés en ce qui concerne le programme de développement du continent, mais ils ont constaté qu'il était nécessaire de procéder à des réformes structurelles internes pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, compte tenu de la baisse des prix des matières premières et de la marge limitée des recettes budgétaires. Le secteur des matières premières jouait aussi un rôle important dans le financement d'autres secteurs et la création d'emplois.

32. En outre, il a été noté avec préoccupation que le rapport semblait encourager les décideurs à privilégier les marchés traditionnels, alors qu'une diversification des marchés pourrait aussi être nécessaire. Il a toutefois été souligné que les marchés traditionnels comme les marchés émergents étaient importants.

C. Recommandations

33. À la lumière de ces échanges, le Comité conjoint a formulé les recommandations suivantes:

a) Compte tenu du ralentissement économique et de la dépendance de l'Afrique à l'égard des matières premières, la région a besoin de diversifier ses secteurs économiques et ses marchés et d'adopter le bon dosage de mesures qui permettent aux pays de faire face aux effets de la crise économique;

b) Le commerce intra-africain étant plus propice à l'industrialisation, il est nécessaire que l'Afrique produise plus de biens de consommation et de services destinés aux marchés nationaux et régionaux afin de réduire sa dépendance à l'égard des importations;

c) Il est urgent de faire passer les activités économiques et l'emploi du secteur informel au secteur formel, en tirant parti des opportunités existantes dans le secteur informel, au moyen de politiques appropriées, de réformes structurelles et de mesures pour la formation des compétences;

d) Les recommandations relatives à la transformation structurelle doivent tenir compte de l'expérience des pays du Sud;

e) Le modèle de développement de l'Afrique doit être élaboré en fonction des contextes et des priorités nationales;

f) La mobilisation des ressources intérieures doit être la principale stratégie adoptée pour financer le développement de l'Afrique d'une manière durable. En outre, les partenaires de développement internationaux devraient être encouragés à honorer leurs engagements au titre de l'aide publique au développement (APD).

IV. Évaluation des progrès sur l'intégration régionale en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

A. Présentation

34. Le représentant du secrétariat a fait le point sur l'état actuel de l'intégration aux niveaux sous-régional et continental, en soulignant les principaux résultats obtenus par les communautés économiques régionales au regard des étapes prévues dans le Traité d'Abuja. Toutes ces communautés avaient consenti des efforts considérables dans ce domaine, quoiqu'à un rythme relativement lent. En dépit des progrès accomplis, la mise en œuvre de l'intégration régionale se heurtait toujours à des obstacles tels que l'insuffisance des infrastructures, la mauvaise gouvernance, les conflits et l'insécurité, des préoccupations en matière de souveraineté, les obstacles au commerce et à la circulation des personnes et l'appartenance à plusieurs communautés économiques régionales.

35. L'intervenant a relevé les synergies existant entre les objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fait observer que les deux programmes étaient complémentaires et que, de ce fait, leur mise en œuvre devrait contribuer de manière significative à accélérer le processus d'intégration sur le continent africain. Il a attiré l'attention des participants sur le risque qu'on encourait à donner la priorité, à la mise en œuvre des programmes mondiaux plutôt qu'à celle des programmes de l'Afrique. L'adoption de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait créé de nouveaux défis pour les communautés économiques régionales et les pays africains, ces derniers devant s'efforcer d'aligner leurs plans stratégiques et de développement respectifs sur l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre, et mobiliser les ressources nationales nécessaires à cet effet.

B. Débats

36. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont souligné que le rythme de l'intégration en Afrique avait été relativement lent et qu'il fallait accélérer la cadence pour atteindre les objectifs définis dans le Traité d'Abuja. Ils ont fait observer que des institutions continentales fortes étaient nécessaires pour permettre à l'Afrique de déployer son programme de développement.

37. Les experts ont été informés des difficultés rencontrées par certains pays dans la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda 2063 et du Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Une évaluation des programmes de développement précédents du point de vue de leur mise en œuvre et des enseignements tirés pourrait être déterminante pour le succès de la mise en œuvre des deux programmes. Les experts ont indiqué qu'il fallait mettre en œuvre les agendas dans des contextes nationaux et que les pays devaient adopter des outils et des mécanismes spécifiques pour intégrer avec succès les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux. Il a été recommandé d'établir une feuille de route pour faciliter l'intégration des deux programmes dans des contextes nationaux.

38. En ce qui concerne le financement de l'Agenda 2063, il a été noté que la dépendance à l'égard du financement des partenaires représentait un obstacle majeur à la mise en œuvre des plans de développement de l'Afrique, comme en témoignaient les expériences passées. Si de nombreuses initiatives et solutions ont été proposées, l'absence de mise en œuvre représentait un obstacle majeur. Il était donc nécessaire pour les pays de mobiliser le financement nécessaire au niveau local.

C. Recommandations

39. À la lumière des débats, le Comité conjoint a formulé les recommandations ci-après:

a) Les États membres devraient accélérer l'entrée en service des trois institutions financières panafricaines, à savoir la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque d'investissement africaine en ratifiant leurs actes statuts respectifs;

b) Les États membres africains devraient s'approprier les programmes de développement du continent, en mettant en œuvre, entre autres stratégies, des mécanismes de financement alternatifs;

c) Il faudrait encourager la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à aider les États membres à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre, au niveau national, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à mettre en place un cadre général commun et harmonisé de suivi et d'évaluation pour les deux programmes.

V. Présentation du thème de la neuvième Réunion annuelle conjointe: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » (point 5 de l'ordre du jour)

A. Présentation

40. Le représentant du secrétariat a présenté le projet de note conceptuelle sur le thème de la Conférence des ministres [E/ECA/COE/35/Inf/1-AU/STC/FMEPI/EXP/Info.1 (II)], qui portait sur le contexte de l'Agenda 2063 et de ses objectifs, et a exposé les objectifs et les domaines thématiques qui seraient examinés par la Conférence des ministres. Il a souligné la nécessité d'exploiter les synergies, d'harmoniser, de sensibiliser et d'adopter une approche de développement cohérente dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. Un comité de pilotage composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement et du Symposium africain pour le développement de la statistique, avait été mis en place pour guider le processus d'élaboration d'un cadre de mesure pour le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre, à l'intention des organes délibérants de l'Union africaine.

42. Le représentant a souligné l'importance de la convergence entre les deux cadres, d'autant que les objectifs qui revêtent un intérêt particulier pour l'Afrique étaient plus nombreux dans l'Agenda 2063 (20) que dans les objectifs de développement durable (17): l'Agenda 2063 couvrait également les questions culturelles, politiques et de gouvernance, en plus des questions sociales, économiques et de durabilité auxquelles se rapportent les objectifs de développement durable. Les travaux relatifs à l'intégration des cadres dans les systèmes nationaux de planification avaient démarré au cours du quatrième trimestre de 2015 en vue de sensibiliser les institutions étatiques et les citoyens ordinaires, et promouvoir la participation à l'Agenda 2063 et l'appropriation de celui-ci afin de soutenir l'élan amorcé pour la transformation.

43. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le NEPAD et les communautés économiques régionales, et avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, avait entamé le processus d'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation visant à tirer parti de leurs forces respectives qui, en définitive, améliorerait leurs rôles, tant individuels que collectifs, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cette fin, les États membres, les communautés économiques régionales et tous les organismes d'exécution avaient convenu d'adopter une plate-forme commune de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi qui permettrait de réviser en permanence les conclusions des rapports d'étape relatifs aux deux programmes, afin d'éviter de surcharger les décideurs politiques. En exécutant le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique mettrait également en œuvre le Programme 2030.

44. Puisque le financement des deux programmes exigerait des ressources financières et non financières importantes, le représentant a attiré l'attention sur le Programme d'action d'Addis-Abeba qui se donne notamment pour mission de créer un cadre destiné à coordonner les investissements dans le domaine des infrastructures. Cela vient s'ajouter à la stratégie de mobilisation des ressources intérieures qui vise à faciliter le développement du secteur financier en vue d'élargir l'assiette fiscale. Pour conclure, il a appelé à la mobilisation des ressources pour faciliter la mise en œuvre des deux cadres et de leurs objectifs ambitieux.

B. Débats

45. Dans les débats qui ont suivi, les experts ont reconnu qu'il était nécessaire d'harmoniser l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et d'assurer leur mise en œuvre effective et leur intégration dans les cadres nationaux. L'harmonisation des programmes éviterait d'imposer une charge trop lourde sur les ressources humaines et financières des États membres. Dans le même temps, il faudrait tenir compte des spécificités du continent et des différences contextuelles, de la dotation en ressources et des priorités de développement de chaque pays. Les États membres ont aussi sollicité l'appui technique de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique pour combler leurs lacunes en matière de capacités de mise en œuvre.

46. Les experts ont insisté sur la nécessité d'harmoniser la terminologie des deux programmes, ainsi que leurs objectifs, domaines prioritaires, cibles et indicateurs au niveau régional. Ils ont souligné l'importance qui s'attachait à des mécanismes clairs de suivi-évaluation et d'établissement de rapports, qui regrouperaient les programmes et les priorités nationales dans des cadres et visions à long et à moyen termes de développement national. Ils ont à cet égard noté que l'exercice de cartographie en cours entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, devait être élargi pour conformer le cadre harmonisé aux priorités de développement national. Ils ont jugé important que les pays disposent d'un mécanisme de communication clair leur permettant d'évaluer les progrès, de partager des données d'expérience, d'apprendre les uns des autres et d'améliorer la mise en œuvre. Ils ont estimé qu'une bonne coordination entre les différents secteurs nationaux était essentielle pour assurer une mise en œuvre, un suivi et une évaluation intégrés des deux programmes.

47. Les experts ont mentionné les contraintes de financement comme étant le principal obstacle à la mise en œuvre effective des deux programmes au niveau national. Dans ce contexte, ils ont souligné qu'il fallait, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, réduire la dépendance à l'égard des ressources externes et trouver d'autres sources de financement, principalement en intensifiant les efforts pour mobiliser des ressources nationales. Ils ont, à cet égard, appelé à clarifier davantage la façon de tirer pleinement parti des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et souligné la nécessité de lutter contre les flux financiers illicites, qui coûtaient au continent 50 milliards de dollars chaque année, comme cela a été rapporté par le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. L'élaboration, par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, sous la direction de M. Thabo Mbeki, de mesures visant à endiguer les flux financiers illicites, a été saluée.

48. Les experts ont également estimé que l'insuffisance des données et des statistiques, ainsi que leur mauvaise qualité faisaient partie des entraves à la mise en œuvre des deux programmes, des données de bonne qualité et facilement accessibles étant indispensables pour établir des bases de référence et mesurer les progrès.

C. Recommandations

49. À la lumière des débats, le Comité conjoint a formulé les recommandations suivantes:

a) Les pays devraient prendre des mesures pour intégrer le cadre harmonisé dans leurs propres systèmes de planification du développement et l'adapter à leurs contextes nationaux;

b) La Commission de l'Union africaine devrait, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, de la Banque africaine de développement, des communautés économiques régionales et d'autres partenaires, harmoniser la terminologie relative aux domaines prioritaires, aux objectifs, aux indicateurs et aux cibles définis dans les deux programmes, en utilisant la cartographie;

c) Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et les statisticiens africains devraient établir un cadre harmonisé de suivi et évaluation et d'établissement de rapport pour les programmes, tandis qu'au niveau

national, les pays devraient coordonner leur processus intégré d'établissement de rapports;

d) La Commission de l'Union africaine, appuyée par la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, devrait continuer d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à:

- i) Intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable dans les plans de développements nationaux et les plans stratégiques de communautés économiques régionales;
- ii) Adopter une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;
- iii) Achever de mettre au point un cadre de suivi et d'évaluation répondant à la fois à l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement durable.

e) Il faudrait prendre des mesures pour combattre les flux financiers illicites, y compris en investissant dans un système de renseignement financier en Afrique; renforcer l'engagement politique en faveur de la lutte contre le problème de flux financiers illicites; resserrer la coopération avec les pays d'accueil pour faire face aux mauvaises pratiques des multinationales en mettant en œuvre les recommandations figurant au rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites;

f) Les capacités des institutions nationales qui concourent au recouvrement des recettes, notamment les autorités douanières et fiscales, devraient être renforcées pour mieux mobiliser les ressources;

g) Des efforts devraient être faits pour rationaliser les dépenses nationales et les économies qui en résultent, devraient être réorientées vers la construction et l'entretien d'infrastructures de bonne qualité, indispensables au renforcement des capacités de production sur le continent;

h) Il convient de renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistique pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation effectifs des deux programmes.

VI. Examen de questions de développement social choisies (point 6 de l'ordre du jour)

A. Premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif

1. Présentation

50. Le représentant du secrétariat, qui présentait le document de référence sur la mise en œuvre du premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif [document E/ECA/COE/35/12-AU/STC/FMEPI/EXP/12(II)], a rappelé que les États membres de l'Union africaine avaient adopté en 2015 la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif et le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre. Ce dernier était mis en œuvre par l'Union africaine, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission économique

pour l'Afrique, auxquels s'était joint récemment le Programme des Nations Unies pour le développement.

51. Le premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif couvrait les six domaines prioritaires de la Déclaration et du Plan d'action: leadership politique, responsabilité et bonne gouvernance; emploi des jeunes et des femmes; protection sociale et productivité pour une croissance durable et inclusive; institutions du marché du travail fonctionnant bien et inclusives; migration de la main-d'œuvre et intégration économique régionale; et partenariats et mobilisation des ressources.

52. Le premier Programme prioritaire quinquennal était lié à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 par la concordance des indicateurs et cibles. Les communautés économiques régionales et les États membres avaient un rôle essentiel à jouer dans l'adaptation du programme prioritaire et son incorporation aux plans régionaux et nationaux de développement, en suivant les indicateurs et cibles du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, et conformément au processus connexe d'incorporation des politiques continentales aux cadres nationaux de développement. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres devraient aussi convenir d'incorporer le programme prioritaire aux plans régionaux et nationaux de développement d'ici à la fin de 2017.

2. Débat

53. Dans les débats qui ont suivi, les experts ont fait observer que le rôle de l'État dans le développement en Afrique s'était affaibli. La protection sociale n'avait pas été suffisamment intégrée à la planification du développement national et ne s'était pas vu accorder un degré de priorité suffisamment élevé. En particulier, la sécurité sociale devait être renforcée pour les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées. À cet égard, ils ont insisté sur l'importance de l'État providence dans la réduction des inégalités au moyen de politiques améliorées de redistribution, qui devraient être mises en application pour garantir des emplois et des revenus décents.

54. Ils ont également mis en évidence la nécessité d'étayer les politiques de développement social avec des données fiables, notamment dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale. Pour cela, la Commission de l'Union africaine collaborait avec les États membres et des partenaires pour renforcer les données et statistiques sur le travail. Il était aussi indispensable de tenir compte du secteur informel dans ces statistiques, puisque la majorité de l'emploi en Afrique relevait de ce secteur.

55. Les programmes d'enseignement n'étaient toujours pas assez adaptés aux besoins des marchés du travail africains; le rôle des autorités nationales à cet égard a été souligné. Cela revêtait une importance extrême compte tenu de la structure de la population d'Afrique, dominée par les jeunes, et du besoin de tirer parti du dividende démographique. Les États membres devraient investir dans la formation et le renforcement des compétences et des capacités des jeunes, notamment par la santé et l'éducation.

56. Les données d'expérience de certains pays en matière de politiques et programmes de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'emploi ont été mises en commun.

3. Recommandations

57. Compte tenu du débat qu'il venait de tenir, le Comité conjoint a fait les recommandations suivantes:

a) Les États membres devraient recentrer leur attention sur les inégalités et les exclusions comme sources de pauvreté, dans le cadre des politiques de développement social;

b) Les États membres devraient renforcer la productivité et les capacités des pauvres par des mesures appropriées de protection sociale, l'inclusion financière et la fourniture d'emplois décents;

c) Les États membres devraient mettre l'accent sur le rôle de la formation technique et professionnelle dans les domaines prioritaires du programme prioritaire quinquennal en vue de tirer parti du dividende démographique et assurer l'adéquation des compétences aux besoins de l'économie.

d) Les États membres devraient, nonobstant les problèmes liés à la disponibilité de données, s'efforcer d'intégrer l'économie informelle dans la planification du développement national

e) Les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine devraient s'accorder sur une marche à suivre en vue d'intégrer le Programme prioritaire quinquennal dans les plans nationaux et régionaux d'ici 2017, dans le respect du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

f) Chaque État membre devrait élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales d'emploi de portée générale, appuyées par des systèmes efficaces d'information sur le marché du travail, des institutions du marché du travail inclusives, et une volonté politique ferme accompagnée du financement adéquat.

B. S'attaquer à la question des migrations internationales

1. Présentation

58. Le représentant du secrétariat a présenté dans les grandes lignes le contexte migratoire en Afrique, ainsi que les principales tendances connexes. L'essentiel des mouvements migratoires des Africains se déroulait à l'intérieur du continent, et le profil des migrants était de plus en plus jeune et féminisé. La jeune population de l'Afrique présentait un potentiel immense de développement économique, mais le niveau élevé de chômage chez les jeunes pouvait aussi être une source d'instabilité sociale et politique. Les transferts de fonds, qui représentaient la source la plus importante de flux en provenance de l'étranger après l'investissement direct étranger, avaient augmenté de manière spectaculaire ces 20 dernières années.

59. L'Afrique devait d'urgence élaborer des mesures communes en matière de migration, dans sa propre perspective, et surmonter certaines difficultés majeures, dont la disponibilité limitée de données, le manque de stratégies migratoires nationales et l'absence de cohérence entre les différents cadres et stratégies politiques régionaux et sous-régionaux. Il était aussi crucial que les États membres appuient politiquement le renforcement de la concertation et de la coordination entre les principales parties prenantes.

2. Débat

60. Dans les débats qui ont suivi, les experts sont convenus que les migrations offraient d'immenses possibilités pour l'Afrique. Dans le cas des migrations intra-africaines, les États devaient évaluer et exploiter les compétences des migrants en faveur de leurs propres programmes de développement. Les transferts de fonds représentaient également une source considérable de croissance économique et de financement du développement en Afrique. Cependant, une grave pénurie de statistiques fiables et actualisées sur

les migrations en Afrique était à déplorer. En particulier, les transferts de fonds étaient largement sous-estimés et suivis de manière irrégulière.

61. Les experts ont aussi mis en exergue les liens entre les migrations, l'insécurité et le terrorisme. Il a été observé, cependant, que les pays devaient faire preuve de prudence et éviter de considérer la question migratoire principalement sous l'angle de la sécurité. Ils ont insisté sur l'importance d'assurer la sécurité et le bon ordre des flux migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, dans le plein respect des droits et de la dignité des migrants. Cela s'appliquait aux pays d'origine, de destination et de transit.

62. Afin de tirer parti des migrations en faveur du développement de l'Afrique, il importait de renforcer les institutions et la stabilité macroéconomique afin de restaurer la confiance et d'encourager les envois de fonds et les investissements. À cet égard, il a été noté que la région avait déjà mis en place des stratégies continentales, dont le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, la Déclaration sur la migration de la Conférence de l'Union africaine de juin 2015 et l'Institut africain sur les transferts de fonds. Il fallait continuer à aller de l'avant en s'appuyant sur ce qui existait, tout en recensant les lacunes.

3. Recommandations

63. À l'issue du débat qui a essentiellement porté sur la question cruciale des moyens de faire face aux causes profondes de la migration et sur l'établissement de liens entre la migration et le développement le Comité conjoint, a fait les recommandations suivantes:

a) Des bases de données précises devraient être créées pour enregistrer les flux et les compétences des migrants, notamment par la cartographie des schémas migratoires aux niveaux national et régional;

b) La Commission de l'Union africaine, appuyée par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, devrait lancer une initiative continentale de négociation et d'intervention au nom des migrants pour les protéger sur les routes internationales risquées;

c) Les États membres devraient exploiter les transferts de fonds comme une source possible de croissance et de développement économiques en Afrique en créant un cadre institutionnel et des politiques propres à attirer les flux entrants et l'investissement;

d) La Commission de l'Union africaine, appuyée par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales devraient renforcer leur coordination sur les migrations en Afrique;

e) Les États membres devraient offrir des perspectives économiques pour les jeunes en Afrique afin de retenir les compétences et limiter les migrations dangereuses et irrégulières;

f) La Commission de l'Union africaine devrait travailler de concert avec la Commission économique pour l'Afrique, à établir une stratégie continentale pour faire face au problème de migration clandestine en collaboration avec la communauté internationale et dans le cadre de responsabilités partagées.

VII. Situation du développement de la statistique en Afrique (point 7 de l'ordre du jour)

A. Présentation

64. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la situation du développement de la statistique en Afrique [document E/ECA/COE/35/12-AU/STC/FMEPI/EXP/12(II)], en exposant les progrès réalisés à ce jour, les défis à relever ainsi que les mesures prises pour surmonter ces difficultés à l'avenir. Pour affronter les problèmes qui se posent sur le continent et répondre de manière adéquate aux besoins et aux aspirations de leurs citoyens, les pays africains avaient adopté l'Agenda 2063 et, à l'instar de la communauté internationale, avaient adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces programmes, il était nécessaire d'obtenir des données statistiques de qualité, comparables entre les pays, accessibles et produites en temps utile.

65. Les comptes nationaux constituent un outil essentiel en ce sens qu'ils peuvent contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement économique et social d'un pays. Il est clair, cependant, que très peu de pays africains utilisent la version 2008 du Système de comptabilité nationale (SCN). La Stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008 permettrait à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, de mobiliser des ressources financières et techniques adéquates pour la mise en œuvre effective du SCN 2008.

66. Le représentant a noté que, ces dernières années, le suivi et l'évaluation de divers programmes en Afrique, avaient échoué en raison du manque de données fiables et continues. Pour combler le manque de statistiques disponibles, le rapport du Groupe de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 avait appelé à une révolution de données dans le monde, et particulièrement en Afrique. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avait adopté deux décisions majeures visant à renforcer la production de statistiques de qualité en Afrique, à savoir, celle relative à la mise en place de l'Institut des statistiques de l'Union africaine, qui sera basé à Tunis, et celle portant sur la création du Centre panafricain de formation en statistique à Yamoussoukro. Ces institutions s'inscriraient dans le sillage des progrès déjà accomplis, en particulier dans les domaines suivants: enregistrement des statistiques et des faits d'état civil; statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité; comptes nationaux; et autres questions émergentes telles que la révolution des données. Le manque de financement était l'un des problèmes majeurs que rencontraient les systèmes statistiques nationaux en Afrique et qui a, par conséquent, entravé la production de statistiques de qualité. À sa dernière réunion tenue en mars 2016, le Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique a recommandé aux États africains d'allouer 0,015 % de leur budget national au développement de la statistique.

B. Débat

67. Dans les débats qui ont suivi, les experts ont convenu que les statistiques étaient fondamentales pour le développement économique et social. Les statistiques sont nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et, par conséquent, les États membres devraient continuer à plaider en faveur du développement de la statistique.

68. Le système d'enregistrement des faits d'état civil est trop centralisé et est déconnecté des données locales. La majorité de la population africaine vit en milieu rural et il faut les inclure dans les systèmes de registre de l'état civil. Comme la plupart des actes d'état civil n'existaient que sur papier, il était fondamental de les numériser afin de les préserver et d'assurer une meilleure gestion des données. Les pays en situation post-conflit se trouvaient dans une situation particulièrement difficile en ce qui concerne la conduite de recensements de la population. En 2006, les ministres des finances avaient demandé à des statisticiens d'aider ces pays à réaliser leurs recensements.

69. Le financement du développement de la statistique était le problème le plus grave de la région. La création de fonds nationaux de statistique et de centres de formation en statistique figurait parmi les solutions proposées qui étaient mises en œuvre par certains États membres. Les pays avaient besoin d'augmenter le financement des institutions statistiques. Tous les utilisateurs de données et les bénéficiaires, et non seulement les institutions statistiques, devaient participer à la mobilisation des ressources pour les activités statistiques.

70. En ce qui concerne la formation, il a été noté que de nombreux pays avaient peine à retenir des statisticiens diplômés. Les institutions panafricaines devaient financer les écoles de formation et encourager les gouvernements à recruter systématiquement des statisticiens diplômés et à s'efforcer de les maintenir en poste. Les experts ont discuté du travail préalablement accompli pour rendre opérationnelles les écoles de formation statistique en Côte d'Ivoire et l'institut de statistique en Tunisie et tirer parti de leur capacité à combler les lacunes existant au niveau de la formation et de l'harmonisation des données en Afrique. Les écoles de formation ont beaucoup contribué à recenser les nouveaux domaines exigeant la production de données tels que la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, l'urbanisation et les établissements humains.

71. S'agissant de la statistique et des évaluations de la pauvreté, il a été noté que les statistiques jouaient un rôle majeur dans les évaluations de la pauvreté. Il était essentiel que l'Afrique aille au-delà des chiffres, et que la planification du développement et la collecte de données statistiques soient aussi participatives que possible. Toutes les données produites devaient être utilisées par les décideurs dans la planification du développement.

72. Il était important d'utiliser la technologie et la révolution des données pour moderniser les statistiques en Afrique. L'Union africaine devrait élaborer un cadre juridique visant à réglementer les statistiques et appuyer leur harmonisation en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063. L'Afrique courait un risque sérieux d'être laissée pour compte si elle n'adhérait pas à la révolution des données, et il lui fallait identifier et définir la technologie requise pour y parvenir.

73. En ce qui concerne la propriété et la souveraineté des données, la préférence devrait être accordée aux données nationales plutôt qu'aux données produites par les institutions internationales, lesquelles sont souvent fondées sur des estimations. Les pays avaient besoin de produire et s'approprier leurs données nationales. Faute de quoi, les estimations des organisations internationales pourraient être utiles.

74. S'agissant des statistiques économiques et des comptes nationaux, les experts ont constaté qu'il n'y avait pas de coopération et de coordination efficaces entre les bureaux nationaux de statistique, les ministères et les banques centrales. Ils ont aussi souligné qu'un mécanisme africain d'évaluation de la statistique par les pairs, devrait être un élément important du cadre institutionnel statistique pour l'Afrique.

C. Recommandations

75. À la lumière du débat, le Comité conjoint a formulé les recommandations suivantes:

a) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, devraient soutenir les institutions de formation statistique en Afrique dans leurs efforts visant à former un nombre suffisant de statisticiens et d'informaticiens pour travailler dans les systèmes statistiques nationaux;

b) Les gouvernements africains sont encouragés à allouer au moins 0,015 % de leur budget national pour appuyer les activités mises en œuvre par les offices nationaux de statistique;

c) La Commission de l'Union africaine devrait coordonner la mise en place d'un fonds de statistique africain qui sera le résultat des efforts de mobilisation de ressources déployés par la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique;

d) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient élaborer un mécanisme de coordination complet qui sera mis en œuvre par les pays africains et les communautés économiques régionales en vue d'assurer une meilleure gestion de la production et l'utilisation des statistiques nationales à tous les niveaux;

e) Les gouvernements africains devraient continuer à prendre les mesures nécessaires pour instaurer un environnement de travail propice qui attirerait et retiendrait les statisticiens en service dans le système statistique national;

f) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les gouvernements de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire, devrait prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'Institut panafricain Nelson Mandela des statistiques de l'Union africaine et le Centre panafricain de formation en statistique, soient opérationnels en juin 2016, comme convenu par le Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique en mars 2016;

g) La Commission de l'Union africaine, soutenue par la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, devrait élaborer une stratégie visant à promouvoir l'innovation et l'utilisation de la technologie pour améliorer la qualité des statistiques produites par les systèmes statistiques nationaux.

VIII. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (point 8 de l'ordre du jour)

A. Présentation

76. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté les documents suivantes: le rapport biennal 2014-2015 sur les activités de la Commission [E/ECA/COE/35/9-AU/STC/FMEPI/EXP/9(II)] et la deuxième enquête annuelle d'opinion sur le travail de la Commission économique pour l'Afrique réalisée auprès de ses partenaires; le cadre

stratégique de la Commission économique pour l'Afrique pour 2018-2019 [E/ECA/COE/35/5-AU/STC/FMEPI/EXP/5(II)]; les rapports suivants des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique: le rapport intérimaire sur les activités de l'institut africain de développement économique et de planification (IDEP) [E/ECA/COE/35/7-AU/STC/FMEPI/EXP7(II)], le rapport de la première réunion du Comité du genre et du développement social [E/ECA/COE/35/16-AU/STC/FMEPI/EXP/16(II)], le rapport de la neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales [E/ECA/COE/35/17-AU/STC/FMEPI/EXP/17(II)], le rapport de la neuvième réunion du Comité du développement durable [E/ECA/COE/35/10-AU/STC/FMEPI/EXP/10(II)], et les rapports des réunions des comités intergouvernementaux d'experts; et enfin, le rapport sur l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD [E/ECA/COE/35/6-AU/STC/FMEPI/EXP/6(II)].

77. Dans la présentation consacré au rapport biennal 2014-2015 de la Commission économique pour l'Afrique, la représentante du secrétariat a insisté sur les mesures prises par la Commission économique pour l'Afrique au cours du dernier exercice biennal pour devenir un centre de réflexion de référence afin d'accroître son aptitude à influencer les priorités et programmes adoptés par ses partenaires clefs travaillant sur des questions de politiques de développement en Afrique, de donner les moyens à l'Afrique de dire sa propre histoire, et de guider la transformation structurelle de l'Afrique en suivant ses propres priorités. Ces efforts étaient axés sur quatre priorités stratégiques, à savoir: avoir une influence sur les politiques pour appuyer le programme de transformation de l'Afrique; accroître son capital de crédibilité et de confiance par la production de travaux de recherche relatifs à l'action des pouvoirs publics qui sont appropriés, de haute qualité et reposent sur des données factuelles et par la prestation de services de transmission des connaissances; consolider ses mécanismes de reddition de comptes et enraciner la culture du savoir dans tous ses domaines d'activité; et accroître son efficacité opérationnelle. Les principales réalisations des neuf sous-programmes du budget-programme 2014-2015 ont été présentées brièvement, en donnant des éléments quant à l'atteinte des cibles fixées concernant l'influence sur les politiques, la crédibilité des interventions de production et de diffusion de savoirs, la reddition de comptes et l'apprentissage, et l'efficacité opérationnelle.

78. Un compte rendu a été fait des suites données aux décisions et résolutions de la Conférence des ministres à la huitième Réunion annuelle conjointe, en 2015, dont le travail réalisé par la Commission économique pour l'Afrique pour aider la Commission de l'Union africaine à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030; pour faciliter les consultations tenues avec 27 pays africains sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les stratégies et plans de développement nationaux; pour élaborer des cadres harmonisés d'évaluation, de suivi et d'établissement de rapports; et pour aider les États membres à organiser des réunions de concertation régionales avant la tenue de forums mondiaux et régionaux majeurs sur des thèmes tels que le financement du développement, les changements climatiques, le développement durable et la révolution des données.

79. Terminant sa présentation sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique, l'oratrice a fait remarquer que les conclusions de la deuxième enquête annuelle d'opinion sur le travail de la Commission réalisée auprès de ses partenaires avaient été positives dans l'ensemble, indiquant que la Commission était un partenaire fiable qui possédait de vastes connaissances sur les questions de développement africaines et en avait l'expérience. L'enquête avait aussi indiqué que le plan d'activité de la Commission économique pour l'Afrique était bien conçu pour répondre au programme de transformation du continent; que la Commission nouait effectivement des partenariats sur des

initiatives relatives aux questions de fond en matière de recherche et de transmission des connaissances; que ses services de transmission de connaissances étaient particulièrement adaptés au contexte et pertinents; et que son action sur les politiques était systématiquement de haute qualité. Les répondants avaient aussi suggéré qu'il y a certains domaines dans lesquels des progrès pouvaient être faits, notamment la nécessité d'améliorer la communication et d'accroître la visibilité; d'intensifier les partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé; de développer les capacités au moyen de partenariats nationaux; et de renforcer la planification et l'établissement de rapports concernant les fonds extrabudgétaires.

80. Elle est ensuite passée à la présentation du cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique pour 2018-2019, en mettant l'accent sur le fait qu'il s'appuyait sur les réalisations et enseignements tirés de l'exercice biennal précédent en même temps qu'il répondait à de nouvelles priorités, comme l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le financement du développement, les changements climatiques et les migrations. Selon le cadre stratégique, le travail de la Commission économique pour l'Afrique s'articulait autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires.

81. Présentant le rapport intérimaire sur les activités de l'IDEP, la représentante du secrétariat a souligné que, étant l'organe de formation de la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut avait un programme conforme aux priorités de l'Afrique et reposant sur elles, parmi lesquelles le développement durable, le financement du développement, l'économie verte, le commerce intra-africain et la migration au service du développement. Elle a également mis en relief l'importance du renforcement des capacités, en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Elle a donné un aperçu des divers activités, concertations de haut niveau, séminaires, programmes de maîtrise et cours de courte durée offerts par l'IDEP en anglais, arabe et français, dont certains étaient conçus sur mesure pour répondre à des demandes spécifiques des pays tandis que d'autres étaient offerts en collaboration avec divers partenaires. L'Institut prévoyait de lancer un programme d'enseignement en ligne en 2016. En 2015, 24 cours avaient été dispensés dans différents pays africains, à l'intention de 589 fonctionnaires africains, dont 33 % de femmes. L'IDEP avait aussi proposé un programme de maîtrise en politique industrielle, en collaboration avec l'Université de Johannesburg. Compte tenu de la nécessité d'accroître les ressources humaines et financières de l'Institut pour répondre à la demande croissante de services, les États membres étaient priés de payer leurs contributions régulièrement et, le cas échéant, de régler leurs arriérés.

82. Par la suite, dans le cadre des exposés portant sur le point de l'ordre du jour considéré, la représentante du secrétariat a expliqué que les cinq sous-régions africaines avaient été sollicitées pour désigner les membres du Conseil d'administration de l'Institut et que les révisions apportées aux statuts de l'IDEP avaient été proposées par le Conseil d'administration à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième réunions. Les désignations, une fois terminées, et le projet de statuts révisés seraient soumis pour adoption à la Conférence des ministres lors de la Réunion conjointe actuelle.

83. Présentant le rapport de la première réunion du Comité du genre et du développement social, la représentante du secrétariat a fait remarquer que le Comité était issu de la fusion du Comité Femmes et développement, relevant du sous-programme 6, et du Comité du développement humain et social, relevant du sous-programme 9. Le mandat du nouveau comité était de fournir des conseils éclairés à la Commission économique pour l'Afrique dans son travail sur le genre et le développement social, dans des domaines tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la population et les jeunes,

l'emploi et la protection sociale, et l'urbanisation. Le Comité s'occupait également en particulier des indices élaborés par la Commission, à savoir l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice africain de développement social.

84. Le rapport de la neuvième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, sur le thème « Promouvoir l'intégration productive aux fins de la transformation de l'Afrique », a passé en revue les avancées dans les domaines suivants: la mesure et le suivi du progrès de l'intégration, les résultats du commerce international et intra-africain, l'état de la sécurité alimentaire en Afrique, le développement et la promotion de chaînes de valeur régionales stratégiques des denrées alimentaires et des produits agricoles, et le développement des infrastructures en Afrique. Le Comité avait adopté des recommandations sur des sujets tels que la nécessité de développer le capital humain pour optimiser l'innovation; la lenteur de l'intégration en Afrique centrale; le principe directeur de la Commission de l'Union africaine sur les investissements fonciers à grande échelle, dont l'objectif est que les femmes possèdent 30 % des terres répertoriées d'ici à 2025; et l'équilibre à trouver entre l'amélioration de la productivité agricole et la protection de l'environnement.

85. S'agissant du rapport de la neuvième réunion du Comité du développement durable, la représentante du secrétariat a passé en revue les recommandations du Comité sur des questions telles que les petits États insulaires en développement, les nouvelles technologies et l'innovation, l'économie verte et les ressources naturelles, la mise en valeur des ressources minérales, les changements climatiques et le développement, et la composition de son bureau. Ces recommandations seraient reprises par le Forum régional africain pour le développement durable à sa réunion en mai 2016. Attirant l'attention sur le programme relatif à l'innovation, à la technologie et à la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, elle a expliqué que le programme portait sur le passage à un modèle sobre en carbone et qu'un travail était en cours pour élaborer une nouvelle formule en vue de concilier croissance et développement. Elle a souligné l'importance de la mise en œuvre de la stratégie du Sommet mondial sur la société de l'information, qui devrait contribuer à atteindre les objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063.

86. Présentant les rapports des comités intergouvernementaux d'experts, la représentante du secrétariat a expliqué que les cinq bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique avaient tenu leurs réunions annuelles respectives en février et mars 2016 et s'étaient mis d'accord sur une série de recommandations relevant de trois catégories, à savoir: les recommandations relatives à l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement durable; les recommandations relatives aux profils de pays de la Commission économique pour l'Afrique; et les recommandations sur l'examen des comités intergouvernementaux d'experts et d'autres organes subsidiaires de la Commission. Lors des réunions, les experts avaient aussi discuté des conditions macroéconomiques dans les différentes sous-régions, des profils de pays rédigés par la Commission économique pour l'Afrique et de questions statutaires concernant leurs programmes de travail. Un point important à l'ordre du jour avait été la réforme de l'architecture des comités intergouvernementaux, s'agissant de la périodicité des réunions, de leur ordre du jour et de leurs liens avec la Conférence des ministres. La majorité des États membres a convenu que la Commission économique pour l'Afrique devrait mener à bien la réforme, en vue d'assurer une meilleure concordance et une plus grande cohérence avec la Conférence des ministres et d'autres organes statutaires de la Commission économique pour l'Afrique.

87. Présentant le rapport sur l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, la représentante du secrétariat a mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels la Commission économique

pour l'Afrique avait fourni cet appui, dont l'harmonisation des cadres politiques, juridiques et réglementaires pour augmenter la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructures transfrontaliers en Afrique; la contribution à la formulation de l'Agenda 2063; l'élaboration du cadre pour le partenariat entre l'Union africaine et le système des Nations Unies sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027; le plaidoyer au niveau mondial pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures; et les négociations sur la zone de libre-échange continentale. Soulignant le rôle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) dans la fourniture de cet appui du système des Nations Unies, elle a précisé que la Commission économique pour l'Afrique avait aussi fourni un appui technique au NEPAD et, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement, au Mécanisme africain d'examen par les pairs. À ce sujet, elle a indiqué que le MCR-Afrique rencontrait de graves difficultés sur le plan des ressources financières et humaines, étant donné qu'il ne disposait pas d'un budget propre et que ses effectifs étaient réduits, et qu'il faisait face à des problèmes liés à une communication insuffisante et au manque de coopération régulière dans un même groupe thématique et entre les groupes. Ainsi, la disponibilité de ressources durables était indispensable au bon fonctionnement du MCR-Afrique.

B. Débat

88. Le débat qui a suivi portait sur les questions liées au développement du capital humain, à l'infrastructure financière, à l'intégration des programmes de développement mondiaux et continentaux à l'échelle nationale, aux contraintes liées à l'intégration régionale, et aux négociations contractuelles sur les ressources naturelles de l'Afrique.

89. Les experts ont souligné qu'il était nécessaire que la Commission économique pour l'Afrique accorde plus d'attention à l'infrastructure humaine et financière dans son cadre stratégique 2018-2019, en précisant que les travaux de la Commission dans ces domaines n'ont pas été suffisamment mis en évidence dans son rapport biennal 2014-2015. La Commission économique pour l'Afrique devrait mettre plus l'accent sur le développement du capital humain et la mobilisation des ressources dans la conception de ses réformes, ses politiques et ses activités de formation. Notant les initiatives lancées par la Commission économique pour l'Afrique concernant l'infrastructure humaine et financière, les experts ont confirmé que ces questions avaient été bien prises en compte dans les trois piliers – économique, social et environnemental – qui forment la base du cadre stratégique 2018-2019, et ont réexaminé des exemples des travaux de la Commission sur le capital humain, notamment l'Indice africain de développement social, l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, et ses travaux sur les compétences et l'emploi. Ils ont également noté que l'IDEP avait pour mandat principal d'appuyer le développement des capacités humaines sur le continent grâce à la formation dans une vaste gamme de domaines prioritaires.

90. Soulignant l'importance d'intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs plans nationaux de développement, les experts ont souligné qu'un appui était nécessaire à cette fin. Il a été noté que la Commission économique pour l'Afrique a fourni un appui taillé sur mesure au renforcement des capacités des États membres à travers des cours de formation dispensés par l'IDEP en matière de planification du développement et de transformation structurelle des pays africains. La Commission économique pour l'Afrique a également fourni des services consultatifs adaptés aux États membres sur demande. En outre, la Commission économique pour l'Afrique a produit des profils de pays qui ont fourni une

image globale du développement économique et social des États membres; les divers indices pourraient aussi être utilisés pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques et des plans nationaux.

91. La lenteur de l'intégration régionale en Afrique centrale a été attribuée à des facteurs tels que les similitudes que présentent les produits des pays de la sous-région, la concentration des exportations sur les produits de base, et l'absence d'une politique régionale en matière d'industrialisation. L'intégration régionale a également été entravée par des facteurs tels que la médiocrité des infrastructures de transport, le manque de données fiables et l'incapacité à étayer la politique commerciale des pays par une analyse de la structure des échanges dans la sous-région. L'accélération du rythme de l'intégration régionale en Afrique centrale nécessiterait donc une approche globale qui tiendrait compte des infrastructures et des dimensions macroéconomique et commerciale. Il a également été soutenu qu'un cadre de suivi et d'évaluation, bien qu'il soit important, ne devrait pas être la seule condition préalable à l'accélération de l'intégration régionale.

92. S'agissant de la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, les experts ont mis en relief les problèmes liés à la négociation des contrats et aux flux financiers illicites dans les industries extractives, ont attiré l'attention sur les travaux réalisés à cet égard par le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et ont aussi pris note des cours proposés par l'IDEP dans ce domaine. En constatant les problèmes que rencontrent les pays avec les industries minières, les experts ont demandé à l'Union africaine d'appuyer la formation des ingénieurs et l'élaboration de codes miniers. La Commission économique pour l'Afrique collaborait avec des pays africains sur la négociation des contrats et avait sensibilisé les pays aux questions liées à la gouvernance dans le secteur minier.

93. Pour répondre aux questions liées aux modalités de la participation des États membres au Conseil d'administration de l'IDEP, divers éclaircissements ont été fournis, notamment pour préciser que des consultations initiales ont été organisées par le Bureau de la Conférence des ministres de 2015, qui avait été chargé de coordonner le processus de candidature avec les représentants des cinq sous-régions; que l'adhésion au Conseil était facultative pour chaque État membre, et que seuls deux pays pour chaque sous-région pouvaient siéger au Conseil à tout moment. Les experts ont été informés de la situation concernant les candidatures reçues à ce jour: l'Afrique centrale avait nommé le Gabon et la Guinée équatoriale; l'Afrique de l'Est avait désigné le Kenya et l'Ouganda; l'Afrique du Nord avait désigné le Maroc et le Soudan; l'Afrique australe avait désigné le Lesotho et la Zambie; et l'Afrique de l'Ouest avait nommé le Ghana et il lui restait encore un pays à désigner.

94. Les participants ont félicité la Commission économique pour l'Afrique pour ses remarquables réalisations durant la période 2014-2015 et pour l'élaboration du Cadre stratégique 2018-2019, qui a été approuvé.

C. Recommandation

95. À la lumière des débats, le Comité conjoint a fait les recommandations suivantes:

a) La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec de l'Union africaine, devrait élaborer un cadre permettant d'intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement, en tenant compte des expériences accumulées et des leçons apprises dans ce domaine, et apporter une aide technique à la mise en œuvre;

b) La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, devrait utiliser le cadre de résultats intégré pour produire un rapport annuel sur les objectifs de développement durable, qui permettrait de suivre les progrès dans la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui serait accompagné de renseignements sur l'état de l'écosystème de données;

c) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient adopter une approche globale visant à accélérer l'intégration régionale, laquelle tiendrait compte des infrastructures et des dimensions macroéconomique et commerciale, entre autres;

d) Le Forum régional d'Afrique sur le développement durable, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et des fonds et programmes compétents des Nations Unies, devrait favoriser l'intégration des trois dimensions (sociale, économique et environnementale) du développement durable et promouvoir la coordination et la cohérence, l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques tant au sein du Système des Nations Unies qu'avec d'autres instances et organisations régionales et sous-régionales;

e) La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, devrait entreprendre des études sur la migration en utilisant les dernières données afin de déterminer la nature et les modèles des courants migratoires internationaux en Afrique, d'évaluer l'impact de la migration qualifiée pour les pays d'origine comme pour ceux d'accueil ainsi que les implications à long terme des flux de transferts de fonds au service du développement, et d'aider les États membres à intégrer la migration dans les stratégies et les plans nationaux de développement;

f) La Commission économique pour l'Afrique devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser, chaque année, un examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063;

g) La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, devrait aider les États membres à gérer leurs ressources naturelles en appuyant la formation d'ingénieurs et l'élaboration de codes miniers et en renforçant les capacités de négociation;

h) La Conférence des ministres, à sa neuvième Réunion annuelle conjointe, devrait approuver le projet de statuts révisés de l'IDEP;

i) La Commission économique pour l'Afrique devrait intensifier ses travaux sur le développement humain et la mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre des programmes de développement.

IX. Questions statutaires de l'Union africaine (point 9 de l'ordre du jour)

A. Présentation

96. Le représentant du secrétariat a présenté les questions statutaires de l'Union africaine. La première présentation portait sur la stratégie commune Commission de l'Union africaine-Association des banques centrales africaines sur la création d'une banque centrale africaine, comme indiqué dans le document publié sous la cote E/ECA/COE/35/13-AU/STC/FMEPI/EXP/13(II). Le représentant du secrétariat a expliqué que la stratégie commune proposait une approche de la création d'une banque centrale africaine basée sur la réunion de

conditions préalables au niveau régional pour créer une union économique et monétaire continentale forte et durable. Il a résumé la feuille de route et les recommandations proposées contenues dans la stratégie.

97. S'agissant de la Déclaration d'Accra du quatrième Congrès des économistes africains [document E/ECA/COE/35/14/AU/STC/FMEPI/EXP/14 (II)], le représentant du secrétariat a souligné que le thème du Congrès « Politiques industrielles et performance économique » était conforme aux aspirations de l'Agenda 2063. Le Congrès a été une plate-forme précieuse pour les jeunes économistes africains du continent et de la diaspora en ce qu'il leur a permis dans le but d'exploiter leur potentiel et de renforcer leurs capacités à travers des débats avec des économistes et des décideurs africains. L'objectif principal était de promouvoir la recherche économique entre les économistes africains afin de permettre au continent de disposer des capacités de recherche nécessaires à sa transformation structurelle. Les participants au Congrès avaient recommandé que l'Afrique suive une trajectoire industrielle écologiquement durable en migrant progressivement vers une croissance verte.

98. Présentant le projet de statuts de l'Institut africain de transfert de salaires des travailleurs migrants, le représentant du secrétariat a expliqué que les Statuts définissent les objectifs, les fonctions et activités, la gouvernance et la gestion de l'Institut. Le Gouvernement du Kenya (pays hôte) et la Commission européenne, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, fournissaient déjà une aide financière à l'Institut.

99. En ce qui concerne le projet de Code d'investissement panafricain, tel qu'exposé dans le document E/ECA/COE/35/18-AU/STC/FMEPI/EXP/18(II), le représentant du secrétariat a souligné qu'à sa troisième réunion, tenue les 22 et 23 mai 2008 à Abidjan, la Conférence des ministres africains chargés de l'intégration avait demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un code d'investissement complet pour l'Afrique en vue de promouvoir la participation du secteur privé. Les dimensions nationale, régionale et continentale avaient été prises en compte dans le but d'instaurer un climat juridique favorable à la promotion des flux d'investissement en Afrique, à la facilitation du commerce intra-africain et à la promotion des investissements transfrontaliers. Plusieurs réunions consultatives avaient eu lieu avec des experts des États membres de l'Union africaine, mais une décision n'avait pas encore été rendue quant au fait de déterminer si le code remplacerait les législations nationales sur l'investissement.

100. Le représentant du secrétariat a présenté le projet de note conceptuelle sur la création du Centre d'excellence africain pour les marchés inclusifs, tel que figurant dans le document E/ECA/COE/35/19-AU/STC/FMEPI/EXP/19(II). Il a souligné la nécessité pour les pays africains de promouvoir l'intégration économique régionale, notamment par le biais des chaînes de valeur régionales, des marchés inclusifs et du développement des affaires, ce qui permettrait de créer des emplois, générer des revenus et réduire la pauvreté en Afrique. Il a noté que, pour concilier la forte croissance avec la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, les marchés où les pauvres et les vulnérables interagissent devraient être plus inclusifs. Les marchés inclusifs ont été définis comme des marchés qui offrent davantage de choix et d'opportunités aux pauvres et dont les résultats profitent à ces derniers. Il est attendu que les travaux du Centre renforcent les capacités de l'Union africaine et de ses institutions compétentes d'appuyer la transformation économique en Afrique grâce aux marchés inclusifs.

101. En présentant le rapport de la réunion annuelle des directeurs généraux des Offices nationaux africains de statistique des pays africains tenue à Libreville du 26 au 28 novembre 2015 sur le thème « Révolution des données, objectifs de développement durable et Agenda 2063 », le représentant du

secrétariat a rappelé que les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, de faire le bilan des groupes techniques spécialisés de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, d'échanger les expériences et les meilleures pratiques, et de discuter d'arrangements pour la coordination des activités en cours.

102. Le rapport de la septième réunion du sous-comité des directeurs généraux de la douane, tenue à Kinshasa les 24 et 25 septembre 2015 a été présenté par un représentant du secrétariat. Lors de la réunion, les directeurs généraux avaient examiné la mise en œuvre du concept des guichets uniques en Afrique, la gestion coordonnée des frontières, des systèmes de dédouanement interconnectés et un forum de facilitation des échanges des experts des douanes de l'Union africaine, tous ces dispositifs pouvant servir à collecter des recettes publiques et des statistiques. Il a été demandé aux experts d'adopter les recommandations qui avaient été formulées dans chaque domaine.

103. S'agissant du financement de la protection sociale en Afrique, le représentant du secrétariat a souligné l'importance de mesures de protection sociale financées par l'État en faveur des groupes vulnérables et en tant que moyens de s'attaquer aux inégalités sociales en Afrique. Ces mesures, comme notamment les transferts en espèces, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, l'emploi, des programmes de travaux publics et des programmes d'alimentation, permettraient de réaliser les objectifs en matière de protection sociale et de sécurité sociale du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

104. Concernant l'autonomisation et les droits des femmes, le représentant du secrétariat a décrit le rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation de ressources intérieures en faveur de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, grâce au leadership des femmes. De tels marchés devraient être simplifiés et pourraient tirer parti des programmes locaux de crédit en faveur des femmes. Il était nécessaire d'avoir des cadres de politique macroéconomique et les programmes soucieux de l'égalité des sexes, des résultats inclusifs et équitables, ainsi que des cibles et des indicateurs de suivi et d'évaluation intégrant le souci d'égalité homme-femme. Pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les initiatives de création de revenus à petite échelle devraient évoluer vers la création d'opportunités pour les femmes.

105. Le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes a présenté, au nom de la Commission de l'Union africaine, le rapport sur l'élaboration des directives sur et les systèmes d'adressage et de codes postaux en Afrique et le rapport sur le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales d'Afrique, projet conjoint de la Commission de l'Union africaine, de l'Union panafricaine des postes et l'Union postale universelle.

B. Débat

106. Dans le débat qui a suivi, les questions statutaires présentées par la Commission de l'Union africaine ont été examinées. Les experts ont exprimé des préoccupations au sujet de la lenteur de la ratification des instruments juridiques établissant les institutions financières panafricaines, à savoir, une banque centrale africaine, une banque d'investissement africaine et un fonds monétaire africain. Ces institutions pourraient catalyser le potentiel de développement des États membres en mobilisant des ressources internes. En outre, la flexibilité dans les critères de convergence macroéconomique serait nécessaire pour aider les pays à progresser sur la voie de l'intégration monétaire. Les experts ont convenu qu'il fallait laisser les pays qui étaient prêts

à progresser sur la voie de la mise en place des institutions financières africaines le faire.

107. Les experts ont attiré l'attention des participants sur la contribution du secteur agricole au renforcement de la transformation économique et structurelle de l'Afrique. Parmi les mesures prioritaires devant permettre de réaliser une croissance verte figuraient le renforcement de la résilience aux chocs climatiques, la création d'infrastructures durables, la création de services éco systémiques et l'utilisation efficace et durable des ressources naturelles (en particulier, l'eau). Les experts ont également discuté de la stratégie de communication du Congrès en vue d'assurer une plus grande participation des jeunes économistes africains par le biais de leurs institutions de recherche respectives.

108. Concernant le projet de statut de l'Institut africain de transfert de salaires des travailleurs migrants, les experts se sont en outre dit préoccupés par le fait qu'il n'a pas été donné suffisamment de temps aux États membres pour étudier et examiner à fond le projet de statut et ses incidences juridiques et financières et apporter des contributions significatives. En ce qui concerne la question de l'engagement financier, il a été précisé que l'Institut avait déjà été mis en tant que bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine et qu'il bénéficierait du même traitement que les autres organes de l'Union africaine. Les experts ont demandé un délai supplémentaire pour un examen plus approfondi du projet de statut.

109. Les experts ont félicité la Commission de l'Union africaine pour ses efforts visant à promouvoir les investissements en Afrique par des initiatives telles que le projet de code panafricain de l'investissement, qui a été conçu pour promouvoir les investissements, créer des emplois et éradiquer la pauvreté. Les participants ont discuté les six options recommandées par les experts juristes à leur réunion de Lusaka tenue du 30 novembre au 2 décembre 2015 et ont exprimé la nécessité pour la Conférence ministérielle de se prononcer sur la nature juridique du Code.

110. Les experts ont félicité la Commission de l'Union africaine pour son initiative de créer un Centre d'excellence pour les marchés inclusifs, qui soutiendrait la croissance inclusive et contribuerait à l'éradication de la pauvreté en Afrique. Les experts ont noté la nécessité de prendre en compte les objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, d'inclure les aspects de l'économie verte et son potentiel de création d'emplois. Ils ont également observé qu'il était important de rationaliser la création de nouvelles institutions et centres afin d'éviter les doubles emplois.

111. Les experts ont souligné l'importance de statistiques précises pour le développement et la transformation structurelle de l'Afrique et examiné les progrès concernant le projet d'Institut africain Nelson Mandela de la statistique et le Centre panafricain de formation statistique, la Charte africaine de la statistique, et d'autres efforts visant à optimiser la révolution de données dans des domaines tels que les comptes nationaux, le marché du travail, les statistiques sur la gouvernance pour la paix et la sécurité, l'éducation, la science, la technologie et l'innovation et les recensements de la population et des logements.

112. Les experts ont souligné la nécessité d'une recommandation sur une infrastructure adéquate et une technologie appropriée afin de soutenir la gestion coordonnée des frontières en Afrique.

113. Les experts ont souligné l'importance de mettre en place des garanties pour faciliter l'obtention et le remboursement du crédit par les groupes vulnérables, notamment les femmes.

114. Les experts ont examiné les avantages des systèmes généraux d'adressage et de codes postaux pour le développement socioéconomique, en soulignant que, en principe, chaque État membre était capable de mettre en œuvre ses propres systèmes.

C. Recommandation

115. À la lumière des débats, le Comité conjoint a fait les recommandations ci-après:

a) La stratégie relative à la création de la banque centrale africaine devrait être présentée pour examen aux ministres avant de la soumettre pour examen et adoption éventuelle à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-septième session ordinaire qui se tiendrait à Kigali en juillet 2016, en tenant compte des réserves émises sur la stratégie par le Comité sous-régional pour l'Afrique australe de l'Association des banques centrales africaines;

b) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres devraient tirer les leçons des échecs des politiques d'industrialisation passées. Ils devraient aussi élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques conçues par les Africains pour les Africains, y compris par la publication d'un rapport économique sur la dynamique des économies africaines;

c) La Commission de l'Union africaine devrait, en collaboration avec les communautés économiques régionales, établir une plate-forme continentale qui servira de forum africain des centres de recherche économique et sociale;

d) Les États membres de l'Union africaine devraient examiner le projet de statuts de l'Institut africain de transfert de salaires des travailleurs migrants et soumettre leurs observations à la Commission de l'Union africaine par écrit dès que possible;

e) La Commission de l'Union africaine devrait soumettre la version révisée du projet de statuts de l'Institut africain de transfert de salaires des travailleurs migrants aux experts juridiques de l'Union africaine pour examen, avant de le soumettre pour examen et adoption par les organes compétents de l'Union africaine;

f) La Commission de l'Union africaine devrait procéder à des consultations plus approfondies avec les États membres, en vue de finaliser le projet de code panafricain de l'investissement;

g) La Commission de l'Union africaine devrait recruter un consultant indépendant pour mener une étude de faisabilité et recenser les diverses options pour rendre le Centre d'excellence africain sur les marchés inclusifs opérationnel et financièrement viable; les résultats de cette étude devraient ensuite être présentés aux États membres pour examen;

h) Les parties prenantes nationales et régionales et les partenaires internationaux devraient élaborer des politiques et des stratégies intégrant les objectifs de protection sociale et de sécurité sociale du premier plan quinquennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;

i) La Commission de l'Union africaine devrait mener une étude sur l'accès des femmes aux liquidités et au crédit; les meilleures pratiques devraient être renforcées pour améliorer l'accès des femmes au crédit; et un ciblage désagrégé doit être utilisé qui tient compte, en particulier, des femmes au niveau local;

j) Les États membres sont invités à accorder la priorité aux systèmes d'adressage et de codes postaux et à les inclure dans leurs plans nationaux de développement, en tant qu'infrastructure nécessaire pour accroître l'accès aux services de base.

X. Date et thème de la dixième Réunion conjointe (point 10 de l'ordre du jour)

116. Le représentant du secrétariat a présenté la note [E/ECA/COE/35/21-AU/STC/FMEPI/EXP/21(II)] sur les dates et le thème de la dixième Réunion annuelle conjointe en 2017. Il a dit que les thèmes proposés avaient été formulés par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre d'un processus de consultation et qu'ils étaient à présent soumis au Comité conjoint pour examen.

117. Au cours du débat qui a suivi, certains experts ont soutenu que le thème de « Croissance, inégalités et chômage » pourrait, moyennant certaines modifications, englober les deux autres thèmes. Après une nouvelle discussion sur les thèmes proposés par le secrétariat, le Comité conjoint a retenu les thèmes suivants pour une nouvelle délibération:

a) Création de richesse, croissance équitable et emploi au service du développement durable;

b) Les économies africaines: passer d'une croissance forte à une croissance inclusive;

c) Croissance, inégalités et chômage;

d) Croissance tirée par les exportations: défis et perspectives.

118. Constatant la convergence entre les thèmes proposés, le Président a invité les experts à essayer de s'accorder sur l'un d'eux. Par suite, le Comité conjoint a demandé au secrétariat de collaborer étroitement avec le Bureau pour affiner, s'il y a lieu, le libellé du thème proposé et l'informer en conséquence.

119. Sur la question des possibles dates de la dixième Réunion annuelle conjointe, le Comité conjoint a appuyé à l'unanimité la période de mi-mars 2017.

XI. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

120. Aucune autre question n'a été soulevée.

XII. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité conjoint d'experts, et examen et recommandation pour adoption des projets de résolution (point 12 de l'ordre du jour)

121. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité conjoint a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les 17 résolutions qui seraient soumises pour examen et adoption à la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tels que présentés dans le document E/ECA/COE/35/L-AU/STC/FMEPI/EXP/Draft/Rpt(II). Plusieurs délégations ont fait des commentaires et des remarques et ont proposé

d'apporter des modifications au rapport et aux projets de résolution. Après des débats approfondis, le Comité conjoint a adopté le rapport à l'unanimité. Les résolutions, telles que modifiées par le Comité conjoint, sont annexées au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

XIII. Clôture de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)

122. Des observations finales ont été faites par M. Maruping, M. Hamdok et M. Risenga Maluleke, Président du Bureau. M. Maruping a accueilli avec satisfaction le consensus auquel les participants étaient parvenus sur une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ainsi que sur un rapport de situation périodique unique sur les deux programmes; il a également accueilli favorablement les conseils fournis par les experts concernant les activités futures de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de leurs partenaires. M. Hamdok a souligné que les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement contribueraient à guider l'Afrique dans l'élaboration d'un cadre unique d'établissement de rapports pour l'Agenda 2063 et le Programme 2030. M. Maluleke a vivement encouragé les participants à adopter une démarche collective pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique grâce à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

123. À la suite de ces remarques et de l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close.